

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Communale s'est réunie le 09 décembre à 17h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

01. Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne M. Ludovic FAGAUT secrétaire de séance, et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

02. Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

03. Désignation d'un représentant suppléant de la Ville au sein de l'association du Réseau des sites majeurs Vauban

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne M. François BOUSSO représentant de la Ville de Besançon au sein de l'association du réseau des sites majeurs Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

04. Soutien à l'association le Café Charlie pour la journée nationale de la Laïcité 9 décembre 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « Café Charlie » dans le cadre de la journée nationale de la Laïcité afin de permettre la réalisation des événements programmés.

Mme Marie ZEHAFF, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 1

05. Rapport annuel Développement durable

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel Développement durable.

06. Rapport annuel d'accessibilité 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport intercommunal d'accessibilité 2020.

07. Acquisition d'une oeuvre de Simon Vouet (1590 – Paris, 1649) pour le musée des beaux-arts et d'archéologie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à :

- solliciter le financement de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture,

- signer la convention de mécénat avec l'Association des amis des musées et de la Bibliothèque et la Fondation La Marck.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

08. Exercice 2021 - Décision modificative n° 3

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil municipal :

- vote la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2021 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2021.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 11 Conseillers intéressés : 0

09. Ressources budgétaires pour 2022 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte les tarifs proposés dans le rapport,
- autorise Mme la Maire à fixer les tarifs des événements ou manifestations ponctuels de courte durée.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

10. Exercice 2022 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget primitif 2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2021 (dans la limite des crédits indiqués dans le rapport par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2022.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

11. Exercice 2022 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2022 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

12. Convention d'objectifs et de moyens Ville - CCAS Avenant de prolongation

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention Ville-CCAS,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 11 Conseillers intéressés : 0

13. Revalorisation de la rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chargé de mission à la Direction de la Vie des Quartiers qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er janvier 2022,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

14. Convention de Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette mise à disposition et autorise Mme la Maire ou son représentant à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

15. Protocole du temps de travail - Ajustements divers

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'ensemble des dispositions inhérentes au protocole du temps de travail.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 46 Contre : 9 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

16. Télétravail - Campagne 2021 - Avenant n° 1 au règlement intérieur du télétravail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

17. Adaptation du règlement mutualisé du Compte épargne temps

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le nouveau projet de règlement du compte épargne-temps intégrant les évolutions décrites dans le rapport,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer ce règlement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

18. Comité des Œuvres Sociales - Avenant de prolongation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prorogation d'un an de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, fixant la date de fin de la convention 2018-2020 au 31 décembre 2022,

- approuve l'avenant correspondant et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à le signer.

Mme Elise AEBISCHER et MM. Hasni ALEM, Kévin BERTAGNOLI et Olivier GRIMAITRE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

19. Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de développement au sein du service Démocratie participative à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

20. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Communauté Urbaine de Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer ladite convention et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

21. Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Besançon auprès de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts pour occuper l'emploi de Directeur par intérim

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention avec l'ISBA,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

22. Dérogations au repos dominical des salariés du commerce

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 43 Contre : 12 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

23. Congrès - Attribution de subventions - Cinquième répartition au titre de l'année 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de subventions pour un montant total de 11 500 € dans les conditions précisées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

24. Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 3ème programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance de la 3^{ème} programmation de l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 26 700 €,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à :
 - signer les conventions annexées au rapport ;
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mmes Pascale BILLEREY (2), Claudine CAULET, Sadia GHARET, Marie ZEHAFF et M. Benoît CYPRIANI, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

25. Avenant N° 1 à la convention entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et AMORCE pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15%)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention tripartite AMORCE - Ville de Besançon - Grand Besançon Métropole sur la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15 %),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

M. Jean-Emmanuel LAFARGE (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

26. Convention de partenariat avec LogeGBM et Habitat 25, bailleurs sociaux de la Ville de Besançon, pour répondre à l'appel à projet "Sol Solidaire" sur le développement de l'autoconsommation d'électricité d'origine photovoltaïque

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre la Ville de Besançon et les 2 bailleurs sociaux de Besançon (Habitat 25 et LogeGBM), en vue de répondre à l'appel à projets « Sol SOLIDAIRE » pour le développement de l'autoconsommation collective en habitat social,
- autorise la Ville à signer la convention avec les 2 bailleurs sociaux de Besançon (Habitat 25 et LogeGBM), en vue de répondre à l'appel à projets « Sol SOLIDAIRE ».

Mmes Anne BENEDETTO, Marie ETEVENARD, Myriam LEMERCIER, Carine MICHEL (3) et MM. Damien HUGUET, Aurélien LAROPPE, Yannick POUJET, Jean-Hugues ROUX (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 11

27. Campus Bouloie Temis – Autorisation de signature d'un avenant à la convention de coopération public-public pour l'émergence d'un campus du XXIème siècle à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'évolution des projets et des études mis en œuvre dans le cadre de la coopération public-public par voie d'avenant,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Mmes Frédérique BAEHR, Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Yannick POUJET et Anthony POULIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

28. Autorisation de signature du marché relatif à l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard et des Polygones

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre composite relatif à l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard et des Polygones avec le groupement Michel GUTHMANN & Associés - Architecture Urbanisme (mandataire) / ALTITUDE 35 / LE SENS DE LA VILLE / UNE AUTRE VILLE / KAIROS Ingénierie / TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS / INGETEC / HEKLADONIA pour un montant de 197 800 € HT pour la partie en marché ordinaire à prix forfaitaire et un montant maximum de 180 000 € HT pour la partie à bons de commandes à prix unitaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 11

Conseillers intéressés : 0

29. Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution des fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

30. Subvention et contribution de fonctionnement - Solde 2021 - EPCC LES DEUX SCENES - Scène nationale de Besançon - LA RODIA - COTE COUR - Scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

- concernant la Régie Autonome Personnalisée La Rodia :

- approuve le versement des subventions de fonctionnement indiquées dans le rapport,

- approuve l'avenant de prolongation d'un an à la convention pluriannuelle 2018-2021 à conclure entre la Ville de Besançon, l'Etat, la Région et la RAP La Rodia,
- approuve l'avenant n° 6 à conclure avec la RAP La Rodia pour le versement du solde de subvention,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des avenants ainsi définis.

Mmes Elise AEBISCHER, Nathalie BOUVET, Fabienne BRAUCHLI, Aline CHASSAGNE (2), Annaïck CHAUVET (3), Julie CHETTOUH, Marie ETEVENARD, Myriam LEMERCIER, Marie LAMBERT, Juliette SORLIN, Christine WERTHE, Marie ZEHAF et MM. François BOUSSO (2), Laurent CROIZIER, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Jean-Emmanuel LAFARGE, Gilles SPICHER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

- concernant EPPC Scène Nationale (Les 2 scènes) :

- approuve le versement des subventions de fonctionnement indiquées dans le rapport,
- approuve l'avenant n° 3 à conclure avec l'EPCC Les Deux Scènes pour le versement du solde de subvention,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi défini.

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE, Lorine GAGLIOLO, Myriam LEMERCIER, Agnès MARTIN, Carine MICHEL (2), Karima ROCHDI, Juliette SORLIN, Claude VARET et MM. Hasni ALEM, Guillaume BAILLY, Kevin BERTAGNOLI, François BOUSSO (3), Sébastien COUDRY, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Yannick POUJET, Nathan SOURISSEAU, élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

- concernant côté cour :

- approuve la convention de subvention 2021 à conclure avec l'association Côté Cour,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi définie.

Mme Juliette SORLIN et M. Cyril DEVESA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

31. Don à titre gratuit d'une épée de l'âge du Bronze au bénéfice du musée des beaux-arts et d'archéologie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- accepte le don évoqué dans le rapport et l'inscrit au patrimoine de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document afférant à cette donation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

32. Transfert de propriété des dépôts de l'Etat à la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- accepte le transfert de propriété des œuvres de la liste « A » dans sa totalité,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents au transfert de propriété.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

33. Convention-cadre de partenariat entre la Ville de Besançon et les collèges Diderot et Lumière de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les partenariats décrits dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions-cadre avec les Collèges Diderot et Lumière.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

34. Subventions à des associations culturelles - 3ème répartition 2021 - Information sur l'annulation de trois subventions 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de préfinancements de 9 événements artistiques et culturels récurrents du 1er semestre 2022, soutient les activités récurrentes de 3 associations ressources et soutient exceptionnellement deux projets de deux associations dans la continuité du plan de soutien au secteur culturel, pour un montant total de 144 250 €,
- autorise les versements des préfinancements à ces organismes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention pour Le Bastion.

Mme Juliette SORLIN et M. Cyril DEVESA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

35. Parcours culturels élémentaires - Année scolaire 2021-2022 - Contributions et subventions aux organisateurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

- se prononce favorablement sur l'attribution de 25 subventions aux organisateurs pour un montant total de 134 945 € répartis ainsi :
 - pour un montant de 112 735 € concernant l'Association Doubs « Le Livre élu », la Compagnie NA cie Pernelle, l'Association Boutique du Conte pour le compte des Malice'yeuses, le CAEM/Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales, le CDN, le Centre Image, la Compagnie Pagnozoo, la compagnie Rubato, la Compagnie Teraluna, Côté Cour - Scène conventionnée art, enfance, jeunesse, Croqu'livre, Ecart d'Arts, La Ligue de l'Enseignement : Ecran mobile, l'Ensemble les Alizés, Jeunesses Musicales de France, Le Bastion, MJC Palente, Si je dansais, Tralalère,

Mmes Aline CHASSAGNE (2), Myriam LEMERCIER, Juliette SORLIN et M. Cyril DEVESA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

- pour un montant de 3 900 € concernant Les Deux Scènes,

Mmes Pascale BILLEREY, Aline CHASSAGNE (2), Lorine GAGLIOLLO, Myriam LEMERCIER, Agnès MARTIN, Carine MICHEL (2), Karima ROCHDI, Juliette SORLIN, Claude VARET et MM. Hasni ALEM, Guillaume BAILLY, Kevin BERTAGNOLI, François BOUSSO (3), Sébastien COUDRY, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Yannick POUJET, Nathan SOURISSEAU, élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 22

- pour un montant de 1 950 € concernant la Régie Autonome Personnalisée La Rodia,

Mmes Elise AEBISCHER, Nathalie BOUVET, Fabienne BRAUCHLI, Aline CHASSAGNE (2), Annaïck CHAUVET (3), Julie CHETTOUH, Marie ETEVENARD, Myriam LEMERCIER, Marie LAMBERT, Juliette SORLIN, Christine WERTHE, Marie ZEHAF et MM. François BOUSSO (2), Laurent CROIZIER, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Jean-Emmanuel LAFARGE, Gilles SPICHER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 22

- pour un montant de 2 700 € concernant l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

- pour un montant de 11 120 € concernant l'Université de Franche-Comté,

Mmes Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT, Frédérique BAEHR et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Yannick POUJET et Anthony POULIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 8

- pour un montant de 2 340 € concernant le FRAC,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

- pour un montant de 200 € concernant Grand Besançon Métropole.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

- se prononce favorablement sur l'attribution de 26 subventions aux coopératives des écoles concernées, pour un montant de 7 495,92 €,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

- autorise Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

36. Parcours culturels Maternels - Première année - Expérimentation sur le quartier Planoise - Subventions aux organisateurs 2021-2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

- concernant l'association Juste Ici, le CAEM - Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales, la Compagnie NA cie Pernette, la Compagnie Un Château en Espagne, Côté Cour - Scène conventionnée art, les Jeunesses Musicales de France et Centre Image :
 - se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions aux organisateurs pour un montant de 10 878 €,
 - autorise Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires,
 - autorise Mme la Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Mme Juliette SORLIN et M. Cyril DEVESA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

- concernant Les Deux Scènes :
 - se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention aux organisateurs pour un montant de 1 100 €
 - autorise Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires,
 - autorise Mme la Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Mmes Pascale BILLEREY, Aline CHASSAGNE (2), Lorine GAGLILOLO, Myriam LEMERCIER, Agnès MARTIN, Carine MICHEL (2), Karima ROCHDI, Juliette SORLIN, Claude VARET et MM. Hasni ALEM, Guillaume BAILLY, Kevin BERTAGNOLI, François BOUSSO (3), Sébastien COUDRY, Olivier GRIMAITRE, Pierre-Charles HENRY, Yannick POUJET, Nathan SOURISSEAU, élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

37. Emergences - Troisième attribution 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de 8 subventions à 8 associations pour un montant total de 22 000 € au titre du dispositif Emergences,
- autorise les versements de ces subventions à chacune des associations.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

38. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations mentionnées dans le rapport au titre du programme « Manifestations et Subventions Exceptionnelles » pour un montant total de 26 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

39. Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de mise à disposition des services communaux à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

40. Convention entre la Ville de Besançon et l'UROGEC - Forfait communal des écoles privées

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention entre la Ville de Besançon et l'Union Régionale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (UROGEC) et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention avec l'UROGEC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter de l'Etat le versement de la compensation financière visant à couvrir la nouvelle charge induite pour les écoles maternelles privées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

41. Subvention à des séjours scolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions sollicitées,
- prend acte de l'émission de titres de recettes pour obtenir la restitution des sommes versées auprès des écoles dont les séjours ont été annulés.

Mme Pascale BILLEREY (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

42. Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat et de mise à disposition de personnel entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

43. Convention de partenariat 2022-2024 et unification du CLAP avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention triennale (2022/2024) avec le CRIJ Bourgogne Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur l'attribution au CRIJ Bourgogne Franche-Comté, d'une subvention d'un montant de 38 320 € au titre de l'année 2022,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

M. Nathan SOURISSEAU, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 1

44. Attribution de subventions d'investissement et de subventions de fonctionnement exceptionnelles aux Maisons de quartier associatives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions d'investissement pour l'année 2021 aux maisons de quartier associatives, réparties de la manière suivante :
 - subvention d'un montant de 7 500 € à l'ASEP,
 - subvention d'un montant d'un montant de 2 000 € au Comité de quartier Rosemont/St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant de 3 180 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,
 - subvention d'un montant de 2 320 € à la MJC Palente,
- attribue des subventions de fonctionnement exceptionnelles pour la programmation culturelle 2021 aux maisons de quartier associatives, réparties de la manière suivante :
 - subvention d'un montant de 8 850 € à l'ASEP,
 - subvention d'un montant d'un montant de 265 € au Comité de quartier Rosemont/St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant de 1 852,50 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,
 - subvention d'un montant de 1 380 € à la MJC Palente,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

45. Subventions Vie associative - 3^{ème} attribution 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de 7 subventions à des associations pour un montant total de 9 700 €.

Mme Lorine GAGLILOLO, MM. Benoît CYPRIANI et Christophe LIME (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

46. Attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Prévention routière, dans les conditions définies au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

47. Subvention de fonctionnement à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté Service de Prévention Spécialisée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 51 317 €, au titre de l'année 2021, à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, service Prévention Spécialisée,
- approuve la convention correspondante,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, service Prévention Spécialisée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

48. Vœu déposé par le groupe LREM MoDem relatif à l'utilisation de l'écriture dite « inclusive » par la Ville de Besançon

« Éléments de contexte

L'écriture dite « inclusive » utilisant le point médian apparaît dans les publications de la Ville de Besançon.

Exemples :

- couverture du magazine municipal BVV de décembre 2021/Janvier 2022, « Besançon, terre de champion.ne.s »,

- Site de la Ville de Besançon pour les offres d'emploi. Ainsi, la collectivité recrute des « Agent.e.s Territoriaux.ales Spécialisé.e.s des Ecoles Maternelles » ou encore des « Gardien.ne.s de Police Municipale ».

Considérant,

la position défavorable de l'Académie Française à l'usage de l'écriture dite « inclusive » ;

Considérant,

la position défavorable du Conseil National du Handicap ;

les alertes d'associations d'aide et de soutien aux personnes en situation de handicap, telles que l'Association pour la Prise en compte du Handicap dans les politiques Publiques et Privées (APHPP), la fédération des aveugles de France ou l'Association Handicap ;

que le rôle de la Ville de Besançon est de contribuer à l'autonomie des personnes en situation de handicap notamment cognitif et de combattre le phénomène d'exclusion de l'information qui touche ces personnes ;

Considérant,

que toutes les communications de la Ville de Besançon doivent être accessibles, c'est-à-dire lisibles et compréhensibles par toutes et tous ;

que la complexification de la langue nuit à cette accessibilité et contribue à la fracture sociale liée au langage ;

Considérant,

que la féminisation des mots de la langue française est un choix pertinent ;

qu'il est possible de juxtaposer les formes féminines et masculines (ex : Bisontines et Bisontins) ;

que le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Besançon passe par des actions plus concrètes au sein des politiques municipales que l'écriture dite « inclusive » ;

Considérant,

en conclusion, qu'à l'inverse de son objectif initial, l'écriture dite « inclusive » empêche plutôt qu'elle ne permet ;

Nous demandons :

- **Que la Ville de Besançon s'engage à abandonner l'usage de l'écriture dite « inclusive » telle qu'entendue, sur tous ses supports de communication à destination du public et des agents de la collectivité afin de respecter les principes fondamentaux d'accessibilité et d'égalité des droits ».**

A la majorité des suffrages exprimés (3 pour, 38 contre, 12 abstentions), le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur le vœu déposé par le groupe LREM MoDem relatif à l'utilisation de l'écriture dite « inclusive » par la Ville de Besançon.

Rapport rejeté à la majorité

Pour : 3

Contre : 38

Abstentions : 12

Conseillers intéressés : 0

La séance est levée à 22 h 10.

Affiché à Besançon, le **13 DEC. 2021**

Pour la Maire,
Par délégation,
Le Chef du Service des Assemblées Ville,


Benjamin MARQUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 05)

« **Mme LA MAIRE** : Nous sommes dans cette configuration parce que, vous le savez, nous rentrons dans une période extrêmement tendue au niveau sanitaire, nous sommes donc le plus espacés possible pour respecter les gestes barrières.

Mes chers collègues, je vais bien sûr commencer mes propos liminaires en saluant la mémoire de Michel DEMENGE. Michel DEMENGE est un architecte, un enseignant, qui nous a quittés le 6 décembre. Cet homme a émaillé notre ville de ses belles réalisations, notamment l'ancien office du tourisme, devenu le restaurant Le Parc. Il s'est également engagé dans la vie de la cité, notamment comme président du Conseil régional de l'ordre des architectes de Bourgogne Franche-Comté, et auprès de la jeunesse, comme enseignant au sein de l'École des Beaux-Arts. Il était important pour nous de saluer l'œuvre de cet homme.

Nous sommes le 9 décembre, Journée nationale de la laïcité. La Ville de Besançon, ce jour, aux côtés de l'Observatoire régional de la laïcité et de l'Éducation nationale, a choisi d'intervenir auprès des écoles par un acte symbolique : un arbre planté dans trois quartiers de la ville. Nous souhaitons que cette jeunesse soit marquée par ce geste.

La génération qui arrive est en effet ballottée, traversée par des débats d'adultes, notamment celui sur l'interprétation à donner à la loi de 1905. Ils seront les héritiers de ce débat. Il me semble donc primordial que la Ville apporte une vision sereine et apaisée de cette loi.

À travers la défense de la laïcité comme principe fondamental de notre société, il est question de défendre et de maintenir les conditions du vivre ensemble dans notre pays. La laïcité, telle que le peuple français l'a construite au cours des siècles, est un principe d'inclusion, elle ne doit pas devenir un principe d'exclusion. C'est une règle commune qui garantit à tous, dans toute notre diversité et le respect de nos différences, de pouvoir vivre en paix dans notre nation. La laïcité est un outil de liberté, d'égalité et de fraternité, un outil de démocratie.

Se battre pour maintenir et garantir les règles du bien vivre ensemble n'est pas la seule bataille du moment. Nous devons lutter contre une nouvelle vague du Covid-19, la cinquième. Nous ne sommes pas débarrassés de ce virus. À nouveau, j'en appelle à la vigilance de tous sur les gestes barrières. Je vous invite également à vous faire vacciner. Ce virus, comme tous les virus, a des stratégies de survie. Nous les découvrons au fur et à mesure et devons-y faire face et nous adapter.

La Ville va encore une fois se mobiliser fortement dans la mise en œuvre de la vaccination aux côtés de la préfecture et de l'Agence Régionale de Santé, mais aussi des villes de Saône et de Saint-Vit. Je l'ai dit ce matin en conférence de presse à la préfecture, nous avons vu combien nous avons un territoire solidaire, qui sait être agile et s'organiser. Quand il a été question que Micropolis soit libéré pour que les pompiers du Doubs puissent se recentrer sur leurs missions, nous avons vu que nous étions en capacité d'offrir à nouveau des espaces, en particulier grâce à une logique plus territoriale que de grande centralité. Nous avons donc quatre centres : un à Saône, un à Saint-Vit, un au gymnase Résal, qui s'ouvrira à partir de la mi-janvier, et un à la polyclinique à Planoise.

Je salue très sincèrement l'engagement du SDIS25 qui a assuré le portage de la coordination du Centre de vaccination et continuera à l'assurer jusqu'au 15 janvier. Il faut saluer ce travail. Je rappelle que le Colonel est venu nous présenter ici l'importance de leurs missions, qui sont en augmentation. L'autre fois, le contrôleur nous expliquait que les pompiers assurent 36 % d'activités supplémentaires sur un territoire comme le nôtre, le Grand Besançon. Parfois, dans certains secteurs, c'est jusqu'à 60 % d'activités supplémentaires, parce qu'ils doivent suppléer d'autres services qui disparaissent. Face à cette tension, il était nécessaire que nous trouvions le moyen d'alléger leur activité et de reprendre le relais.

Je me tourne du côté d'Abdel GHEZALI. Il a fallu mettre à disposition un espace, que nous connaissons bien, puisque c'est le gymnase Résal. Pour autant, c'est un équipement qui a ses

fonctions, nous avons donc été obligés de trouver le moyen de les déporter pour garantir l'accueil de ce Centre de vaccination. Je salue ce travail.

Collectivement, nous lançons dès à présent un appel au volontariat pour déployer cette campagne de vaccination dans les délais les plus brefs, tant notre capacité à agir rapidement est décisive. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes du secteur médical et administratif qui donnent, gracieusement ou non, de leur temps. D'ailleurs, je tiens à saluer l'importance de la structure qui prendra le relais de la coordination du gymnase Résal, Profession Sport 25, qui va assurer le recrutement et la coordination. Avoir de tels partenaires sur notre territoire est vraiment très précieux pour nous.

Cette crise impacte très fortement nos personnels, il faut le rappeler, notamment ceux occupant des postes en lien direct avec les publics. J'ai une pensée toute particulière pour toutes les personnes œuvrant dans les écoles et les crèches. Nos personnels sont malmenés par ces crises, assumant des fonctions, des rôles nouveaux et un surcroît de travail avec des effectifs réduits.

Néanmoins, nous en avons reparlé ce matin en conférence de presse, nous pouvons constater que, en réalité, l'organisation est différente à chaque vague. Aujourd'hui, par exemple, la logique, importante, est d'essayer de ne pas fermer de classes et de faire en sorte que, quand il y a un cas positif, les cas contacts se fassent tester. Cela veut dire que nous avons une nouvelle action à mener dans nos écoles, en ayant quelqu'un qui vient tous les matins pour vérifier les pass sanitaires, les tests positifs ou négatifs, etc. À chaque fois, nous ajoutons des gestes supplémentaires, alors que le Covid touche finalement de plus en plus de personnes. La tension est extrêmement importante. Nous avons malheureusement été obligés de fermer des écoles et du périscolaire. « Malheureusement » parce que l'impact est pour les enfants, mais aussi pour les parents, j'en suis consciente, je remercie donc chaleureusement tous ceux qui acceptent ou qui continuent d'être volontaires.

Nous pensions courir un sprint, mais c'est finalement un marathon. Pour traverser cette période, inspirons-nous de nos sportifs et de nos sportives. Dans cette période un peu sombre, regardons ce qui va bien. Les athlètes bisontines et bisontins se sont en effet particulièrement fait remarquer cette saison et nous ont offert de belles performances au niveau national et international, que ce soit en sport collectif ou individuel.

Il nous a semblé important de les mettre en valeur aux yeux des Bisontins et de nos visiteurs au travers d'une campagne d'affichage et de communication extrêmement forte. Pour y arriver, ils et elles ont joué collectif, portés par des clubs qui réussissent à mobiliser un large tissu social de bénévoles, de partenaires, de professionnels et d'animateurs sportifs. La politique sportive de la Ville repose sur deux pieds : le sport pour tous et l'accompagnement du sport de haut niveau, sans que l'un ne prenne le pas sur l'autre. Cet équilibre est fondamental. Abdel GHEZALI, premier Adjoint, en est l'artisan. Merci à lui et à la direction des sports, toujours très réactive.

Cette mobilisation nous permet d'accueillir de grandes compétitions, nationales et internationales. Je pense naturellement à la dernière manche de la coupe du monde de cyclo-cross, qui a été un événement exceptionnel. Nous parlions hier soir d'envisager la possibilité de renouveler cet événement important. Nous voulons être identifiés définitivement comme une terre des sports, une terre de champions.

Hier soir, c'était une grande fête, parce que, en plein mois de décembre, la quatrième étape des « Défis de la Boucle » a réuni mille coureurs. On voit que nous avons ici, dans notre territoire, une vraie culture du sport, de la santé et du bien vivre ensemble. Ce qui a été dit à cette occasion, et qui est dit très souvent, c'est que les événements sont à chaque fois organisés et travaillés avec une caractéristique particulière : la modestie. En même temps, les champions qui viennent de partout disent toujours la même chose, qu'ils sont bien accueillis, qu'il y a toujours de la bonne humeur, de la solidarité et du savoir vivre ensemble dans tous nos événements sportifs.

C'est un atout majeur de notre territoire, c'est une culture. Nous le disons très souvent, c'est de cette façon que nous en sommes arrivés à la marque de territoire « Boosteur de bonheur ». Il faut également le dire et le redire, chaque fois que les gens découvrent notre territoire, ils découvrent un territoire où il fait bon vivre, où on sait faire de l'excellence, tout en sachant vivre ensemble, avec un échange extrêmement simple mais d'une grande sincérité. C'est ce qui ressort de la part de tous les organisateurs, et c'est grâce à l'esprit du collectif, à l'esprit du savoir-faire. Là encore, il faut remercier l'ensemble des services. Quand il y a une activité culturelle ou sportive, c'est toute la logistique de la

Ville et du Grand Besançon qui est mise en œuvre, c'est tout le tissu des bénévoles qui est mis à disposition. Franchement, nous en sommes très fiers.

Autre sujet de réjouissance, je suis extrêmement fière de vous annoncer une série de reconnaissances pour les politiques de notre municipalité. Le *think tank* « *Décider ensemble* » et *La Gazette des Communes* nous ont décerné, à l'Assemblée nationale, un Trophée de la participation et de la concertation 2021 pour l'organisation du groupe d'experts pour l'environnement et le climat et la conférence citoyenne sur l'avenir des Vaïtes. Merci à Kévin BERTAGNOLI, Adjoint à la démocratie participative, de nous avoir rapporté ce trophée.

Le même jour, mardi dernier, au ministère des Solidarités et de la Santé, Sylvie WANLIN, Adjointe à la Solidarité, a reçu pour la Ville le prix Habitat pour les vieillissements, reçu du réseau « Villes amies des aînés ». Ce prix récompense un programme d'échange intergénérationnel au sein des résidences autonomie du Centre Communal d'Action Sociale. Il prouve une fois encore la justesse des actions qui sont menées pour faire tomber les représentations négatives, créer du lien social et favoriser la découverte d'autres cultures. Ces échanges créent une richesse réciproque.

Veux-tu montrer le prix que tu nous as rapporté ?

(Mme WANLIN montre le prix Habitat pour les vieillissements.)

Mme Sylvie WANLIN : Je voulais féliciter les équipes pour l'obtention de ce prix.

Mme LA MAIRE : Kévin, tu peux faire le même exercice.

(M. BERTAGNOLI montre le trophée de la participation et de la concertation.)

M. Kévin BERTAGNOLI : J'en profite pour remercier le service démocratie participative et l'Agence Res publica, qui nous a aidés à avoir ce prix.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je ne pense pas qu'Aline CHASSAGNE pourra vous montrer l'œuvre dont je vais maintenant parler, puisque je passe sur le plan culturel.

Les collections des Beaux-Arts de la Ville, déjà remarquables, se sont considérablement enrichies. L'exposition présentée actuellement au Musée, « En toute discrétion », rend hommage aux JACQUEMIN, qui nous ont donné leur collection de livres, gravures, dessins et cartes.

Une pièce majeure, *Les Anges portant la colonne de la Passion*, de Simon VOUET, a également été acquise le mois dernier. Notre Musée a été sollicité par le ministère de la Culture car nous sommes dépositaires des *Anges portant les instruments de la Passion*. Cela vient confirmer la place du Musée des Beaux-Arts de Besançon comme l'un des musées de France les plus prestigieux. Un jour, nous organiserons peut-être une exposition commune avec le Conty Museum de Los Angeles, qui possède deux autres fragments de ce modèle prévu pour la basilique Saint-Pierre de Rome. Là encore, je profite de cette occasion pour saluer le travail remarquable de Nicolas SURLAPIERRE et de ses équipes. Merci également à Aline CHASSAGNE, Adjointe à la Culture.

Je voulais bien sûr, pour finir ces propos liminaires, revenir sur les communications. Nous sommes tous d'accord aujourd'hui pour dire que notre projet est de faire savoir que cette ville, et le territoire du Grand Besançon, a tous les atouts pour être une ville de destination. Je le disais encore il y a quelques jours pour le projet de territoire du Grand Besançon et je le répète ce soir, nous savons que nous avons tous les atouts. Chaque fois que nous avons un visiteur, des cadres, que des personnes sont amenées à travailler dans notre ville ou à faire des stages, etc., ils disent majoritairement que c'est une ville où ils ont envie de rester vivre.

En revanche, nous le savons, nous avons un déficit de « faire savoir », de « faire connaître » cette ville. La pire des communications que nous pourrions avoir, c'est donc de ne cesser de faire tourner une petite musique qui dirait que cette ville n'a pas cette dynamique, toutes ces qualités et tous ces atouts.

Je voulais revenir sur les communications de l'opposition ces dernières semaines. L'opposition a choisi une communication basée sur les mensonges et la désinformation pour m'attaquer personnellement au moment des fêtes de Noël. Alors que M. GROSPERRIN en appelle à la morale

politique dans ses interviews, trouvez-vous cela moral de diffuser des mensonges dans la presse et les réseaux sociaux pour dégrader l'image de la Maire ?

Tout le monde le sait bien, au fond, je n'ai évidemment pas l'intention de déconstruire Noël. Tant que je serai Maire, il y aura des animations de Noël, un sapin de Noël, un père Noël, des cadeaux de Noël, des illuminations : la vie. En plus, Noël est vraiment un rituel qui existe dans notre culture, mais pas seulement dans la culture française, c'est beaucoup plus ancien. Ce sont des cultures fondamentales, liées à des représentations, pour lesquelles nous avons bien sûr un attachement important. Nous y mettons des valeurs en fonction de nos parcours, de notre culture, qui ne sont pas forcément les mêmes, mais c'est universel. Je le dis.

Réfléchissons bien. Ces attaques stériles et infondées n'ont finalement d'autres conséquences que de conforter ceux de nos concitoyens, de plus en plus nombreux, qui s'éloignent du débat public. Les Bisontins et les Bisontines méritent mieux que cela. Vos électeurs, Monsieur FAGAUT, vous, comme moi, tous les élus des villes, des Départements, des Régions, tout comme les futurs parlementaires, devront affronter la désaffection, voire le rejet des citoyens pour l'engagement politique, qui ne peut conduire qu'à l'abstention et le repli vers les extrêmes. C'est un bien mauvais calcul de penser que le dénigrement peut être un moyen de remporter l'adhésion tout en restant républicains.

Je constate un effet collatéral de votre œuvre de désinformation. En stigmatisant ce fantastique décembre, vous avez saboté le travail de longue haleine des associations de commerçants, qui travaillent au long cours pour le dynamisme de la ville, notamment en cette période de Noël. Ces associations vous ont fait part de leur mécontentement, je les comprends.

Quoi qu'il en soit, l'énergie des acteurs de notre ville et leur coopération feront que l'activité sera renforcée. Je le répète, les commerçants ont décidé de mettre en place leur politique, leur stratégie, et je ne suis pas là pour leur apprendre leur métier. Nous les accompagnons, nous sommes en coconstruction en permanence. Je ne reviens même pas sur le fait que ces décisions avaient été prises à l'époque, en 2019. Nous devons vraiment nous interroger sur le type de coopération que nous souhaitons, les uns et les autres, avec nos associations de commerçants.

En tout cas, c'est bien sûr avec optimisme que je souhaite à tous les Bisontins et les Bisontines un joyeux Noël. Néanmoins, je ne peux pas m'empêcher de répéter que, si vous lisez le petit programme que vous avez sur votre table, qui a été coconstruit avec les commerçants et que je vous invite à lire, vous verrez, encore une fois, et c'est de leur propre volonté, il y a un édito qui l'explique très clairement, que nous sommes sur les festivités de Noël.

Je n'ai pas besoin de me justifier, mais j'ai été amenée à discuter de ces questions au niveau national, donc merci, Monsieur FAGAUT, parce que j'ai pu rappeler que nous avons une très belle ville, et que j'incite tout le monde à venir la voir en plein Noël. C'est une ville qui mérite des visiteurs, qui mérite que des personnes viennent dans ses commerces, et nous ne sommes pas sûrs aujourd'hui que cette polémique n'ait pas eu des effets complètement contraires. Je tenais à vous le dire.

Encore une fois, joyeux Noël à tous. Merci.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame le Maire.

Dans un premier temps, nos pensées vont effectivement à M. DEMENGE, qui a pensé notre ville, qui s'y est investi, et qui l'a vécue. Nos sincères condoléances à la famille, et particulièrement à son fils, Mikaël, qui est aujourd'hui un des premiers ambassadeurs de notre ville avec son action sur le plan numérique dans le cadre des réseaux sociaux et qui met en valeur notre ville.

Madame le Maire, nous nous retrouvons ce soir pour le dernier Conseil Municipal de 2021, la fin de votre deuxième année civile de mandat. Avant de souhaiter à chacun d'entre vous de bonnes fêtes de Noël, je voudrais revenir sur certains points.

Pensez-vous et croyez-vous que, durant ce mandat, nous pourrions avoir des réponses en direct à nos questions sans que vous passiez par voie de presse ? Il est vrai, et vous l'avouerez, que c'est très spécial de siéger dans une instance démocratique, qui doit être animée par le débat, où celui-ci ne se

tient pas, et n'avoir aucun retour, si ce n'est des articles de presse où nous découvrons des semblants de réponse.

Depuis que nous sommes élus, les élus de « Besançon Maintenant » ont averti, exprimé de fortes inquiétudes, sanctionné votre politique et porté des propositions fortes. Ce ne sont pas moins de 120 propositions concrètes portées ici, en Conseil Municipal, et plus de 400 questions, toutes répertoriées, que nous avons pu porter pour faire évoluer notre ville.

Le 15 juillet 2020, par exemple, contre les agressions dont sont victimes nos chauffeurs de bus, je vous propose d'établir une liaison radio directe entre chauffeurs de bus et conducteurs de tramways avec la police municipale. Afin de renforcer la sécurité dans les transports en commun, je vous propose également de créer une brigade de sécurité des transports.

Le 14 septembre 2020, Myriam LEMERCIER propose d'élargir le dispositif des ateliers « soutien à la parentalité » dans les écoles maternelles afin qu'ils concernent non seulement les écoles de Planoise, mais aussi celles situées dans d'autres secteurs de vie.

Le 5 septembre 2020, Laurence MULOT propose d'augmenter la durée de validité des pochettes cadeaux et chèques cadeaux pour les Bisontins dans le cadre de l'opération « Boostez vos commerces ».

Le 20 mai 2021, Claude VARET propose d'installer des panneaux photovoltaïques, en lien avec les bailleurs sociaux, non seulement à Planoise, mais aussi dans d'autres secteurs de vie, en particulier dans les quartiers du Contrat de ville.

Nous avons plus de 120 propositions de ce type sur tous les sujets qui concernent le développement de notre ville, et vous avez répondu des ricanements cyniques et des moqueries. Nous trouvons cela incorrect, et loin d'être à la hauteur du rôle que vous exercez aujourd'hui. Néanmoins, c'est votre façon de faire. Au-delà de cette méthode, que nous ne cesserons jamais de dénoncer, nous avons raison sur plusieurs points, et il est des éléments, des indicateurs qui ne trompent pas : la colère des Bisontins, et le désarroi des agents.

Tout d'abord, la colère des agents témoigne d'une souffrance au travail, car il n'y a pas de cap ni de trajectoire, et de la malveillance, que ce soit dans les crèches, avec les départs imminents de personnels dans les structures dus au manque de personnel ; chez nos policiers municipaux, où nous en recrutons 16, mais où 22 sont partis, résultat, - 6 agents ; dans les services administratifs, où les départs sont également massifs ; ou dans les résidences d'autonomie, où nous enregistrons des grèves à venir, en lien avec le CCAS. Besançon n'arrive plus à recruter. Autre indicateur qui ne trompe pas : 27 secteurs en tension, dont les ateliers mécaniques et le service informatique, qui est aujourd'hui obligé d'avoir recours au secteur privé.

Depuis votre arrivée, Besançon n'est plus attractif, et les agents souffrent. Que se passe-t-il au sein de la gouvernance politique pour que nous en arrivions à autant de réactions négatives et tant de difficultés à faire venir à Besançon ? Y a-t-il vraiment un pilote à la tête de la collectivité ? Nous pouvons en douter fortement au regard des mouvements d'une heure qui se manifestent.

Concernant les policiers municipaux, par exemple, nous tenons toujours à votre disposition nos mesures phares pouvant répondre à la question sécuritaire des Bisontins, mais aussi répondant aux attentes de nos agents, pour qu'ils se sentent considérés et valorisés comme il se doit.

Ensuite, la gronde des rues de Besançon. Nous avons démontré depuis le début de ce mandat votre volonté de déconstruire les projets, de réinventer la ville, de réécrire l'histoire, de porter une idéologie politique au détriment des Bisontins, en opposant les uns aux autres, et nous avons fait des propositions pour éviter cette fracture.

Par exemple, le 20 mai 2021, je vous ai demandé de supprimer l'utilisation de l'écriture inclusive dans des courriers officiels de la Ville, car elle n'est pas conforme à notre système éducatif. Pourtant, vous l'ancrez aujourd'hui dans le magazine officiel de la Ville, et même sur les cartes de vœux, où j'ai refusé en bloc qu'elle soit inscrite. Pire encore, cette mauvaise écriture inclusive est utilisée aujourd'hui par le service des Musées du centre dans un communiqué de presse.

Le 31 mars 2021, Guillaume BAILLY demandait de sanctuariser le nombre de places de stationnement à Besançon. Au contraire, vous les divisez, par exemple avec 250 000 € injectés dans la transformation de la rue Midol pour une poignée de vélos par semaine. Il y a tant d'autres sujets.

Votre façon de faire la fracture de notre ville, nous l'avons vue lors de la dernière réunion en date, la réunion de secteur de Grand Besançon Métropole, où vous nous avez très clairement annoncé, sur les mobilités, vouloir contraindre les automobilistes et avoir volontairement modifié les fréquences de feu, engendrant aujourd'hui des bouchons sans pareille mesure à Besançon.

Je ne vais pas revenir sur le pont de la République, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et qui en fera encore couler, mais que pouvez-vous nous dire de la rue de Belfort, où vous souhaitez réduire encore la circulation, d'après les propos tenus lors de cette réunion ? Ou encore, rue de l'Helvétie, où vous voulez également contraindre, en supprimant des places de stationnement et en enlevant une voie de circulation ? Ou encore, place du Jura, où nous avons déjà alerté, avec des suppressions de places de stationnement, au minimum 30, si mes chiffres sont exacts, pour la modique somme d'un demi-million d'euros ?

Votre stratégie est connue : saturer Besançon pour extraire les voitures de notre ville. C'est sans compter sur les dommages collatéraux. Vous portez des actions désastreuses qui engendrent le déclassement de Besançon.

En conclusion, Besançon n'avance pas, alors que nous avons des atouts majeurs à faire valoir. Nous perdons un temps précieux pour exister sur la scène nationale. Besançon régresse, Besançon se sclérose. Nous aimons notre ville autant que vous, vous n'en avez pas le monopole, mais nous refusons ce déclin annoncé. Faites-nous confiance pour ne pas baisser la garde.

Le cas échéant, si d'aventure des mesures propices au développement de la Ville venaient à voir le jour, nous serions à vos côtés. C'est le cas dans le cadre de la rénovation de nos écoles aujourd'hui sur le territoire bisontin. À ce jour, la page est quasiment vide, quasiment sans perspective, et les ratures sont nombreuses.

Enfin, nous souhaitons que 2022 permette à notre ville de retrouver la sérénité et la croissance qu'elle mérite, pour que Besançon puisse rayonner à sa juste valeur.

Joyeuse fête de Noël et bonnes fêtes de fin d'année à tous les Bisontins, avec la prudence sanitaire qui s'impose.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Nous nous associons évidemment à l'hommage que vous avez rendu à Michel DEMENGE pour toutes ses actions et pour ce qu'il a pu faire pour la ville de Besançon.

Je voudrais exprimer, comme vous, le soutien et la reconnaissance des élus de notre groupe envers le personnel soignant, qui affronte cette cinquième vague de Covid malgré l'épuisement et les conditions de travail qui se dégradent, faute de personnel à l'hôpital. On ne recommandera jamais assez la vaccination, le respect des mesures barrières et le port du masque si nous voulons effectivement passer les fêtes de Noël en famille.

Sur un tout autre sujet, je tenais également à souligner le travail exceptionnel des policiers de la sûreté départementale et de la brigade des stupéfiants, qui ont procédé ces dernières semaines à des saisies très importantes de drogues. Les quantités sont ahurissantes et démontrent l'ampleur du trafic à Besançon. Vous connaissez ma fermeté à l'égard des trafics de drogue, ma position l'est tout autant à l'égard des consommateurs. Il n'y aurait pas de trafic s'il n'y avait pas de consommateurs. Consommer, c'est clairement être complice des trafiquants, c'est être complice de la violence, c'est être complice de l'insécurité qui gangrène nos quartiers.

Si la lutte contre les trafics est une prérogative qui appartient à la police nationale, la Ville de Besançon, dans le respect de ses compétences, a un rôle à tenir par des actions de prévention, et je sais qu'il s'en déroule, par la présence quotidienne sur le terrain de la police municipale, et par les renseignements qu'elle recueille. La question que je devrais vous poser, c'est quelles missions

attribuez-vous à la police municipale et quelles sont les consignes face au trafic de drogue ? Sauf que, des consignes, un positionnement clair, il n'y en a pas. C'est précisément ce qui a amené la totalité des policiers municipaux bisontins, et je souligne « la totalité », à se déclarer en grève mardi. Ce n'est pas faute de vous avoir interpellée depuis 18 mois sur le malaise qui couve au sein de la police municipale.

J'aimerais que nous mesurions tous ensemble le sens de cette grève : ce ne sont ni plus ni moins que des agents de la Ville de Besançon qui demandent à leur élu ou à leurs élus de faire ce pour quoi ils ont été élus, c'est-à-dire donner des consignes. Après 18 mois, pas de projet de service, pas de consignes, pas de missions clairement définies, pas de réaction face au manque d'attractivité de notre police municipale, face au départ de policiers vers d'autres villes, pas de réflexion sur les horaires, pas de réflexion sur les salaires, pas de réflexion sur les effectifs. D'une manière générale, cela en dit beaucoup sur la méthode, ou plutôt l'absence de méthode.

Clairement, et je crois que le mouvement des agents des crèches, qui nous ont accueillis tout à l'heure, le démontre, il y a un grave problème de gouvernance dans notre collectivité, il y a un grave problème de dialogue et il y a un grave déficit de dialogue social. Je n'ai jamais eu autant de retours d'agents de la Ville de Besançon depuis maintenant sept ans de mandat au Conseil Municipal. Clairement, cela fissure de partout.

Y a-t-il un pilote dans l'avion ? C'est la question que vous ont posé les syndicats, fort justement. Je trouve que c'est véritablement la bonne question. Effectivement, nous ne savons toujours pas définir quel est votre cap, nous ne savons toujours pas définir où vous emmenez Besançon. J'entends que vous aimez Besançon, et fort heureusement, dire le contraire eût été problématique, mais je crois que vous avez toujours autant de difficultés à faire et à faire ensemble. Cela me paraît relativement inquiétant pour l'avenir.

Clairement, je fais des vœux par anticipation et je vous demande, pour l'année 2022, de modifier votre méthode, d'installer un vrai dialogue social au sein de la collectivité, d'instaurer un vrai dialogue entre les élus de la majorité et les élus de la minorité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous remercie pour toutes ces déclarations.

(Mme ROCHDI demande la parole.)

Mme LA MAIRE : Madame Karima ROCHDI, je croyais que vous n'étiez plus présidente de groupe ? Normalement, ce sont bien les présidents de groupe qui peuvent faire une déclaration. Je vous propose d'intervenir ensuite, vous pourrez sans doute accrocher vos propos à des éléments divers et multiples.

Je vous propose de répondre aux présidents de groupe qui m'ont sollicitée. Benoît CYPRIANI vous apportera des éléments sur notre méthode par rapport à la police municipale, mais je vais donner un seul exemple d'un ordre simple et très clair. Quand j'ai rencontré l'Intersyndicale vendredi dernier, sur la police, une question qui m'a été posée était : « Madame VIGNOT, affirmez-vous que vous souhaitez que nous travaillions le vendredi du 24 décembre et le vendredi du 31 décembre jusqu'à l'heure normale de 22 heures ? » J'ai dit oui.

Nous sommes bien d'accord, des pratiques ont été mises en place il y a un certain nombre d'années, mais il faut aujourd'hui les réinterroger. Le projet de direction est là pour le faire. Benoît CYPRIANI va vous expliquer le travail qui est mené et la méthode qui a été mise en œuvre, mais je tiens simplement à dire que, quand je demande à la police municipale de faire une action, elle est très claire. En revanche, ce n'est pas forcément celle qu'ils voulaient entendre. Je le dis très simplement, mais je n'irai pas plus loin dans les détails.

Jusqu'à présent, des pratiques étaient en place, qui consistaient à demander des volontaires parmi les policiers pour travailler en fin de journée le 24 décembre et le 31 décembre. L'année dernière, nous avons demandé des volontaires, et nous n'avons eu personne. Il était urgent et nécessaire que nous retravaillions sur la mission, sur qui dit quoi, comment on le fait, comment on s'organise, les horaires de travail, qu'est-ce que cela représente, quelles amplitudes ils doivent avoir, quelle équité avec les policiers, prendre en considération leur singularité, le temps d'habillage, le temps de pause, les périmètres d'action, etc.

D'ailleurs, si je regarde dans les programmes des uns et des autres, ces éléments ont tous été réinterrogés. Aujourd'hui, nous sommes bien en train de réinterroger l'ensemble de ces *items*. Oui, c'est vrai, cela provoque des interrogations, des discussions et des désaccords, mais nous sommes en train d'y travailler. Oui, une modification aussi profonde prend plus de temps, ou alors ce sont des directives immédiates, parce qu'il faut justement instaurer ce dialogue social. Bien sûr, ces transformations entraînent ce genre de mouvements de grève d'une heure. Une heure. Voilà ce qu'il en est pour la police municipale.

Ensuite, je vais le dire également, sur l'ambiance en général, interrogeons-nous ensemble sur les réformes qui sont en train d'être appliquées au niveau national et qui nous imposent des choses à nous, collectivités. Il faudra que vous m'expliquiez qui, à travers les lois, nous impose cela, et il faudra que nous révisions tous ce que nous sommes amenés à appliquer pour nos propres agents.

Oui, certains nous disent : « *Rebellons-nous et n'appliquons pas la loi.* » C'est une position. Une autre position, c'est : « *Appliquons la loi.* » Il me semble que, en tant qu'élu, on est plutôt dans cette seconde trajectoire. Appliquons la loi. Que veut dire « appliquer la loi », avec les conditions dans lesquelles nous sommes aujourd'hui ? Avant, nous étions dans un dialogue social qui amenait, lors d'une distribution de médailles, à ce que des jours soient accordés ; lors des congés de longue maladie, à ce qu'un certain confort de travail soit proposé ; et une organisation des heures était proposée. Aujourd'hui, appliquer la loi nous amène à faire 4 minutes de plus par jour.

Je vous demande donc, chaque fois que vous allez me demander quelque chose, de vous poser la question : quelle est l'origine de cette transformation ? Est-ce Anne VIGNOT ? Est-ce l'équipe municipale qui est en train de faire les lois qui entament les conditions de travail de nos agents ? C'est une question que je vous pose.

La deuxième chose, c'est que nous vous avons présenté un baromètre social. Nous sommes contents parce qu'il y a une progression dans le retour de la parole de chacun, parce que nous avons recruté des étudiants. Cette jeunesse est allée auprès des agents, pour discuter avec eux, de leur savoir-être, de leur bien-être ou de leurs difficultés. Oui, des difficultés sont remontées, et elles permettent justement de travailler sur l'organisation du travail, mais, globalement, les résultats sont extrêmement positifs.

Quand j'ai distribué les médailles avec mes autres collègues élus, je peux vous assurer que beaucoup d'entre eux nous ont dit qu'ils étaient contents et fiers, très fiers de travailler dans nos collectivités. Il ne faut pas continuer à faire ce travail qui consiste à toujours dire que rien ne va plus. Oui, la vie est difficile en ce moment ; oui, la société est en train de s'interroger ; oui, des orientations sociales sont interrogées et nous inquiètent, en tout cas certains d'entre nous, oui, mais ne nous trompons pas de cible.

Il faut saluer, et vous l'avez tous toujours dit, qu'en période de crise nous avons continué à travailler pour assurer la continuité du service. Bien sûr, nous en avons remercié tous les agents, y compris les cadres A, qui sont finalement ceux qui ont fait remonter le plus de difficultés, parce qu'il a fallu en permanence remettre en cause notre façon de nous organiser, de travailler, etc. Cela a été difficile, tout le monde a été mis à l'épreuve.

Je tiens à le dire, aujourd'hui, ce que j'attends de nous, c'est que, face à la difficulté qui s'annonce, nous soyons unis. L'intérêt général, qui nous habite, est là, parce que, en tant qu'élus locaux, c'est bien de cela qu'il est question. Je vous le dis, aujourd'hui, ce qui nous importe, c'est de faire en sorte de répondre aux injonctions de l'État, des parlementaires, qui font les lois, et de travailler de sorte à faire modifier les lois.

Si vous êtes en train de me dire qu'il faudrait que je fasse une réglementation pour que nos personnels de la Petite Enfance n'aient pas un arrêt de travail d'une demi-heure le midi, puisqu'ils ne veulent pas trois quarts d'heure mais une demi-heure, mais que ce soit compris dans leurs heures de travail, etc., je vous interroge sur votre rôle en tant qu'élus. La question, c'est comment tout organiser pour que nous soyons dans les règles et ne pas avoir à discuter ensuite avec la Cour des comptes, qui viendrait voir notre organisation et dirait que nous sommes de très mauvais gestionnaires, tout en assurant une bonne organisation et de bonnes conditions de travail pour nos agents. Nous y sommes tous très attachés.

Aussi, je voulais revenir sur un certain nombre d'éléments, qui concernent par exemple les questions. Je vous en prie, revenons sur les questions. Quand nous vous apportons des réponses, cela ne semble pas vous satisfaire. Par exemple, vous êtes en train de nous envoyer l'image que nous serions en train de saturer Besançon. Il n'y a jamais eu autant de circulation des voitures, jamais, mais pas seulement à Besançon, dans toute la France. Quel est le résultat ? On le verra, nous constatons une baisse majeure de la fréquentation des transports en commun, nous n'arrivons pas à remettre les gens dans les transports en commun. Nous avons un usage du véhicule tellement important que nous n'avons jamais eu autant de recettes de stationnement. Aussi, vous dites que nous sommes en train de les diminuer, mais nous n'avons pas changé le nombre de places de stationnement.

Ce que je constate, c'est que la saturation est le fait d'un changement de pratiques. Or, pour accompagner le mouvement dans lequel nous sommes, il faut ouvrir d'autres alternatives. Les alternatives, ce sont les modes doux, qui sont attendus. Pour cela, il est nécessaire de réorganiser tout l'équipement. D'ailleurs, rassurons-nous, l'État est d'accord pour faire des pistes cyclables ; la Région est d'accord pour faire des pistes cyclables ; le Département est d'accord pour faire des pistes cyclables, et, dans le Grand Besançon, les élus me demandent d'en faire plus encore. Il n'y a pas que le vélo dans la vie, mais mettons en place l'ensemble des équipements qui permettent des alternatives à ce qui est en train de nous arriver. Malheureusement, cette alternative fait face aux transports en commun, ce qui ne nous réjouira pas.

Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes les questions. Néanmoins, je suis bien contente d'entendre, Monsieur FAGAUT, que nous n'allons pas continuer à discuter à travers les médias mais bien que nous aurons l'occasion d'organiser des réunions qui feront réponse à des questions précises.

Je vous propose maintenant d'ouvrir le Conseil Municipal.

Je n'ai pas donné l'autorisation à Karima ROCHDI, donc, Sylvie, si tu es d'accord, je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre d'éléments.

Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais réagir à ce que vous venez de dire et d'évoquer.

Effectivement, il y a l'État, qui prodigue des lois, avec un Parlement, des parlementaires. C'est une chose. Cela étant, je crois que vous ne pouvez pas toujours vous défaire et vous dédouaner en renvoyant à chaque fois la faute sur tiers. Je crois que ce n'est pas possible aujourd'hui.

Nous avons échangé avec les policiers municipaux, mais pas seulement. Vous vous en doutez bien, nous échangeons avec l'ensemble des agents de la collectivité, et ils nous font part d'un mal-être ambiant dans leur cadre de travail. C'est factuel, nous échangeons avec eux, et c'est très précis. Quand je vous parle de 27 secteurs en tension aujourd'hui au sein de notre ville, c'est un fait réel. Nous avons une grande difficulté à recruter sur notre territoire bisontin, et ce n'est pas une problématique d'État, c'est une problématique parce qu'il n'y a pas de politique et de trajectoire claires portées par cette majorité, et par vous, en tant que premier magistrat de cette ville. Je pense qu'il n'est pas aisé de votre part de vous dédouaner à chaque fois sur l'État et sur les autres. Il me semble que ce n'est pas tenable.

À la fin de vos propos, vous faites référence au communiqué de presse que j'ai pu adresser. Je ne vous ai pas pris en défaut, puisque je vous l'ai dit à la sortie de la réunion hier, où j'ai été très clair et très précis. Je vous l'ai dit, je vous ai dit les choses. Une commission sécurité et tranquillité publique a été mise en place à la demande de notre groupe, pour pouvoir échanger et travailler sur les questions sécuritaires, qui sont majeures aujourd'hui sur le territoire bisontin, mais vous n'aviez pas d'ordre du jour. En fin de compte, vous attendez que ce soit l'opposition qui envoie des questions pour faire l'ordre du jour de cette réunion. Pendant ce temps, on a plutôt eu du bavardage. Des sujets majeurs pouvaient être traités.

Au sujet de la grève des policiers municipaux, l'Adjoint à la Tranquillité publique refuse de prendre la parole au départ, en disant très clairement : « *Je n'ai rien à dire.* » Ensuite, il revient un peu plus tard... Vous pouvez nous regarder avec de gros yeux, mais j'ai noté le déroulé de ce qu'il s'est passé et les propos exacts qui ont été tenus. L'Adjoint à la Tranquillité publique a dit : « *Il y a une grève des policiers municipaux, oui, mais, en fin de compte, ils demandent une rémunération supplémentaire.* » La demande des policiers municipaux ne se résume pas à cela.

À l'arrivée, vous avez fait une réunion où tout le monde a perdu son temps, vous comme moi, et où il n'y a pas d'ordre du jour. M. BERTAGNOLI, et je le prends en témoin, a abordé une situation certainement très intéressante, que j'avais soulevée, sur les déchets sauvages. À aucun moment dans cette réunion vous n'avez apporté des faits précis, des éléments factuels : à quels endroits sont les déchets sauvages, ce que nous pourrions mettre en place, si nous pouvions mettre en place des caméras mobiles, quels types de déchets sont concernés... Quelque chose de factuel, de précis, à analyser, pour que nous puissions ensuite travailler ensemble sur des propositions.

Je crois que cette commission, que vous avez créée de toutes pièces à notre demande, est un alibi pour nous dire : « *Regardez, je travaille avec l'opposition sur les questions de sécurité, et ils n'y répondent pas.* » Non, nous perdons notre temps, nous sommes restés 20 minutes, cela ne sert strictement à rien, en tout cas sous ce format. Je le répète publiquement, tant qu'il n'y aura pas une méthode précise avec un ordre du jour établi par l'exécutif... Depuis quand c'est l'opposition qui crée les ordres du jour ? Je vous l'ai dit, je siége dans d'autres structures, j'ai aussi des responsabilités professionnelles qui me font animer énormément de réunions et de commissions, mais j'arrive toujours avec un ordre du jour, avec des points précis, et des éléments très précis.

C'est votre méthode, nous ne la partageons pas, désolé d'y faire encore référence ce soir, mais ce n'est pas possible de fonctionner ainsi au quotidien.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vais donner deux éléments de réponse, puis nous passerons au Conseil Municipal. Je crois que vous aurez tous l'occasion de revenir très régulièrement sur certains points. Mes collègues ont aussi beaucoup de choses à vous dire, y compris sur la question de la sécurité.

Dans tous les cas, la politique de l'État est de réformer le travail de façon importante, donc je ne peux pas dire que c'est moi qui aurais inventé toutes ces nouvelles réformes. Je suis désolée de vous le dire, mais l'ensemble des mouvements qui ont lieu en ce moment sont sur la base de ces transformations, dues à des réformes nationales.

Ensuite, concernant l'exemple que vous avez donné, de Benoît CYPRIANI qui annonce la question de la rémunération supplémentaire, je suis bien d'accord avec vous. C'est étonnant, mais ce n'est pas Benoît CYPRIANI qui l'a écrit, c'est sur le mot d'ordre de grève des policiers, qui, eux-mêmes, ont ajouté cette ligne. Il n'a pas sorti cette phrase de nulle part, elle est écrite, il énumérait les points de revendication des policiers.

Pour être claire vis-à-vis de tout le monde, vous avez reçu, les uns et les autres, une invitation dans votre Outlook le 18 octobre, puisque nous fonctionnons avec le numérique, pour venir à cette réunion. Il avait toujours été dit que nous nous mettions à votre disposition pour répondre à des questions précises. Sinon, je suis d'accord avec vous, ne faisons pas ce genre de réunions. Après tout, il existe des commissions qui ont effectivement des ordres du jour très bien établis.

Je ne sais pas qui nous écoute, mais nous n'allons pas continuer à les ennuyer. Je vous propose d'ouvrir le Conseil Municipal et de commencer sur les éléments qui nous importent tous ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 1

Désignation d'une secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2021

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 1 porte sur la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur FAGAUT, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'être secrétaire de séance. (*Oui.*) Très bien.

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2021 ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 2, la délégation du Conseil Municipal. Il convient de prendre acte. Y a-t-il des commentaires, des questions ? (*Non.*) Nous prenons acte de ce dossier ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 3

Désignation d'un représentant suppléant de la Ville au sein de l'association du Réseau des sites majeurs Vauban

« **Mme LA MAIRE** : François BOUSSO est le représentant désigné.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 4

Soutien à l'association le Café Charlie pour la journée nationale de la Laïcité 9 décembre 2021

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose de donner la parole à Valérie HALLER.

Mme Valérie HALLER : Merci, Madame la Maire.

L'éducation morale et civique est sortie des salles de classe aujourd'hui pour célébrer la Journée nationale de la Laïcité. Les élèves ont participé à la plantation d'arbres de la Laïcité, d'autres ont visité une exposition ou assisté à un spectacle dédié à ce sujet.

Pour rendre plus visible notre attachement à cette loi, trois nouveaux arbres ont donc été plantés ce matin dans la Ville, à Viotte, à Clairs-Soleils et à Planoise. Les élèves et les enseignants se sont déplacés pour porter des messages de tolérance, des mots, des dessins, accrochés aux arbres. Des prises de parole d'enfants sur la laïcité ont pu avoir lieu aujourd'hui. L'exposition « Le livre géant de la laïcité », organisée par la Ligue de l'enseignement, a été proposée et a permis à différentes classes d'avoir un temps d'échange, un moment de réflexion et de débat. Un spectacle a également été proposé au collège Camus, et un théâtre-forum.

Un moment de réflexion et de débat, c'est bien de cela que nous parlons aujourd'hui : éveiller les consciences, apprendre à réfléchir par soi-même, construire ses propres convictions, pour devenir un ou une citoyenne libre, égal(e) et fraternel(le). La laïcité enracine les valeurs de la République. Que ce soit en plantant un arbre, en visitant une exposition ou en assistant à un spectacle, les élèves des différents quartiers de la ville ont pu, cette semaine, s'emparer de ce sujet, de ce principe républicain fondamental.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Ce sont toujours des moments passionnants quand les enfants interviennent. C'était intéressant, les enfants nous ont demandé : « Est-ce qu'il y a d'autres arbres à planter ? » (Rires.) Nous avons créé de futurs jardiniers.

Merci beaucoup. Je sou mets ce dossier au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 5

Rapport annuel Développement durable

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, nous allons parler du rapport annuel Développement durable. Je propose à Anthony POULIN d'en faire une présentation.

M. Anthony POULIN : Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et tous.

Ce rapport est un temps important, annuel, dans notre collectivité. La durabilité, le développement durable sont véritablement dans notre nature, mais ce n'est pas le fruit du hasard. Dans notre ville, c'est une vraie mécanique de précision, pour prendre une métaphore horlogère, que d'appliquer au quotidien les objectifs de développement durable.

Le Secrétaire Général de l'ONU, lorsque les objectifs de développement durable ont été établis, fixait l'ambition suivante : nous sommes la première génération qui peut éradiquer la pauvreté, et la dernière qui peut sauver la planète. Ce cap est également le nôtre, et nous menons cette ambition au quotidien en transformant écologiquement notre ville de manière profonde, en nous amenant à modifier nos modes de vie, toujours dans la justice sociale. C'est une mutation qui va plus loin que des simples ajustements.

Pour cela, nous mobilisons un outil, les objectifs de développement durable, comme boussole, ou plus exactement nos objectifs locaux de développement durable, qui s'appliquent en mode projet au quotidien dans notre ville pour amorcer certains changements, pour accélérer la transition et pour rendre la durabilité incontournable dans nos politiques publiques. La singularité de notre approche est véritablement d'avoir épousé les objectifs de développement durable en nous les appropriant.

Cette appropriation se matérialise en une déclinaison de 42 objectifs locaux de développement durable, en lien avec les cibles déterminées par l'ONU. Ce travail a été fait en 2019. Il se poursuit aujourd'hui et s'appuie sur 50 indicateurs, qui permettent tous les ans de mesurer notre contribution, la contribution de la Ville, de la collectivité, de l'ensemble des politiques que nous menons, et d'évaluer l'impact de notre contribution sur plusieurs années.

Cinq finalités de développement durable sont mobilisées dans ces objectifs locaux de développement durable : les changements climatiques et la protection de l'atmosphère ; les biodiversités, les milieux naturels et les ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la production et la consommation responsables. Sur cette diapositive, vous voyez qu'à chaque fois nous mobilisons une finalité, avec des objectifs cibles qui ont été fixés au niveau international et que nous déclinons au niveau local.

Ce rapport fait l'état des lieux des actions que la collectivité a déployées en 2020. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, ce qui met en relief, avec une certaine acuité, certains objectifs de développement durable et leur déclinaison locale. L'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités et que nous avons traduit localement par l'accompagnement des personnes fragilisées, a pu se traduire pendant la crise sanitaire par un hébergement et une attention particulière à l'égard des personnes sans domicile fixe.

L'objectif n° 1, qui porte sur l'absence de pauvreté au niveau international et qui s'est traduit par un objectif local de prévention de la perte de lien social et de la vulnérabilité, nous a amenés notamment à modifier les pratiques de nos agents pour assurer la continuité du service public quelles que soient les conditions sanitaires.

L'objectif n° 13 a également été mobilisé, c'est la lutte contre le changement climatique, que nous avons décliné dans notre stratégie par la prévention des risques naturels et technologiques. S'il y a bien un moment où nous avons dû faire face au risque sanitaire, c'était bien pendant l'année 2020, avec le déploiement du plan d'action communal de lutte contre la Covid et des mesures de soutien particulières.

Ce socle d'actions se déploie au quotidien et va bien au-delà, en 2020, de ce que nous avons fait pour la crise. Nous avons continué, et, dès notre arrivée, nous avons impulsé de nouvelles politiques. Le développement du photovoltaïque, la lutte contre les îlots de chaleur, l'aménagement des modes doux, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, le plan de déplacement du personnel, la réduction des produits jetables, la systématisation du tri des déchets, la thermographie de chaleur, le conseil local en santé mentale, les actions de solidarité internationale, l'accompagnement des plus fragiles, l'épanouissement par le sport et la culture sont des actions que nous menons, et qui contribuent à la durabilité de notre territoire et au déploiement des objectifs de développement durable.

Le rôle expérimental de Besançon sur la question, de « défricheur », va se poursuivre. Nous avons fait des objectifs de développement durable le support du rapport que vous pouvez lire. Pour ceux qui souhaitent un exemplaire papier, je pourrai vous le remettre.

Maintenant, nous allons passer aux objectifs de développement durable comme une réelle armature de notre action, et demain de notre budget. C'est le défi que nous nous fixons. Le rapport de développement durable que vous avez entre les mains est une pierre angulaire de notre action, un document stratégique, central, et nous souhaitons qu'il se conjugue davantage avec notre compte administratif, par exemple pour avoir tous les ans un état des lieux complet de l'activité de notre collectivité.

Pour finir, je voulais remercier l'ensemble des agents pour leur mobilisation, ainsi que mes collègues élus, pour faire vivre au quotidien le développement durable et pour inscrire la durabilité dans chacune de nos politiques.

Enfin, je pense que, dans cette période de crise, nous devons aussi garder le meilleur, ce que nous avons appris sur la possibilité que nous avons de changer nos modes de vie et sur les solidarités que nous avons la capacité de déployer. Je voudrais finir avec cette phrase d'Albert CAMUS, qui, dans *La Peste*, écrivait : « *Ce que nous apprennent les fléaux, c'est qu'il y a beaucoup plus à admirer qu'à mépriser dans l'espèce humaine.* » Faisons confiance à l'espèce humaine, continuons à croire dans les agents de notre ville et dans les actions déployées par l'ensemble des acteurs de notre ville pour relever les défis du XXI^e siècle.

Mme LA MAIRE : Très bien. Nous devons prendre connaissance du rapport.

Je vous en prie.

Mme Nathalie BOUVET : Je remercie les services pour ce dossier complet.

En matière de développement durable, la méthodologie est tout aussi importante que les objectifs. Si je partage avec vous les objectifs, c'est sur la méthodologie que nous nous distinguons.

Quand il s'agit d'être pragmatique, nous nous rejoignons. Je salue la rénovation énergétique des écoles, celle des gymnases, engagée dans le mandat précédent et rendue possible grâce aux fortes subventions de l'État, de la Région, et de l'Union européenne. J'ai toutefois quelques remarques à vous apporter.

Je regrette que Besançon ne se dote pas d'un schéma piétons. Je vous rappelle que 41 % des déplacements sont effectués à pied.

La protection de la biodiversité est toujours voulue de tous, et elle peut d'ailleurs être l'occasion d'embellir la ville. Oui, les plantes sauvages qui poussent au pied des bâtiments ou d'un arbre participent à la biodiversité, mais quand elles viennent masquer la signalisation routière, qu'elles empêchent les piétons de circuler sur les trottoirs, qu'elles occasionnent des coûts de rénovation de voirie qui seront payés par les Bisontins, je ne suis pas certaine que cela donne une bonne image de votre écologie.

Désimperméabiliser et végétaliser, c'est aussi une façon d'embellir la ville. Planter des arbres en ville lutte contre la pollution, apporte de la fraîcheur. Vous me le confirmerez, mais je n'ai pas le sentiment que la Ville de Besançon compense le nombre d'arbres abattus. Je regrette votre annonce, qui nous apprend que la végétalisation de la place de la Révolution, très minérale, se fera au plus tôt en 2023. Je vous rappelle ma proposition d'il y a 18 mois d'installer des corolles végétales, au coût modéré, qui créent rapidement des îlots de fraîcheur esthétiques sans bouleverser l'architecture de la place.

Comme je vous l'ai déjà dit, végétaliser, c'est aussi une façon de rendre la ville plus belle. Je regrette que nous ayons abandonné le fleurissement. J'aimerais tant que l'on puisse se féliciter d'obtenir la prestigieuse « Fleur d'or » du label « Villes et villages fleuris ».

Pour conclure, j'entends beaucoup de critiques des Bisontins qui jugent votre écologie trop politique, trop dogmatique et trop clivante. À l'opposé, je crois en une écologie ambitieuse, rassembleuse et réaliste.

Mme LA MAIRE : Je le dis, heureusement que nous nous mettons à travailler tous ensemble sur la rénovation énergétique, étant donné les besoins monstrueux et le retard que nous avons pris. Je vais prendre l'exemple des friches industrielles : nous sommes en retard sur la rénovation et la restauration de ces friches. Quand nous demandons, à la Ville de Besançon, des aides, nous ne les avons pas, malheureusement, mais nous allons revenir dessus et nous ne lâcherons pas. Il n'y a que quelques centaines de millions d'euros pour la France entière, alors que c'est une revendication de toutes les collectivités.

Sur la question de la rénovation de nos écoles, nous allons vers un emprunt, ce qui est inédit. Cela n'a jamais été fait, mais nous pourrions y revenir au moment de la discussion sur les budgets.

Oui, nous avons des aides, mais c'est parce que la Ville de Besançon investit. Si nous n'investissons pas, nous n'avons pas d'aide. Le premier levier, c'est nous-mêmes, c'est notre volonté politique, forte, puisque nous allons vers l'emprunt, pour enclencher ensuite des aides et des accompagnements.

D'ailleurs, je tiens à souligner que Marie-Guite DUFAY explique souvent que, au moment des plans de relance, etc., Besançon et le Grand Besançon étaient l'un des premiers territoires à apporter des dossiers sur la transition énergétique. Nous étions prêts, nous avons travaillé pendant un certain temps pour être plutôt en avance sur toutes les actions à mener dans tous les domaines. C'est ce que vient de montrer le rapport de développement durable.

C'est bien une méthode. Ce n'est pas seulement faire des actions « totems », c'est structurel. Nous devons nous emparer de ces questions du développement durable dans tous les services pour que cela devienne la norme. Nous sommes tellement ancrés dans cette culture méthodologique que nous venons de recevoir à nouveau le label international de Cit'ergie, avec le niveau gold, et nous restons une des rares collectivités à avoir atteint ce niveau de reconnaissance.

Vous avez raison, nous sommes dans la bonne méthode. En revanche, nous revenons pour la dixième fois sur cette question de la végétation. Quand, pendant l'été, il se met à beaucoup pleuvoir, la végétation pousse vite et fort non seulement sur l'espace public, mais aussi sur les espaces privés. Concernant les branches et les arbres qui empêchent de voir la signalisation, les carrefours, etc., nous avons tous eu à faire face à une augmentation pendant l'été. Je vous l'ai déjà expliqué, la végétation poussait et la pluie s'est installée, ce qui a entraîné de nombreuses difficultés d'intervention, avec un personnel beaucoup moins présent. Je rappelle que les conditions sanitaires nous avaient fait mobiliser les agents de tous les services. Nous avons mis à Réisal des agents du Musée des Beaux-Arts, du sport ou encore de la voirie. L'été arrivant, ils ont pris leurs congés. Heureusement, puisque nous parlions tout à l'heure d'une nouvelle tension.

Oui, à un moment donné de cette crise, la végétation a masqué la signalisation, mais, très honnêtement, la dernière fois que nous en avons parlé, les herbes à Chamars avaient déjà été coupées depuis plusieurs jours, par exemple. Cela dit, oui, nous pouvons revenir sur un épisode de cette nature.

Concernant le fleurissement, je vais inviter le service des espaces verts en Conseil Municipal pour qu'il vous fasse la présentation qui nous avait été faite. Ils vous montreront ainsi qu'il y a une vraie pensée, une stratégie, une ambition extrêmement précise. Vous aurez définitivement toutes les billes pour comprendre la politique de végétalisation dans laquelle nous sommes.

Oui, nous avons effectivement l'ambition de végétaliser la place de la Révolution. Elle est complexe et elle n'a pas été conçue pour. Lors de sa conception, on s'est dit : « *On minéralise tout pour pouvoir faire de grands événements et recevoir.* » Néanmoins, des choses arrivent et s'inventent à nous. Un tram s'est installé, qui limite l'espace, il y a toujours les couloirs pompiers, qui sont importants, et il y a un marché, dont on respecte la pérennité et le renouvellement. Finalement, nous avons donc un espace relativement réduit. Si nous y mettons des arbres, il faut que tout soit opérationnel. Nous

devons également nous assurer, et nous sommes en train de le faire, qu'il n'y a pas de conduites d'eau, de gaz, d'électricité, de fibre, etc.

Oui, cent fois oui, vous avez raison, nous allons végétaliser ces points chauds. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'aller vers une nouvelle conception des espaces publics. Vous avez raison, nous avons pris un retard, alors allons-y, nous sommes d'accord. Nous sommes partis vers cette végétalisation, et il y a des solutions diverses et multiples, mais elles prendront le temps de s'installer, parce que nous avons besoin de vérifier à chaque fois et de travailler avec une architecte des bâtiments de France.

Tout cela demande effectivement du temps, de la coordination, mais, en 2023, nous aurons des arbres sur la place de la Révolution.

Anthony, veux-tu donner d'autres éléments sur nos investissements ? Nous reviendrons dessus.

M. Anthony POULIN : Je peux en donner. Déjà, je voulais vous faire remarquer, et c'était le fruit d'une discussion au niveau national hier, que l'engagement de notre collectivité sur la réussite de ces objectifs de développement durable se traduit dans ce rapport, mais aussi dans l'organisation et dans la méthode de notre collectivité. Ma délégation, qui lie les questions de finance et de développement durable, montre l'importance que nous accordons au développement durable et à l'ensemble de ces dimensions, qu'elles soient écologiques ou sociales.

Sur l'investissement, nous avons inscrit, dès le budget 2021, 1 M€ par an pour désimpermeabiliser notre ville, pour lutter contre les îlots de chaleur, pour végétaliser les cours d'école et les places. J'entends que cela amène régulièrement des débats. Certains le disent, nous, nous le faisons, et nous y mettons les moyens, en inscrivant 60 M€ dans notre prospective budgétaire pour rénover thermiquement les écoles et les crèches. Là aussi, nous l'avions dit, nous l'avions affirmé comme une priorité, et nous le faisons. Cela améliore le quotidien des enfants, des enseignants et des parents.

Sur la question des piétons et des cycles, en tout cas vous nous avez interrogés sur les piétons, là aussi nous réalisons au quotidien des opérations. Nous sommes en discussion, en préparation, mais, dès l'année prochaine, nous vous proposerons davantage de crédits sur la question de la piétonnisation. Je souscris à cette proposition. Vous avez raison, je partage avec vous le fait que de très nombreux déplacements, dont la proportion augmente, se font à pied dans notre ville, et que c'est un mode de déplacement à part entière. Là aussi, c'est une approche très importante. Je vous propose d'ailleurs, toutes et tous, de porter ce propos lorsque nous irons voir l'ensemble des habitants pour leur expliquer que, lorsque nous rendons la ville plus marchable, nous la rendons aussi plus attractive.

L'application de ces objectifs de développement durable nous amène à repenser structurellement la ville et à penser structurellement la priorisation de nos investissements. Avec les quelques exemples que je vous ai donnés, vous pouvez voir que nous continuons perpétuellement à prioriser nos actions en faveur de l'amélioration du quotidien et de l'incarnation dans notre territoire de la transition écologique.

Mme LA MAIRE : Merci.

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, j'aurais quelques questions à poser à M. POULIN. Que signifie sa phrase « *notre singularité est d'avoir épousé les objectifs du développement durable en nous les appropriant* » ? Est-ce à dire que, dans les mandats précédents, la municipalité ne les avait pas épousés ? Est-ce à dire que la municipalité précédente ne se les était pas appropriés ? C'est assez flou, comme formule, vous le concéderez. Peut-être pouvez-vous préciser votre pensée.

Je voudrais revenir sur la question des fleurs, à laquelle vous n'avez pas répondu. Je partage l'ambition que nous devons avoir du point de vue touristique. Le fleurissement d'une ville participe énormément à l'image que notre ville peut renvoyer à des touristes, et certains m'ont fait la remarque cet été : « *J'arrive dans une ville écologiste, mais il n'y a aucune fleur sur aucun pont, aucune fleur sur la façade de la mairie.* » Peut-être que ce n'est pas tout à fait exact, vous le préciserez, je n'ai pas été vérifier sur chaque pont s'il y avait des fleurs.

En tout cas, je pense que, quand on veut se donner de l'ambition sur le tourisme, quand on veut investir fortement sur l'écotourisme, un objectif que je partage avec vous, le fleurissement est extrêmement important. D'ailleurs, le fleurissement peut se faire par la Ville, mais il peut aussi s'engager à l'échelle citoyenne. Nous pouvons demander aux citoyens, les engager, les emmener avec nous, de fleurir leurs balcons, de faire des haies variées, je sais que cela existe dans les cahiers des charges d'un certain nombre de lotissements, tout cela relié à ce label Unesco.

Je pense qu'il y a de l'ambition à avoir du côté du fleurissement.

Mme LA MAIRE : C'est pour cette raison que je vais faire en sorte que vous ayez une présentation de nos ambitions en termes de végétalisation sous toutes ses formes, y compris avec la fleur.

Simplement, je vais vous donner quelques éléments. En 2020, sur les réseaux sociaux en particulier, les gens avaient été émerveillés de voir les prairies fleuries qui avaient été semées dans le mandat précédent, mais aussi beaucoup de bulbes, etc., le long du tram et sur beaucoup d'espaces nouveaux. Nous avons introduit à cette occasion une autre façon de fleurir la ville.

Je suis complètement d'accord avec vous, la fleur est essentielle, elle apporte cette poésie que tout le monde ressent d'une façon ou d'une autre. C'est essentiel. Néanmoins, l'ensemble des graines et des semences qui ont été posées cette année dans la ville n'ont pas pris pour des raisons climatiques. Nos services viendront vous les présenter. Au moment où le fleurissement devait commencer, il s'est mis à pleuvoir de façon importante, ce qui l'a bloqué. Nous avons donc repris la technique pour voir comment « passer entre les gouttes » de ces contraintes.

Pourquoi y a-t-il de moins en moins de fleurissement sur les ponts, sur les balcons, les fenêtres, etc., de nos patrimoines ? Tout simplement parce que nous avons vécu des périodes estivales où des arrêtés de sécheresse interdisaient de fleurir. Nous nous sommes dirigés vers un fleurissement autonome, qui ne soit pas dépendant d'un arrosage, y compris, parfois, au goutte-à-goutte. Nous ne sommes plus du tout dans ce système. D'ailleurs, si nous avons reçu le label national de « Capitale de la biodiversité », c'est justement parce que nous n'avons plus cette problématique d'arrosage de pots, etc. Cela nécessite un changement de pratique extrêmement important et demande d'autres techniques pour le fleurissement, que nous sommes en train de travailler, au vu également des contraintes météorologiques.

Concernant ce que vous disiez très justement sur les nouvelles façons de penser les haies, par exemple, il y a justement, dans l'ensemble des chartes des jardins potagers et des jardins familiaux, un ensemble de préconisations et même d'obligations. Par exemple, pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'interventions intempestives sur les haies, en particulier au moment de la nidification, des choses de ce type.

Quand on est écologistes, et vous le savez parce que vous êtes tous en train d'explorer ce qu'est l'écologie, nous rentrons dans ce que nous appelons une approche plus systémique, et donc plus complexe. Tout le monde a bien raison. Pour autant, les solutions ne sont pas si simples, donc nous y travaillons tous.

Quant à l'intervention des citoyens, nous avons arrêté les concours de fleurissements parce que nous avons entamé des discussions avec les personnes qui y participaient sur le fait de changer les pratiques d'arrosage. Néanmoins, nous avons malheureusement eu plusieurs saisons où nous n'avons même pas pu requalifier les personnes qui avaient participé à la décoration de leur jardin ou de leur balcon, parce qu'il y avait différentes catégories, justement du fait des arrêtés de sécheresse. Nous n'arrivions même plus à évaluer leur travail, donc nous étions plutôt en train d'évoluer avec eux sur une façon de ne plus être dépendants de ces questions de température et d'eau.

Il y a encore beaucoup de choses à inventer, c'est vrai.

Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Merci. J'ai le sentiment que vous découvrez certaines choses qu'il reste à réaliser, ce qui m'inquiète un peu, donc je voudrais simplement vous poser une question. Qui était l'Adjointe sous l'ancien mandat en charge de la transition écologique et du développement durable ?

Mme LA MAIRE : Oui, justement. Qu'est-ce que j'ai découvert ? Expliquez-moi.

M. Ludovic FAGAUT : Je ne sais pas, vous nous dites que, sur les friches industrielles, par exemple, nous avons pris énormément de retard. Le sujet ne date pas de 2021, il existe depuis un moment. Par le passé, nous avons aussi posé des questions autour de ce sujet, c'est pourquoi votre réponse me surprend un peu.

Mme LA MAIRE : Sur les friches industrielles, nous sommes bien d'accord que je n'étais pas Adjointe...

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais juste terminer.

Mme LA MAIRE : Je vous explique quand même que c'était une mission du Grand Besançon. Il faut remettre les choses à leur place.

M. Ludovic FAGAUT : Je vais terminer en vous posant une question, parce que vous voulez qu'on vous pose des questions.

Mme LA MAIRE : Bien sûr, posez des questions.

M. Ludovic FAGAUT : Savez-vous combien Besançon plante de fleurs aujourd'hui, et combien nous en plantions auparavant ?

Mme LA MAIRE : Justement, nous allons nous mettre d'accord, Monsieur FAGAUT...

M. Ludovic FAGAUT : Ma question n'est pas pour vous piéger.

Mme LA MAIRE : Je ne voudrais pas...

M. Ludovic FAGAUT : Attendez, laissez-moi juste terminer.

Mme LA MAIRE : Allez-y, terminez, mais, cette question, vous l'avez déjà posée, et vous avez déjà eu la réponse.

M. Ludovic FAGAUT : Très bien, je vous laisse répondre.

Mme LA MAIRE : Non, je ne joue pas à cela, on ne joue pas au chat et à la souris dans cette maison. C'est vrai que j'ai eu une présentation avec le nombre de bulbes, de plants, etc., mais je ne l'ai pas ici, figurez-vous. Je ne l'ai pas apportée, donc je ne peux pas vous donner d'éléments chiffrés. Toute une présentation nous a été faite, et donc les chiffres exacts, sur plusieurs années, vous seront présentés en Conseil Municipal.

M. Ludovic FAGAUT : Merci à vous. Pour gagner un peu de temps, par le passé, il y avait l'équivalent d'environ 250 000 fleurs sur le territoire bisontin.

Mme LA MAIRE : Oui, et vous savez pourquoi ?

M. Ludovic FAGAUT : Laissez-moi juste terminer.

Mme LA MAIRE : Allez-y.

M. Ludovic FAGAUT : Il y avait 250 000 fleurs sur le territoire bisontin, et, aujourd'hui, nous sommes en dessous de 50 000 fleurs. Je vous avais déjà questionnée sur ce sujet, comme je vous avais questionnée sur les corolles végétales. Vous m'avez répondu, je reprends le courrier, que « *si ces solutions peuvent paraître séduisantes, le coût lié à l'acquisition et à l'exploitation de ce type d'équipement demeure très élevé au regard des services rendus* ». Peut-être que vous allez aborder d'autres stratégies, mais nous vous avons questionnée par rapport à celle-là.

Si vous voulez, le sens de mon intervention, c'est que j'ai le sentiment, sur la partie développement durable, que vous découvrirez certains problèmes aujourd'hui, en nous disant avoir pris beaucoup de retard, alors que c'est vous qui aviez cette mission par le passé.

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout.

M. Ludovic FAGAUT : Des choses ont été faites, et très bien faites, que nous avons accompagnées dans ce sens. Dans l'ancienne majorité, vous nous avez toujours trouvés à vos côtés sur ce volet, avec Jacques GROSERRIN notamment.

Aujourd'hui, j'étais un peu surpris de cette intervention. C'était simplement le sens de mon intervention, et de la question que je vous ai posée sur les fleurs.

Mme LA MAIRE : Sur les fleurs, même si nous reviendrons avec des éléments précis, nous avons décidé dans le mandat dernier d'aller vers une politique de fleurissement qui n'était plus annuelle.

Il y a eu une belle époque, mais quelle était-elle ? Je vais vous expliquer. À la belle époque, les jardiniers étaient formés, c'est leur formation à l'horticulture, pour planter, et, dès que la fleur arrivait à maturité, avant qu'elle ne commence à faner, ils l'arrachaient et la jetaient. Grossièrement, c'était à peu près tous les deux mois. Au début, on jetait, puis on a composté. Ensuite, on s'est dit que c'était certes joli d'avoir ces fleurs, mais c'était de façon très artificielle, puisque cela fonctionnait dans les serres, etc., et il fallait replanter en permanence.

Aujourd'hui, si le nombre de plants que l'on réinjecte dans nos espaces publics diminue, c'est tout simplement parce que nous mettons des plantes vivaces, c'est-à-dire qui ne sont pas renouvelées tous les ans. Oui, vous avez raison, nous sommes passés de 200 000 fleurs à un chiffre moindre. Je ne peux pas vous donner les chiffres exacts mais vous aurez des éléments très concrets. Cela s'explique tout simplement parce que nous ne sommes plus dans le même monde. Le monde a bougé.

Je vais vous montrer le dossier qui nous a amenés à être « Capitale nationale de la biodiversité », mais c'est justement grâce à cette politique d'amener plus de vivaces. Quand on laisse des plants qui vont fleurir une année, deux années, trois années, mais nous allons quand même les renouveler à un moment, oui, vous avez raison, nous utilisons beaucoup moins les serres. C'est beaucoup plus un travail sur pied, sur place. C'est cela, le développement durable.

Pour le deuxième point, je reviens sur les friches. Je suis désolée, tout ce qui est industriel n'est pas du ressort de la Ville de Besançon mais bien du Grand Besançon et des zones d'activité. Aujourd'hui, la question qui se pose, c'est comment investir sur ces friches industrielles qui se sont libérées. Bien sûr, on ne peut travailler que sur des endroits qui se libèrent. Aujourd'hui, nous avons besoin de financements sur ces friches industrielles.

Je veux bien refaire mon bilan de transition énergétique. Dans le mandat précédent, c'est justement ce qui nous avait permis d'être renouvelés au niveau du gold de Cit'ergie, et nous n'étions que trois collectivités en France. Nous étions les premiers, il y avait Dunkerque, qui nous avait rejoints, et Grenoble. Oui, vous avez raison, j'ai porté une politique ambitieuse avec l'équipe dans laquelle j'étais. Nous ne partagions pas forcément les orientations, mais aujourd'hui je suis Maire et nous avons tous décidé de repenser nos priorités. C'est un accord collectif, et de nouveaux enjeux se sont invités, qui nous imposent certaines choses, nous obligent. Cela étant, encore une fois, ne mélangeons pas le travail fait par un Adjoint avec celui du Vice-Président.

Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire. Je suis contente d'entendre aujourd'hui que vous allez faire intervenir le service des Espaces verts pour nous expliquer, et surtout expliquer aux Bisontines et aux Bisontins, votre politique de gestion des espaces verts.

J'avais demandé lors de la commission qui a été installée autour de la tranquillité et de la sécurité de faire intervenir les agents de la police municipale pour qu'ils nous parlent de la mission que vous leur faites porter. Vous avez refusé et nous avez expliqué que, vu leur statut de fonctionnaire, ils ne peuvent pas participer. Je suis contente aujourd'hui d'entendre le contraire.

Merci.

Mme LA MAIRE : Vous êtes en train de répéter des choses, mais c'est important de dire des choses précises, vous m'avez demandé de rencontrer directement les agents pour discuter tranquillement avec eux sur certaines politiques. Je propose plutôt un travail de présentation de notre stratégie et de notre politique, parce que je ne veux pas mettre les agents dans une situation où ils se trouveraient en difficulté.

Cela étant, vous faites ce que vous voulez, rencontrez des agents, discutez, vous pouvez avoir tous les éléments de discussion que vous voulez, mais je ne les mettrai pas dans cette situation. Effectivement, un fonctionnaire est là pour mettre en application une stratégie qui est proposée par une équipe politique, celle de la majorité, et c'est cette stratégie que nous allons vous présenter. C'est important.

Vous verrez, vous aurez beaucoup de questions à leur poser, et j'en serai très heureuse, cela veut dire que vous vous appropriez ces problématiques de biodiversité ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 6

Rapport annuel d'accessibilité 2020

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose de passer à la présentation n° 6, qui concerne le rapport annuel d'accessibilité 2020.

Sylvie, si tu veux également apporter des éléments par rapport à la discussion de tout à l'heure, je t'en prie.

Mme Sylvie WANLIN : Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais préciser les choses par rapport au préavis de grève qu'il y a actuellement dans la résidence autonomie des Lilas. Je voulais vous rassurer et vous dire que, au CCAS, nous sommes soucieux du bien-être de nos agents. La preuve, c'est que la chaîne hiérarchique est immédiatement allée les rencontrer, et nous allons, avec mes collègues Jean-Hugues ROUX et Philippe CREMER, faire le tour de toutes les résidences autonomie.

Je voudrais ajouter que ce conflit résulte de problèmes organisationnels et de problèmes de tenues d'habillement. Les problèmes organisationnels sont en lien avec des points qui ont été intégrés dans le projet d'établissement, voté en février 2020 à l'unanimité du comité technique, moins une abstention. Ce projet d'établissement n'a pas pu se mettre en application. Les objectifs opérationnels, notamment les points d'organisation, n'ont pas pu s'installer en raison de la crise sanitaire. Cela tient à des agents d'accueil, qui terminent leur travail à 7 heures du matin. C'était dans le projet d'établissement. Avant, c'était 8 heures, et les agents polyvalents devaient donc prendre le relais pendant cette heure, entre 7 heures et 8 heures. Des tensions se sont crispées. Les choses sont en train d'être reconstruites, revues, étudiées et diagnostiquées.

Concernant les tenues d'habillement, un contrôle de la direction de l'emploi et de la solidarité a résulté en des changements de normes au niveau des cuisines mais aussi au niveau de l'habillement. Une commande d'habillements était déjà faite *via* le marché public qu'a porté le CCAS, mais il se trouve qu'il a fallu refaire cette commande.

C'est toute une chaîne, non pas de dysfonctionnements, mais de non-mises en place, qui a créé cette situation de malaise. Nous sommes bien entendu en train de voir avec les agents, d'étudier les choses, et, comme je vous l'ai dit, nous ferons le tour avec mes collègues pour voir toutes les résidences autonomie, puisque le projet d'établissement s'installe dans toutes les résidences autonomie.

Voilà ce que je voulais dire. Le problème est étudié avec sérieux, comme j'ai pu le dire, et le bien-être des agents est un souci permanent de Jean-Hugues ROUX, Philippe CREMER et moi-même, et bien sûr de la direction du CCAS.

Je peux en venir maintenant à la présentation du rapport annuel d'accessibilité. Au préalable, je voudrais rappeler que c'est en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées que la commission intercommunale pour l'accessibilité (la CIA) doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la ville de Besançon et de GBM. Le rapport annuel d'accessibilité 2020 s'attache, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale, et il est présenté à titre informatif.

Je rappelle que l'objectif est d'assurer l'accessibilité de tout à tous. Je précise que c'est l'ensemble de la chaîne de déplacement qui est concernée : la voirie, les espaces publics, les transports, les intermodalités, le cadre bâti. Autour de ces domaines prioritaires, d'autres champs d'activité sont concernés, comme la Petite Enfance et l'éducation, l'emploi, les sports, la culture et les loisirs, et, plus globalement, la vie de la cité.

Précisément, à Besançon, l'accessibilité est travaillée sur le périmètre de GBM avec le soutien de la mission accessibilité du CCAS. Cette dernière alerte et relaie les informations, facilite, coordonne,

mais elle ne fait rien seule. Au quotidien, c'est une coopération active qui s'est installée entre les directions et les services concernés dans nos trois collectivités, ainsi que les élus en charge, les associations représentant les cinq familles de handicap et l'État *via* ses services compétents.

Les instances opérationnelles qui visent à assurer l'objectif de l'accessibilité de tout à tous sont, comme je l'ai dit, la CIA, composée de la Présidente, Mme la Maire, Anne VIGNOT, un Vice-Président, Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président de GBM, un collège de 13 élus de la Ville et de GBM, des représentants des associations et deux représentants des aînés, ce qui est très important puisque c'est une chaîne et l'accessibilité concerne aussi les aînés, mais aussi le groupe d'experts d'usage, qui est un véritable atout et qui conforte la légitimité de la démarche grand bisontine. Ce groupe est composé des associations de la CIA et a pour mission de poser un diagnostic et d'avancer des préconisations.

Le rapport annuel d'accessibilité est un état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la ville de Besançon et de GBM. C'est une obligation légale, il est produit par la CIA et est le résultat de la dynamique inter-partenaire et le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif. Il est partagé et communiqué dans les différentes instances.

Il convient de souligner le contexte atypique de l'année 2020. Le travail sur l'accessibilité s'est trouvé fortement impacté par la crise sanitaire : retards, reports des travaux prévus à la suite du confinement, manque de matériaux et/ou de main-d'œuvre... Le rapport d'accessibilité 2020 démontre toutefois que, sur le plan de la poursuite des travaux de mise en accessibilité du territoire, GBM, la Ville de Besançon, leur direction et leur personnel, se sont mobilisés pleinement en repensant leur organisation de façon à limiter les retards provoqués par la crise sanitaire. Aussi, un nombre important de travaux a été réalisé en régie, permettant le respect des engagements liés à l'accessibilité. Le département architecture et bâtiments, la voirie, les espaces verts et sportifs, les transports ou encore les grands travaux y ont fortement contribué.

Cette adaptation volontariste n'a certes pas permis de combler le déficit en entreprise et en main-d'œuvre, mais elle a permis de limiter autant que possible le nombre de dossiers reportés sur l'année 2021.

J'en viens précisément aux travaux conduits en 2020.

Concernant la direction de la Voirie, en 2020, c'est une accessibilité qui a amélioré les espaces publics qui a été réalisée. Ainsi, à Besançon, 16 chantiers ont été conduits et finalisés par la direction de la Voirie en 2020 afin de garantir l'accessibilité des bâtiments recevant du public depuis la voirie communale ; 24 chantiers, hors création emplacements PMR, ont été conduits dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (le PAV), pour un montant de travaux de 127 257,05 €. En 2020, 23 places de stationnement réservées pour les personnes handicapées ont été créées, contre 20 en 2019. Une mise à jour de l'arrêté répertoriant les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sur la ville de Besançon est en cours.

Sur les communes de GBM, les travaux conduits sur 11 communes sont cités dans plusieurs rubriques dans le rapport 2020, il y en avait 19 en 2019 : ils portent sur la voirie, les établissements recevant du public ou sur des grands travaux, prenant en compte la réhabilitation globale de larges secteurs.

Concernant la direction des Grands Travaux, de grands projets, qui rendent accessibles des pans entiers du territoire, ont été réalisés. Des travaux sur l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre de grands chantiers et de grands travaux ouverts sur la ville ainsi que sur les communes de GBM. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs, ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement. En 2020, le montant cumulé des travaux conduits par la direction Grands travaux s'élève à 5 893 473 € TTC, tous maîtres d'ouvrage confondus.

À Besançon, les lieux concernés en 2020 sont la place Olof-Palme, le quartier de Fontaine-Écu, la rue de Dijon, la rue de Picardie, la rue Bertrand-Russell, le carrefour Léon-Blum, la rue de l'Amitié, la rue de Dole, et le centre-ville, en lien avec l'installation des points d'apport volontaires enterrés. De plus, les travaux de mise en accessibilité des arrêts de tramway et de bus se sont poursuivis.

Sur les communes du Grand Besançon, la direction des Grands Travaux est intervenue sur plusieurs communes, la base nautique, à Osselle, Serre-les-Sapins et Pugey. Comme sur la ville de Besançon, les travaux de mise en accessibilité des arrêts de tramways et de bus se sont poursuivis.

Enfin, le programme des aménagements cyclables s'est poursuivi en 2020, et des voies de déplacement modes doux ont vu le jour sur le territoire de GBM, entre Roche-lez-Beaupré et Novillars, ainsi qu'à École-Valentin.

Toujours concernant la direction des Grands Travaux, la mise en accessibilité des arrêts de bus et de tram prioritaires s'est poursuivie sur la commune du Grand Besançon et également sur Besançon.

Concernant les travaux conduits sur le cadre bâti pour les établissements recevant du public, le montant total, hors main-d'œuvre, des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicaps est de 875 152,83 € HT, soit 1 050 183,40 € TTC. Il était de 1 073 957,99 € TTC en 2019. Cette faible différence montre tout l'engagement de la direction du département architecture et bâtiment et ses facultés d'adaptation organisationnelles face à la crise afin de maintenir le meilleur niveau d'activité possible en vue de répondre au mieux aux engagements pris dans le cadre de l'agenda de mise en accessibilité du cadre bâti. Ce sont 16 attestations d'accessibilité qui ont été transmises.

Sur les communes de GBM, en plus de Grandfontaine, cinq autres communes ont communiqué sur les travaux effectués et sur la mise en accessibilité de leurs établissements recevant du public : Cussey-sur-l'Ognon, Nancray, Noironte, Pirey et Pouilley-les-Vignes.

En conclusion, je voudrais indiquer que, comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2020 n'est qu'un aperçu des actions conduites par GBM, la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire. Il montre, à travers les travaux et actions listés, la volonté partagée de répondre aux engagements pris malgré la crise. Le respect de la mise en accessibilité réglementaire a pu également être calqué au plus près de l'usage en raison de l'expérience acquise par les directions et services au contact du groupe d'experts d'usage. Le recours à ce dernier a été limité en 2020 mais n'a pas été interrompu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

Madame MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Merci. Je voulais souligner plusieurs points qui me paraissent essentiels.

J'avais déjà prévu de parler des crèches, mais c'est vrai que c'est un sujet d'actualité, et plus précisément de la place des crèches dans le repérage des signes précoces d'un développement inhabituel chez l'enfant de 0 à 3 ans.

Toutes les études montrent qu'un accompagnement précoce, une guidance parentale adaptée, une prise en compte le plus tôt possible des particularités dans le développement de l'enfant, est primordial. Accompagner les parents dans leur questionnement, les guider dans leur rôle est essentiel et déterminant. Il est parfois nécessaire de les orienter pour une évaluation par des professionnels, des psychomotriciens, des psychologues, des orthophonistes, et ainsi leur permettre une prise en charge globale le plus tôt possible. N'attendez pas la rentrée en maternelle.

En effet, la crèche est l'un des premiers contacts de l'enfant et de sa famille avec une structure collective proposant un cadre de prévention et de repérage précoce par des professionnels de la Petite Enfance : puéricultrices, psychomotriciens, psychologues, médecins. Leurs conditions de travail doivent leur permettre de jouer pleinement ce rôle. Or, actuellement, ces conditions ne sont pas réunies : manque de personnel, de personnel qualifié, horaires inadaptés aux besoins des professionnels et des familles, ce qui a un impact direct sur la qualité de leur travail, sur le temps d'échange avec les parents, sur le temps passé auprès des enfants pour leur proposer des activités d'éveil essentielles à leur bon développement. Prendre soin du personnel, c'est prendre soin des enfants et des familles.

Que comptez-vous mettre en place afin de répondre aux besoins essentiels des petits Bisontins accueillis dans les crèches ? N'oubliez pas que Besançon a pris un engagement : Besançon, « Ville amie des enfants ».

En deux, je voudrais évoquer les mobilités. L'accessibilité, c'est aussi assurer la sécurité de tous les citoyens dans leurs déplacements au quotidien, leur permettre d'aller et venir, droit fondamental. La population vieillit, il faut anticiper les besoins, et maintenir le lien social passe par les mobilités. Un travail de coordination et d'évaluation des trajets est primordial. Agir par touches ne permet pas un trajet d'un point A à un point B en toute sécurité. Réaliser dans les meilleurs délais, et, j'insiste, dans les meilleurs délais, les préconisations des associations des experts de la CIA doit être une priorité absolue.

En trois, je voulais parler de l'égalité dans l'accès aux informations et à la communication pour le plus grand nombre, ou par le plus grand nombre. La méthode « facile à lire et facile à comprendre », ainsi que l'utilisation de pictogrammes, n'est à ce jour pas ou très peu utilisée par la Ville. Ces moyens de communication doivent trouver leur place dans la signalétique et dans la communication de la Ville avec tous ses citoyens. Construire une société inclusive et solidaire doit être au cœur de toutes les politiques de la Ville.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vais donner la parole à Claudine CAULET, à Pascale BILLEREY, puis à d'autres s'ils veulent vous apporter des éléments d'éclairage.

Mme Claudine CAULET : Merci. Concernant nos agents de crèches, nous avons des éducateurs de jeunes enfants et des infirmières spécialisées en puériculture, ce sont des gens qualifiés et motivés. Certains sont même presque sacrificiels par rapport à leur métier. Leur engagement est total, et nous pouvons les remercier pour cela.

Puisque cela vous préoccupe, je pense qu'ils ont tous connaissance, c'est en tout cas le cas des directrices, du CAMSP. C'est une structure que je connais, qui permet un accompagnement global de l'enfant et de sa famille, et un dépistage précoce des troubles éventuels de l'enfant. C'est très important d'accompagner aussi la famille, qui peut être dans le déni par rapport aux problématiques de leur enfant à ces âges-là.

Ensuite, c'est vrai que les agents des crèches sont dispersés dans nos 14 structures et qu'il y a pu manquer de moments où ils se retrouvent pour échanger sur leurs pratiques. C'est extrêmement important parce qu'ils ont des profils divers. Lors de la rentrée de fin août de cette année, quand les crèches ont repris, nous avons initié une journée où tous les agents des crèches étaient conviés pour aborder les thématiques qu'ils souhaitaient. Ils se sont donc tous rencontrés au cours d'une journée d'échange de pratiques et de formation. Cette journée a été très appréciée, nous allons la rééditer à chaque rentrée, juste avant que les crèches ne rouvrent.

Ensuite, concernant l'accueil des enfants handicapés, je ne sais pas si Marie est en ligne ou pas, mais aucun enfant handicapé n'a été refusé dans une crèche bisontine. Vous le savez, nous avons même huit places spécifiques, en convention avec l'ADAPEI, à la crèche des Clairs-Soleils. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les crèches.

Mme LA MAIRE : Voulez-vous répondre à ce qu'elle a dit ?

Mme Agnès MARTIN : Oui, par rapport au CAMSP. Déjà, le CAMSP dépend du Doubs, mais c'est vrai qu'ils sont vraiment débordés, parce qu'il y a de plus en plus de difficultés avec des troubles neurodéveloppementaux. Actuellement, une nouvelle plateforme se met donc en place pour détecter au plus tôt les difficultés des enfants. Cela ne passera pas par le CAMSP mais par des médecins, des professionnels généralistes ou pédiatres, qui auront besoin d'avoir des éléments dans les lieux d'accueil de ces enfants.

Ce sont des choses qui vont se mettre en place, et qui ont déjà commencé. C'est vraiment un complément du CAMSP, qui ne peut pas faire le tour de toutes les crèches. Il faudra donc peut-être du personnel plus disponible pour faire ce travail, c'est dans ce sens que je voulais alerter, mais aussi sensibiliser. Effectivement, il y a du personnel volontaire, qui se dévoue énormément, mais les équipes ont également besoin de reconnaissance, d'être entendues, mais aussi de faire leur travail dans de bonnes conditions. Ce sont des retours que j'ai pu avoir. J'ai également des retours de

personnes qui sont effectivement très volontaires, mais qui arrivent aussi à des situations personnelles difficiles.

Voilà les éléments que je voulais apporter. Je pense qu'il faut vraiment prendre en compte la petite enfance, parce que des choses se passent très précocement dans le handicap. Si on attend, les choses deviennent un peu plus compliquées. Agir tôt, c'est l'essentiel.

Mme LA MAIRE : Vous avez mis le doigt où cela fait mal. Nous avons tous des missions, évidemment. Vous avez raison, le CAMSP est bien une action du Département.

J'entends ce que vous disiez sur le fait qu'il y aurait un problème de moyens, et donc qu'il faut faire une recherche pour trouver d'autres solutions, mais nous, à Besançon, nous avons investi sur des encadrements qui ne sont pas de notre ressort mais bien de notre volonté politique. Ce que décrit Claudine CAULET, c'est une volonté politique d'accompagner ces problématiques, parce que, sinon, les agents sont en difficulté.

Pour autant, ce sont des éléments dont je rediscuterai avec Christine BOUQUIN. C'est évidemment quelque chose que nous devons aborder avec le Département, dans ses compétences. Bien sûr, nous avons tous des besoins avec des limites dans nos budgets, mais, à un moment donné, vu l'urgence pour accompagner nos agents et nos enfants, vous avez raison de souligner ce besoin de rediscuter avec Christine BOUQUIN sur ces problématiques d'accompagnement et d'identification.

Pascale ?

Mme Pascale BILLEREY : Je vais aller dans le même sens. Je suis responsable de « Ville amie des enfants », puisqu'il y a eu une allusion sur le sujet, et j'ai également été alertée sur les problèmes de développement des enfants avant 3 ans.

Néanmoins, c'est vrai que, pour l'instant, au niveau de nos compétences dans le projet éducatif, et même pour la Ville amie des enfants, c'est plutôt à partir de 3 ans. C'est donc un sujet que nous devons empoigner sérieusement dans les prochaines orientations, et regarder le développement des enfants avant 3 ans, en amont, fera peut-être également partie des priorités.

Nous avons lancé un nouveau chantier, parce que nous avons toujours l'impression d'être un peu en décalage sur le dépistage en orthophonie des enfants en maternelle, pour voir ce qu'il se passait. Il y avait énormément de demandes de soin en orthophonie. En fait, il y avait un très long temps d'attente. Nous avons donc essayé de faire tout un travail pour cibler un peu mieux ces demandes d'aide, en aidant d'abord les enseignants à mieux identifier ce qui relevait du soin et de l'accompagnement pédagogique. C'est une action qui est menée dans beaucoup d'écoles et qui a porté ses fruits.

Nous pourrions en parler une autre fois, mais c'était à titre d'exemple, pour montrer que nous essayons à chaque fois de pallier les difficultés. Effectivement, la question que vous posez sur ces enfants de moins de 3 ans est très importante, nous avons vu effectivement que des enfants ont des retards de développement, et j'ai également été alertée à ce sujet.

Nous verrons comment nous pouvons avancer, et je suis prête à ce qu'on échange ensemble sur cette question.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je voulais évoquer avec vous une belle leçon de vie que j'ai reçue en rencontrant il y a 5 ans l'association Nous aussi. Je ne sais pas si vous la connaissez, elle agit pour que les personnes handicapées intellectuelles soient considérées comme des citoyens à part entière.

Avant cette rencontre, je l'avoue avec beaucoup d'humilité, l'accessibilité se résumait pour moi à permettre l'accès aux bâtiments publics aux personnes en situation de handicap moteur. Cette rencontre m'a permis de prendre conscience que, par ses décisions, la Ville de Besançon pouvait aussi contribuer à l'autonomie des personnes en situation de handicap cognitif et combattre le phénomène d'exclusion de l'information qui touche ces personnes.

Je voudrais rappeler que ce sont des citoyens, qui se logent, qui fondent des familles, qui font leurs courses, qui votent, qui s'informent, qui lisent le BVV, les réseaux sociaux, et qui recherchent

également des emplois, donc qui lisent également les offres d'emploi. Toutes les communications de la Ville de Besançon devraient pouvoir leur être accessibles, c'est-à-dire être lisibles et compréhensibles par toutes et tous. C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Nathalie BOUVET et Agnès MARTIN, nous vous proposons ce vœu, en fin de Conseil Municipal, d'abandonner l'écriture inclusive avec le point médian.

Vous aurez noté que nous avons veillé à ne pas nous engager sur le versant idéologique de cette écriture inclusive avec point médian. Effectivement, nous avons des visions opposées, et je pense que nous ne serions pas arrivés à nous mettre d'accord sur ce point. Néanmoins, là où nous pouvons nous entendre, où nous devons nous entendre, c'est sur le fait que le point médian rend illisibles les communications de la Ville pour beaucoup de personnes, et pas uniquement pour ses lecteurs handicapés cognitifs, mais aussi pour les personnes dyslexiques et les personnes qui parlent, comprennent ou lisent difficilement le français. Je vous rappelle que, malheureusement, il y a encore 2,5 millions de personnes en situation d'illettrisme en France. Je pense aussi aux lecteurs de texte pour les aveugles. L'écriture inclusive est une horreur.

Concernant l'égalité femmes/hommes, il existe d'autres moyens de la montrer. La féminisation des mots de la langue française est un choix pertinent, et il est possible de juxtaposer la forme féminine et la forme masculine.

Pour toutes ces raisons d'accessibilité, parce que c'est bien le rapport que nous évoquons à l'instant, mes chers collègues, nous vous proposons effectivement dans ce vœu, qui interviendra tout à l'heure, d'abandonner l'usage de l'écriture dite « inclusive » sur tous les supports de communication de la Ville de Besançon à destination du public et des agents de la collectivité afin de respecter les principes fondamentaux d'accessibilité et d'égalité des droits.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour tous ces éléments. C'est vrai que nous avons également beaucoup travaillé avec eux sur ce que l'on appelle le FALC.

M. Laurent CROIZIER : Le facile à lire et à comprendre.

Mme LA MAIRE : Exactement. Ce sont des choses que nous ne pouvons évidemment pas complètement généraliser, nous ne pouvons pas non plus réduire l'ensemble de nos communications, mais sur lesquelles nous travaillons et que nous essayons de mettre en place le plus possible.

C'est aussi dans ce cadre que nous avons rencontré, par exemple, Mme DELALANDE. Vous vous le rappelez, c'est une femme avec un parcours exceptionnel. Elle est sourde de naissance. Vous le savez, quand on est sourd, l'apprentissage de la parole est extrêmement compliqué. Elle a traversé toutes les épreuves que l'on peut traverser quand on a ce handicap. Pour faire court, mais je vous invite tous à lire son histoire, elle est extraordinaire dans le sens premier du terme, elle est avocate aujourd'hui. C'est important, elle montre qu'il est important d'accompagner, mais, quand certains ne comprennent pas quand elle parle, et pourtant elle parle très bien, elle préfère qu'on le lui dise clairement. Cela étant, chacun a son parcours avec son handicap.

Pour autant, elle nous a expliqué que, ce qui lui paraissait le plus dur à vivre, c'est que jamais on ne lui a donné la possibilité de rentrer dans la vie professionnelle, sauf des amis qui ont fini par le faire, alors qu'elle a tous les diplômes, qu'elle parle, etc., sans qu'on mette en avant son handicap et qu'on lui dise que, avec un handicap comme le sien, on ne peut pas aborder cette profession. Il a fallu que tout un environnement impose sa place.

C'est un exemple qui est merveilleux, et elle m'a dit : « *Je reviens quand vous voulez sur le territoire pour rencontrer, justement, toutes les difficultés.* » C'en est un, mais il y a tellement de handicaps, il faudrait apporter tellement de réponses à toutes les situations que, c'est vrai, nous sommes face à un chantier extrêmement complexe. En tout cas, merci de l'attention.

Tu veux dire quelque chose, Jean-Hugues ?

M. Jean-Hugues ROUX : Je veux prendre la parole parce que nous venons d'avoir « un jour, un handicap » et la semaine du handicap. Tu parlais de Virginie DELALANDE, et c'est vrai qu'elle a été très importante, elle a beaucoup apporté pour les associations.

Je voudrais également dire deux choses concernant le dépistage de la petite enfance. Il y a certes le centre de guidance, mais, malheureusement, beaucoup de services de santé manquent aujourd'hui

de moyens. C'est vrai que les temps de rendez-vous sont parfois de plus de six mois, et ce n'est pas normal.

Je voudrais aussi parler du handicap. Pendant cette semaine du handicap, j'ai été à la maison de quartier de Montrapon, et il y avait l'association APEDA, et des enfants demandaient un goûter en langage des signes. J'ai trouvé cela vraiment formidable. Cela a été une semaine très importante, les associations ont vraiment participé.

Mme LA MAIRE : Merci. Nous avons effectivement beaucoup d'expériences.

Je crois que Marie ETEVENARD voulait aussi apporter des éléments.

Mme Marie ETEVENARD : Bonsoir. En effet, je voulais parler, concernant la petite enfance, non pas de la détection mais de la prévention.

Dans nos établissements, beaucoup de nos projets, que porte chacune des équipes, comme l'a dit Claudine, travaillent à la stimulation. On le sait maintenant, le manque de stimulations favorise le risque de développement de troubles, et, dans nos établissements, beaucoup de projets développent, notamment dans les espaces extérieurs, la stimulation et le développement sensorimoteur de nos petits Bisontins. Ils sont confrontés depuis déjà longtemps à voir les professionnels porter un masque, ce qu'il faut considérer lors de cette période de crise.

C'est une préoccupation que nous partageons évidemment avec vous. Nous voulons également soutenir les parents dans leur rôle, qui, à travers ce que nous traversons, est une véritable épreuve. Nous pouvons saluer l'initiative des 1 000 premiers jours, qui met à disposition des parents une foire aux questions et des réponses.

C'est une préoccupation que nous avons sans arrêt à l'esprit concernant le développement psychomoteur de nos petits.

Mme LA MAIRE : D'ailleurs, c'est vrai que, sur ces 1 000 premiers jours, nous avons reçu le secrétaire d'État, qui est venu saluer le travail qui est fait au CHU en particulier, mais aussi avec les généralistes.

Là encore, c'était un rapport dont nous devons prendre connaissance ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 7

Acquisition d'une œuvre de Simon Vouet (1590-1649) pour le musée des beaux-arts et d'archéologie

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose de donner la parole à Aline CHASSAGNE concernant l'acquisition d'une œuvre de Simon VOUET.

Mme Aline CHASSAGNE : Bonsoir. Merci, Madame la Maire.

C'est une proposition d'acquisition pour notre ville que nous avons reçue il y a un peu plus d'un mois. J'ai un petit support sympathique à vous montrer, qui représente le tableau de Simon VOUET, qui se nomme *Les deux anges portant la colonne de la Flagellation*.

Simon VOUET, on le connaît déjà à Besançon dans nos Musées, puisque nous avons déjà la chance d'avoir un autre fragment d'un tableau plus large auquel celui-ci appartient, qui représente trois anges avec une échelle. Peut-être que certains s'en rappellent, il est au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Nous avons eu cette opportunité. Simon VOUET est un peintre du XVII^e siècle, français, qui a été formé à travailler en Italie, et qui a reçu une commande pour un retable dans l'église de Saint-Pierre de Rome. En général, les artistes font des modèles au préalable, ce qui nous a permis de garder une trace de cette œuvre, qui a été détruite depuis. Nous avons pu récupérer plusieurs fragments de ce modèle.

Comme je vous l'ai dit, Besançon en a déjà un, les trois anges avec l'échelle, et, comme l'a dit tout à l'heure Mme la Maire, deux œuvres sont conservées au musée de Los Angeles. Cette opportunité d'avoir deux pièces côte à côte, qui sont du même format, nous semblait donc très pertinente pour notre ville. Nous notons également une belle reconnaissance de la part de l'État et de la fondation La Marck, qui ont repéré notre Musée comme étant légitime pour accueillir cette seconde œuvre.

Cela nous a également paru pertinent au regard d'un contexte que nous traversons et que nous connaissons tous, qui est particulièrement difficile, parce que la part de la Ville au niveau du budget était quand même relativement modeste. Le tableau étant vendu à 252 000 €, la Ville participe à hauteur de 9 500 €, un pourcentage relativement faible, avec un gros soutien de l'État, à hauteur de 192 500 €, et de la fondation La Marck, de 50 000 €.

Nous trouvions que c'était une opportunité intéressante pour l'histoire de l'art, en tout cas pour nos collections, et cette partie de l'histoire de l'art du XVII^e siècle, et une belle reconnaissance pour notre Musée et pour notre territoire.

Mme LA MAIRE : Merci. C'est la preuve que nous avons un Musée de très grande qualité, puisque c'est bien une proposition qui nous a été faite. Encore merci à l'État d'accompagner cette acquisition.

Je le soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 8

Exercice 2021 - Décision Modificative n° 3

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, nous avons à discuter de la Décision Modificative. Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Merci, Madame la Maire.

Intervenant en fin d'exercice budgétaire, cette Décision Modificative n° 3, puisque nous en avons déjà eu deux, ne propose logiquement que des ajustements modérés nécessaires et des mouvements de fin d'année. Ces ajustements consistent en des redéploiements de crédits qui permettent d'équilibrer notre budget. Cet équilibre, je le rappelle, est une obligation légale de validité de notre budget, et c'est d'ailleurs une différence fondamentale avec le budget de l'État.

Avant de revenir dans le détail sur quelques-unes de ces opérations, je me permets de resituer cette Décision Modificative dans le contexte national des finances publiques locales. En effet, cette Décision Modificative marque la fin d'une année budgétaire qui continue à être marquée par la poursuite de la crise sanitaire, mais aussi par la mise en place de la dernière phase de la réforme de la fiscalité locale. C'est ce qu'a rappelé Mme la Maire, des contraintes fortes, nouvelles, imposées par différentes obligations dans la loi, amènent parfois à de lourds impacts budgétaires, qui ont été traduits cette année, et qui le seront également dans l'année à venir.

Pour une fois, je vais me permettre de citer et de m'appuyer sur l'analyse de la Cour des comptes. Dans son deuxième fascicule de novembre dernier, elle juge sévèrement les conséquences de la réforme fiscale sur le bloc communal. Elle souligne à juste titre que cette réforme renforce la perte de lien fiscal avec le territoire. Il est certain que la suppression de la Taxe d'habitation remet durablement en cause le contrat social entre les élus et les habitants. Nos budgets locaux dépendent de plus en plus de l'État et de la conjoncture économique, et ce mouvement de recentralisation est mortifère pour nos territoires, nos villes et nos intercommunalités. C'est la confiance que nous devons mettre au cœur de notre relation avec l'État, et c'est ce qu'a rappelé l'AMF lors du Congrès des maires de France.

Je soulignerai également que la Cour des comptes alerte sur les limites de la territorialisation du plan de relance. L'argent promis par l'État ne semble pas ruisseler jusqu'aux caisses des collectivités. Des appels à projets allongent le circuit de décision, parfois jusqu'au préfet de région, et constituent des freins à la mobilisation des financements, et parfois au démarrage des projets. Là encore, c'est le propos que nous avons pu tenir avec mes collègues en charge des finances des différentes villes de France lors des rencontres nationales des finances publiques en septembre dernier. Nous demandons donc à l'État de la confiance et de la latitude d'action plutôt que des contrats et du contrôle.

Concernant la prospective et les niveaux d'investissements pour 2021, j'aimerais partager les optimismes exprimés par certains. Néanmoins, la réalité des conséquences de la crise, dans les territoires urbains particulièrement, va continuer à marquer notre budget, d'autant que les réponses mises en avant par le gouvernement se sont révélées décevantes et m'amènent à être beaucoup plus prudent et prévoyant pour notre prospective budgétaire que ce qu'indiquait la Cour des comptes.

Dans ce contexte, l'impact de l'inflation et de l'augmentation des prix est à intégrer dans notre préparation budgétaire pour l'année à venir. Aujourd'hui, la loi de finances, puisqu'elle est en examen, ne semble toujours pas à la hauteur des besoins et des attentes de nos collectivités. Le législateur demeure obstinément insensible à la réalité selon laquelle ce sont les grandes villes, les grandes communautés, les métropoles, qui ont vu leur autofinancement le plus impacté en 2021. Cela se voit également dans notre ville, même si nous avons eu une gestion particulièrement remarquable de la crise. L'illustration la plus flagrante est celle d'un recul de l'ordre de 80 % de l'épargne nette des villes de plus de 100 000 habitants.

Dans cette période de débats électoraux, je nous invite à porter une voix commune pour la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal État-collectivités, une loi de finances dédiée au financement des

collectivités, qui nous permettrait d'y voir plus clair, d'anticiper, d'accélérer la transformation écologique de nos territoires et de répondre aux urgences.

Cela étant dit, je souhaitais partager ces éléments d'analyse concernant précisément la Décision Modificative. Nous pouvons noter, notamment dans cette fin d'exercice, l'ajustement du montant dans nos relations financières avec Grand Besançon Métropole. Vous avez toutes et tous voté la nouvelle clé de répartition lors de la dernière CLECT, donc nous ajustons le montant dans notre budget.

Dans cette Décision Modificative, nous valorisons les travaux que nous réalisons en régie en les faisant passer de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Là aussi, c'est une habitude traditionnelle, un mouvement classique, mais cela nous permet de souligner la qualité des travaux que nous exerçons en régie dans notre collectivité.

Nous ajustons également différentes recettes. Concernant les dépenses réelles, nous anticipons le remboursement du programme de rénovation des gymnases. Nous remboursons un peu plus tôt ce programme, qui est à hauteur de 1 M€ dans cette Décision Modificative.

Dans le domaine culturel, ma collègue vient de rappeler que nous inscrivons l'acquisition de l'œuvre de Simon VOUET, en notant particulièrement le soutien de l'État et du mécénat sur cette opération. C'est à remarquer. Vous avez l'ensemble des détails dans le rapport.

Enfin, je voulais également souligner une recette que nous inscrivons dans cette Décision Modificative, puisque vous savez que nous sommes remboursés de la TVA, qui est l'ajustement du fonds de compensation de la TVA pour nos différents investissements.

Vous avez l'ensemble du détail de ces opérations dans les annexes budgétaires jointes à la délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Merci. Vous l'avez évoqué, c'est une DM 3 avec des montants modérés, et ce sont essentiellement des ajustements. J'ai envie de dire qu'il n'y a rien de spécial sur cette fin d'année.

J'aurais simplement une question sur les 1 026 238 € en crédits redéployés sur la transition énergétique. Pourriez-vous nous donner des éléments plus précis sur leur utilisation ?

Deuxièmement, cela n'appelle pas de réponse de votre part ce soir parce que je ne pense pas que vous êtes en capacité de le faire, mais nous souhaiterions avoir un état des lieux très précis depuis le début de ce mandat de l'ensemble des études commanditées par vos soins. J'ai le sentiment qu'énormément d'études sont diligentées sur différents dossiers.

Par exemple, on parle là d'une étude à 41 000 € sur les énergies renouvelables. Un peu plus loin, on voit une étude à hauteur de 8 787 € concernant la Citadelle. Ensuite, on voit une étude, et il faudra m'expliquer ce que vous entendez par là lors du rapport 28, que nous verrons tout à l'heure, sur « *la signature d'un accord-cadre composite de prestations intellectuelles constituant l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard* » pour 197 800 € d'un côté et 180 000 € de l'autre.

Je voudrais avoir une explication de texte sur cette phrase et sur ces montants, et nous souhaiterions que vous fassiez la lumière sur toutes ces études que vous ne cessez de commander depuis le début de ce mandat.

Merci.

M. Anthony POULIN : Concernant les études, nous allons agréger les différentes données. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas plus d'études réalisées aujourd'hui qu'il n'y en avait auparavant, et que ces études sont liées à la réalisation d'investissements.

J'avais compris l'importance que vous attachiez au fait que notre collectivité investisse. Nous avons inscrit 10 M€ d'investissements supplémentaires dans cet exercice budgétaire, donc nous les réalisons. Néanmoins, il nous faut des études pour préparer l'impact et l'arrivée de ces investissements, en intégrant l'ensemble des dimensions de ces différents projets.

Voilà l'essentiel du propos. Je laisserai mon collègue Aurélien LAROPPE présenter tout à l'heure la situation concernant Grette-Brulard. Toutefois, vous voyez l'enjeu que peut représenter cette zone dans la ville, donc vous imaginez que, avant de déterminer un niveau d'investissement, nous devons poser l'ensemble des problématiques pour optimiser la dépense et faire en sorte de mettre des moyens à juste dimension sur ce secteur.

Tout projet urbain nécessite des études et fait travailler des bureaux d'études. Lorsque nous avons rencontré différentes fédérations professionnelles, notamment la fédération des travaux publics, c'était d'ailleurs, je dois le dire, une de leurs demandes que de s'appuyer sur cette expertise : « *Nous avons de l'expertise dans nos entreprises, sollicitez-nous.* » Nous le faisons, et nous le faisons à des niveaux comparables aux autres collectivités et à ce qui était pratiqué au mandat précédent. Seulement, c'est bien entendu lié à nos priorités politiques.

Concernant le redéploiement des crédits, cela concerne les opérations de rénovation de nos gymnases. Il s'est avéré que nous avons pu réaliser certaines de ces prestations plus rapidement, et donc nous avons pu les payer plus rapidement. Nous vous proposons donc de les inscrire maintenant, toujours dans cette logique, qui vous est chère, je le sais, d'optimisation de nos investissements. Nous les aurions inscrites de toute façon l'année prochaine, mais, si nous pouvons les payer dès maintenant parce qu'elles ont été réalisées, autant le faire. C'est ce que nous faisons, dans un principe de bonne gestion de notre budget.

Mme LA MAIRE : Très bien. Aurélien, je ne sais pas si tu es là, mais nous ferons la réponse concernant l'étude tout à l'heure.

M. Aurélien LAROPPE : Oui, je répondrai au rapport 28, comme M. FAGAUT le souhaite.

Mme LA MAIRE : Vous voyez que nous apportons beaucoup d'éléments.

M. Ludovic FAGAUT : Seulement, par rapport aux études, d'une façon très globale, vous évoquez que cela fait partie des enjeux de votre politique. Ma question n'est pas anodine. Si c'est équivalent, en tout cas nous avons le sentiment que c'est le cas, à la hauteur de l'étude portée par le CEREMA de 50 000 € pour la fermeture du pont de la République, nous sommes inquiets à propos de ce genre d'études à répétition, qui sont portées et développées. Nous voudrions donc avoir un historique très complet.

Mme LA MAIRE : Nous vous montrerons ce que vient d'expliquer Anthony POULIN, c'est-à-dire que les études accompagnent effectivement des investissements, mais vous le savez puisque vous avez des responsabilités qui vous amènent à le savoir. Néanmoins, nous vous montrerons aussi la continuité dans laquelle nous sommes, et que nous ne voulons pas ajouter des études à des études. On sait que c'est très capteur de financements publics.

En revanche, concernant l'étude sur le pont de la République, c'est vrai que, à partir du moment où nous voulons intervenir sur un axe majeur de la ville de Besançon, les études qui doivent être menées sont extrêmement fines. C'est ce qui l'explique.

Je vous propose de soumettre ce dossier au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 11 abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 9

Ressources budgétaires pour 2022 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 9 porte sur les ressources budgétaires pour 2022. Y a-t-il des questions ?

M. Pierre-Charles HENRY : Madame le Maire, Monsieur CYPRIANI, je me permets de vous interpellier au nom du groupe « Besançon Maintenant » sur la politique de la Ville concernant la verbalisation des professionnels libéraux au centre-ville.

En effet, il semble que, contrairement à ce qui avait été évoqué, les professionnels continuent à se faire amender alors qu'ils sont normalement stationnés sur des places de parkings matérialisées et ont acquitté leurs frais de stationnement. Nous vous avons déjà interpellé sur le sujet lors d'un précédent Conseil Municipal en octobre 2020.

Comme évoqué dans l'article de L'Est Républicain en date du 8 décembre par un représentant de la CFDT – je cite : « On va nous demander de verbaliser toutes les personnes présentes au centre-ville. Parmi eux, une infirmière ou un artisan va être amendé. Cela va faire l'objet d'un article ou réactions et on va ensuite nous demander de faire marche arrière. Soit on prend une décision et on l'assume, soit on ne la prend pas. » Le flou et la confusion qui règnent entraînent de nombreux problèmes pour les professionnels mais aussi pour nos concitoyens.

Nous souhaitons, comme la police municipale, une clarification et une réponse rapide de votre part sur votre politique de verbalisation envers nos professionnels.

Mme LA MAIRE : Monsieur CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : C'est assez simple, si les professionnels paient leur stationnement sur des places autorisées, il n'y a pas de verbalisation. Je ne vois pas où est le problème. Je ne comprends pas ce qui est indiqué dans l'article que vous évoquez, je n'ai pas d'éléments.

Je n'ai jamais fait annuler de verbalisations, sauf concernant les RAPO, c'est-à-dire les verbalisations sur les emplacements payants. Quelques fois, des justifications font qu'on applique avec discernement les sanctions, et parfois on les annule. La police municipale n'est pas au courant puisque cela fait partie des traitements après leur intervention, donc je ne pense pas qu'il parle de cela.

Nous faisons parfois preuve de discernement, et il nous est arrivé, au moment où on négociait avec les représentants des infirmiers, d'annuler deux verbalisations. C'était pour diminuer un peu la pression.

Les consignes sont très claires, il n'y a pas de retour en arrière et il n'y a pas d'annulation. Si quelqu'un a des éléments précis, je suis preneur.

Mme LA MAIRE : Nous allons nous mettre d'accord. Vu le nombre de verbalisations et de plaintes que nous pouvons avoir, je peux vous assurer qu'il n'y a pas de passe-droits dans la Ville de Besançon. C'est une ligne que j'ai, donc, si une chose est bien claire, c'est celle-ci.

Évidemment, dans tous ces cas qui sont présentés, qui ont parfois été remontés, il y a des circonstances sur lesquelles nous nous penchons. Ce ne sont pas des passe-droits, ce sont des circonstances extraordinaires. Cela n'existe pas, un retour sur une décision qui a été prise. Nous demandons bien sûr aux policiers d'avoir ce discernement, cela fait partie de leur travail, mais les règles sont très claires.

D'ailleurs, nous constatons une augmentation des verbalisations, mais nous n'avons pas d'augmentation des réclamations. Tout à l'heure, nous parlions d'accessibilité, et nous avons tous dit qu'il fallait plus d'accessibilité, qu'avec un handicap, sous toutes ses formes, on rencontrait des difficultés. Le fait de pouvoir se déplacer sur l'espace public est fondamental, c'est un droit, et il faut le rappeler. Moi, je trouve que, finalement, alors qu'on augmente la verbalisation, les citoyens trouvent

encore le moyen d'être légers sur la façon dont ils pratiquent l'espace public. Ils ne pensent qu'à eux -qu'à eux-, malheureusement. Je le regrette.

Sur la question des artisans, nous avons progressé. Il y a eu une période avec certaines discussions, en particulier concernant des rues difficiles. Pour trouver une solution pour l'artisan, on admet qu'il y a des endroits où il est compliqué pour eux de s'installer. Nous les accompagnons donc, et nous faisons en sorte de leur faciliter la vie. C'est le cas dans toutes les villes, partout, et c'est effectivement quelque chose de complexe.

Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Une petite précision. Vous venez de nous informer qu'il y avait une hausse du nombre de verbalisations, mais pourrions-nous savoir à quelle hauteur ?

Mme LA MAIRE : Je vous apporterai la réponse. Effectivement, nous regardons aussi l'activité de la police municipale et de la police nationale, qui travaillent en interaction. Je n'ai pas rebondi sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur CROIZIER, mais je vous rejoins pour féliciter les uns et les autres pour leur travail quant aux contrevenants de toute nature, dans le stationnement, dans la vitesse, dans le respect des feux rouges, etc., et nous avons vu augmenter très fortement nos interventions sur ces incivilités. Je vais les appeler ainsi, mais ces incivilités amènent parfois à des drames, que nous avons déjà vécus sur notre territoire.

Vous avez raison, nous sommes en train de devenir beaucoup plus fermes. Tout à l'heure, on disait qu'il ne fallait pas que je fasse toujours référence à la police nationale, à l'État ou aux autres. En effet, nous prenons nos responsabilités, et nous augmentons les contrôles, parce qu'il y a une demande extrêmement forte des personnes rencontrant des difficultés de déplacement pour que nous soyons scrupuleux et que nous fassions attention au respect des espaces publics. C'est une demande de la population.

Je vous propose de voter ce dossier. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 10

Exercice 2022 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2022

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des demandes ? *(Non.)*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 11

Exercice 2022 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il une présentation particulière ? (Non.)

Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je voulais avoir des précisions page 11 du rapport, sur l'article 10. Il est précisé « l'assemblée délibérante donne délégation à Mme la Maire pour lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations », et pour « retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser. »

Ces critères me conviennent parfaitement. Cela étant, j'aimerais savoir comment, dans le choix des offres des établissements bancaires, vous comptez utiliser la grille d'analyse des actions en matière environnementale, climatique et sociale des établissements bancaires que vous nous avez proposée au Conseil Municipal en juin dernier.

M. Anthony POULIN : En effet, vous avez noté que nous avons une latitude de choix pour nos partenaires bancaires, et que nous avons délibéré ici pour assortir nos demandes de financements d'une grille d'analyse de la responsabilité des banques en matière environnementale, climatique et sociale.

Très concrètement, comment cela se passe-t-il ? Lorsque nous avons un besoin de financement, nous faisons un appel de fonds, assorti de cette grille. Les banques répondent avec une offre financière et en remplissant la grille. À performances financières équivalentes, nous faisons le choix de l'établissement qui répond aux différents critères que nous fixons.

Je dois noter que, dans les consultations, cette grille d'analyse a été l'occasion pour les établissements bancaires de s'interroger sur leur responsabilité sociale et environnementale. Nous avons de bons retours de la majorité des partenaires bancaires, et c'est dans cet esprit que nous travaillons.

D'ailleurs, il est à remarquer que plusieurs établissements bancaires ont fait différents choix et nous proposent aujourd'hui des prêts issus de sources de financements plus vertes, avec des volontés plus marquées vers la transition écologique. C'est aussi ce type de produit que nous travaillons avec eux.

Il est à noter -et cela ne vous aura pas échappé dans le rapport-, alors que nous avons emprunté pour réaliser nos investissements, que le taux moyen de remboursement de la dette a baissé de manière assez substantielle, ce qui illustre que l'on peut conjuguer performances financières et performances climatiques et sociales dans les différentes offres.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Est-ce éliminatoire si l'établissement bancaire ne vous renvoie pas la grille d'analyse ? S'il s'avère qu'un établissement bancaire ne vous renvoie pas cette grille et qu'il a la meilleure offre, que se passe-t-il ?

M. Anthony POULIN : Tous les établissements bancaires nous ont renvoyé la grille, donc la question ne s'est pas posée.

J'insiste sur l'intérêt de cette démarche pour les établissements bancaires. Ils savent que c'est quelque chose qui est de plus en plus remarqué, et ils ont à cœur de travailler sur les modalités de financement.

À performances équivalentes, nous prenons en compte la grille pour choisir le partenaire avec lequel nous travaillons, et les engagements de ces établissements seront particulièrement regardés, mais c'est un dialogue. C'est sans doute là la principale qualité de la démarche que nous avons effectuée. En tout cas, la porte de mon bureau, comme celui de la Maire, est grand ouverte pour toutes celles et

tous ceux qui s'interrogeraient sur les critères. J'ai beaucoup de temps de disponible pour parler avec les responsables des différentes banques localement sur ce sujet, qui me tient particulièrement à cœur.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. C'est en tout cas quelque chose qui monte en puissance, et je pense que c'est un des éléments qui peut réparer la confiance que nous avons les uns avec les autres.

Je soumetts le dossier au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 12

Convention d'objectifs et de moyens Ville - CCAS - Avenant de prolongation

« **Mme LA MAIRE** : Y a-t-il des questions ?

Myriam LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci, Madame la Maire. En mai, le CCAS a créé un emploi de collaborateur de cabinet. Comme j'étais réticente, on m'a assuré que sa mission de conseiller technique porterait uniquement sur les politiques de solidarité CCAS, d'autant que son salaire est intégralement pris en charge par le CCAS.

Or, depuis que votre directeur de Cabinet vous a quitté, vous avez, Madame la Maire, redéployé les missions de vos collaborateurs de cabinet, ce qui est normal. Néanmoins, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que ce collaborateur du CCAS s'est vu attribuer le suivi des dossiers concernant les finances de la Ville. Pourriez-vous m'expliquer comment un salarié du CCAS, occupant un poste à temps plein sur sa mission, peut avoir ce dossier majeur pour la Ville de Besançon, qui n'est pas son employeur ?

Mme LA MAIRE : Il n'y a pas de souci. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre, puisque vous étiez dans l'équipe précédente, que nous avons décidé d'apporter des finances qui contribuent aussi à l'activité du CCAS. Effectivement, il suit les engagements que nous avons au niveau budgétaire, c'est une responsabilité qui lui a été donnée.

Mme Myriam LEMERCIER : Vous ne répondez pas à ma question.

Mme LA MAIRE : Si, je réponds.

Mme Myriam LEMERCIER : Je le répète, puisque nous étions plusieurs administrateurs à trouver cet emploi un peu bizarre, on m'a assuré au sein du CA qu'il ne s'occuperait que des dossiers CCAS. Or, les finances de la Ville n'ont rien à voir avec le dossier CCAS.

Ce soir, nous nous abstiendrons donc sur ce dossier. Je pense que c'est un dossier que je reporterai au sein du CA du CCAS.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Je le soumets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 11 abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 13

Revalorisation de la rémunération d'un agent en CDI

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 13 porte sur la revalorisation de la rémunération d'un agent en CDI.

Oui ?

M. Pierre-Charles HENRY : Une question à Mme AEBISCHER. Concernant la prime de 13^e mois touchée par nos agents, ainsi que par ceux de GBM, et que nous ne remettons nullement en cause, nous souhaitons savoir où en sont vos services sur le problème juridique mis en avant par la Cour des comptes. Monsieur BAULIEU avait évoqué le sujet lors du dernier Conseil Communautaire de novembre. Pourriez-vous nous dire où en sont vos réflexions et vos actions ?

J'aurais ensuite une question subsidiaire. N'êtes-vous pas inquiète des différents mouvements de grève au sein des services ?

Mme Elise AEBISCHER : Sur la question du 13^e mois, la remarque de la Cour régionale des comptes n'a été rendue publique qu'à partir du moment où les différentes assemblées ont pu en prendre connaissance. Maintenant que cela a été fait au Conseil Communautaire et dans les différentes instances municipales qui composent GBM, nous pouvons largement en discuter. C'est un point qui a également été abordé auprès des organisations syndicales depuis très peu de temps.

Cette remarque concerne en fait seulement Grand Besançon Métropole. Les collectivités ayant des statuts antérieurs à 1984 peuvent effectivement garder ce 13^e mois, ce qui n'est pas le cas de Grand Besançon Métropole. La CAGB a été créée bien après 1984. Cela étant, comme nous menons une politique d'harmonisation des ressources humaines entre Ville, CCAS et GBM, c'est une question qui nous préoccupe toutes et tous. Effectivement, cette prime a aujourd'hui été rendue illégale. Nous sommes en train de travailler sur des scénarii, et je pense notamment à la question du RIFSEEP.

Le problème du RIFSEEP, c'est que tous les agents de nos trois collectivités ne le touchent pas forcément, je pense notamment aux policiers municipaux et aux professeurs des Conservatoires régionaux. Je pense donc que la solution qui sera apportée partira grosso modo du RIFSEEP, et que nous allons essayer de trouver des solutions pour les deux catégories d'agents que je vous ai citées.

Sur la question des grèves, je pense que nous aurions presque pu anticiper les rapports précédents. Concernant la police municipale, nous sommes revenus dessus dans les propos liminaires, ils ont effectivement trois revendications. Une démarche a été mise en œuvre, notamment avec un projet de direction. Les choses prennent du temps, mais les objectifs sont très larges et couvrent un certain nombre de missions. Des orientations politiques ont été données.

On entend comme critique qu'il n'y aurait pas assez de concertation, d'une part, et que nous ne sommes pas assez directifs, d'autre part. Nous essayons donc de retravailler avec les organisations syndicales, et nous les avons reçues en intersyndicale pour les laisser s'exprimer. Une nouvelle réunion d'intersyndicale est prévue au mois de janvier. Nous sommes d'accord pour retravailler la méthodologie s'ils ont des exemples concrets.

Dans un projet de direction, effectivement, après un audit, un certain nombre de choses sont mises en œuvre, il y a des groupes de travail. Nous sommes ouverts aux propositions qui sont faites sur la méthodologie et sur les différents sujets de fond. Nous les aborderons les uns après les autres, que ce soit sur les questions de l'organigramme ou de la rémunération, puisque c'était une des revendications, l'organisation du temps de travail et les missions. Les objectifs politiques ont déjà été déclinés par Benoît CYPRIANI.

Concernant la grève de la Petite Enfance, puisque vous avez effectivement pu les voir à l'accueil, elle est liée à la question de l'organisation du temps de travail. Nous avons signé un protocole qui permettait notamment, dans un des objectifs politiques, l'harmonisation de tous les temps de pause méridienne pour nos agents, peu importe leur direction. Cela a eu des conséquences sur le modèle existant du temps de travail des crèches.

C'est un système où les agents des crèches sont amenés à faire ce que l'on appelle des petits et des grands coupés, donc des pauses méridiennes de 1 heure, 1 heure et demie, voire 2 heures et demie, et des journées dites « continues ». Les journées dites « continues » sont normalement circonscrites par la loi pour des situations extraordinaires. D'ailleurs, dans le protocole du temps de travail, nous l'avions bien redéfini. Par exemple, lorsque des agents étaient amenés à travailler en dehors de la ville de Besançon ou de Grand Besançon Métropole, on les laisse en journée continue parce qu'on ne va pas leur demander de rentrer à leur poste de travail pour pouvoir discuter.

Néanmoins, aujourd'hui, la journée continue n'est pas adaptée à la vie dans les crèches. La Collectivité a demandé qu'on instaure une pause méridienne pour les agents des crèches lors de ces journées dites « continues », ce qui a créé un mouvement d'incompréhension de la part des personnels de la DPE (la Direction Petite Enfance).

Nous avons expliqué notre position et que c'était important aujourd'hui que ces agents puissent se couper. Ce sont des professionnels avec une très grande conscience, et ils étaient parfois amenés à travailler pendant leur pause méridienne. En tant qu'employeur, ce que nous voulons, c'est les protéger. On sait que ce sont les métiers les plus délicats en termes d'usure professionnelle, qui cassent beaucoup de personnes à 40 ans ou à 50 ans. Pour ces soucis, nous avons demandé à instaurer une pause méridienne.

C'est ce sur quoi est basée la tension sociale aujourd'hui. Nous avons pu discuter avec elles. Sur la question des 45 minutes, nous sommes descendus à une proposition de 30 minutes, et nous sommes revenus sur la création de huit postes permanents dans l'équipe de remplacement. Effectivement, dans les échanges que nous avons eus à deux reprises avec les organisations syndicales, elles nous ont dit que c'était effectivement très stressant pour elles, si une de leurs collègues est absente un jour, de devoir absorber ce travail. Nous leur avons donc proposé la création de huit postes, et nous allons faire un vrai travail de fond sur la qualité des salles de pause de la Direction Petite Enfance.

Sur la question éventuelle des grèves du CCAS, mais ce sera plutôt dans les questions de CCAS, c'est parce que des agents de catégorie B, donc les assistants sociaux, sont devenus catégorie A en 2019, mais avaient jusque-là une organisation du temps de travail permise par leur statut de B, ce que l'on appelle le 32/40, des semaines de 32 heures et des semaines de 40 heures. Elles ont demandé une modification du temps de travail pour conserver cette organisation.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Merci.

Je vais revenir sur le dossier n° 13, mais j'ai trouvé votre réponse concernant le poste du CCAS en lien avec le Cabinet pas très sérieuse. Je ne vous ai pas senti très à l'aise sur cette question. Pourriez-vous vraiment nous apporter des éléments un peu plus précis ? Nous ne sentons vraiment pas les choses.

Un autre point concernant la revalorisation salariale. Pourquoi n'abordez-vous pas très rapidement cette demande des policiers municipaux de revoir leur Indemnité d'Administration et de Technicité, la fameuse IAT ? Je crois qu'ils vous demandent de la revaloriser à hauteur de 8 points, de manière à avoir une rémunération à la hauteur de ce que peuvent avoir leurs collègues sur les territoires voisins.

D'ailleurs, ce qui entraîne le départ des policiers municipaux, il n'y a pas que la partie rémunération, il y a aussi le manque de considération, le manque de moyens mis à leur disposition, le manque d'effectifs, aussi. Pour certains, c'est la rémunération qui enclenche des départs dans d'autres collectivités, donc pourquoi ne le mettez-vous pas rapidement en place ? Je ne comprends pas.

Mme Elise AEBISCHER : Sur la question du manque d'attractivité des postes de policiers municipaux, vous avez parlé tout à l'heure d'un certain nombre de métiers dits « en tension » dans nos trois collectivités. Pour le poste de policier municipal, il peut y avoir des raisons locales, mais cela reste tout de même un métier en tension au niveau national. Très peu de gens sont formés par rapport aux demandes qu'il y a partout dans les villes. Même des villes que vous citez souvent en exemple, qui rémunèrent plus, qui ont d'autres conditions de travail, qui ont de l'armement, etc., ont des difficultés pour recruter aujourd'hui. Ce n'est pas propre à la Ville de Besançon.

Cela étant, il y a une demande légitime des policiers municipaux de revalorisation du régime indemnitaire, mais j'entends beaucoup de catégories de métiers dans notre Collectivité qui ont des

demandes de revalorisation. Nous menons une réflexion, et c'est un engagement que nous nous sommes donné, pour avoir une méthodologie où, chaque année, nous présenterons de nouvelles augmentations de régime indemnitaire. Une proposition sera faite auprès des organisations syndicales, parce que nous avons travaillé avec eux sur le sujet, en début d'année 2022.

Des revendications légitimes de revalorisation salariale, il y en a beaucoup dans la Collectivité. On le sait aussi, nous avons un budget contraint, donc il faudra faire des choix avec cette enveloppe qui ne pourra sans doute pas répondre à tout le monde. En tout cas, début 2022, une réflexion sera menée sur les rémunérations au sein de la Ville de Besançon pour certaines catégories d'agents.

(M. FAGAUT demande à nouveau la parole.)

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, voulez-vous des réponses ou que l'on continue à avoir des questions ? Benoît CYPRIANI et Hasni ALEM voulaient apporter des éléments de réponse.

Benoît, allez-y.

M. Benoît CYPRIANI : Les effectifs de police municipale sont stables depuis le début de notre mandat, à deux ou trois éléments près. En janvier 2021, il y avait 63 policiers municipaux. Actuellement, nous avons 60 agents. Deux vont partir d'ici le 1^{er} janvier, mais nous aurons trois recrutements externes à la même date, et un jury de recrutement est prévu la semaine prochaine avec deux candidats.

La question de la faible attractivité de Besançon est une fausse question. En revanche, comme l'a dit Élise AEBISCHER, c'est un métier en tension. Partout en France, les collectivités ont du mal à recruter des policiers municipaux. Évidemment, le fait que Paris ait créé sa propre police municipale fait encore plus peur, puisque cela risque de faire un appel d'air.

C'est un cas général. À Besançon, nous ne sommes pas particulièrement touchés par une défection, et donc par un manque d'attractivité.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je trouve quand même assez curieuse la manière dont on insiste sur la rémunération trop faible des policiers municipaux en oubliant l'ensemble des rémunérations des autres fonctionnaires de la fonction publique. S'il y a un fait que l'on peut affirmer, c'est que, dans l'ensemble des fonctions publiques, les salaires sont beaucoup trop bas. Quand, dans le même temps, on est en train de détricoter complètement le statut de la fonction publique, mais c'est un processus long, on ne peut pas s'étonner de se trouver dans un phénomène où il est de plus en plus compliqué de trouver des gens pour travailler dans ce type de métiers.

La fonction publique, les catégories A, B et C, c'est beaucoup d'emplois, qui ne sont parfois pas très valorisants et qui peuvent être extrêmement compliqués. On peut dire que, d'un certain point de vue, entrer dans la fonction publique, c'est un peu comme entrer dans un sacerdoce, vu les conditions et le salaire que nous avons. Pardon, je donne un exemple : professeur, échelon 1, avec un Bac +5, c'est 1 444 € par mois. Avec un Bac +5, dans le privé, on touche beaucoup plus, mais, si on entre dans la fonction publique, c'est parce qu'on a une certaine vision de ce qu'est l'État et de ce qu'est le service à la République.

Dans le même temps, on empêche les créations d'emplois dans la fonction publique. C'est le cas à Besançon. Quand on regarde les différentes lois qui ont été mises en place et le cadenassage de nos budgets, c'est extrêmement compliqué pour nous d'embaucher. Dans le même temps, on empêche d'augmenter les salaires. Encore une fois, on cadenasse. Je ne vais pas revenir sur le gel du point d'indice des fonctionnaires.

Dans ce cadre, je trouve que parler d'une toute petite catégorie des fonctionnaires pour mettre en avant un discours qui nous arrange en oubliant tout le reste est extrêmement hypocrite. Cela montre surtout que, derrière ce discours, il y a un discours politicien qui est de mettre en avant une vision de la société qui, il me semble, n'est pas celle à mettre en avant.

Il faut avant tout défendre le service public, et c'est ce que nous essayons de faire avec les contraintes qui nous sont imposées au niveau national.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci de votre discours, Monsieur ALEM. J'allais répondre à Mme AEBISCHER, mais votre discours est parfait.

Pourquoi parle-t-on de la rémunération des policiers municipaux ? Parce que la différence avec vous, nous, moi, c'est que, le matin, quand nous partons au travail, nous savons que nous ne risquons pas notre vie. Oui, un policier risque sa vie, je suis désolé de vous l'apprendre. Quand il part le matin, il risque sa vie. Je suis désolé. Quand il fait un contrôle routier, il ne sait pas qui il a en face. Quand il fait une ronde dans une rue où il y a du trafic de drogue, il ne sait pas qui il a en face. Oui, nos policiers, qu'ils soient nationaux ou municipaux, quand ils embauchent, qu'ils enfilent leur uniforme, ils risquent leur vie.

Toutes les demandes d'augmentation de salaire sont légitimes, vous l'avez bien précisé, Madame AEBISCHER, mais cela explique que j'ai une attention aussi particulière pour ces métiers. C'est mon point de vue, vous avez le droit de ne pas le partager, mais respectez-le, c'est tout ce que je vous demande.

Ensuite, concernant les rémunérations par rapport au personnel des crèches, j'entends la volonté d'harmoniser le système, mais cette harmonisation ne doit pas empêcher des cas particuliers. Nous allons leur imposer une pause méridienne, mais, si mes informations sont bonnes, la durée de la pause ne va pas leur permettre de rentrer déjeuner à leur domicile. Vous en avez un peu parlé, mais est-ce que toutes les crèches sont équipées pour que les agents puissent avoir une véritable pause dans de bonnes conditions ? Ce n'est pas le retour que me font les syndicats, en tout cas.

J'entends que vous voulez prendre soin de leur santé, mais contre leur avis. C'est votre choix, mais, dans les faits c'est ça. Si nous voulons les obliger à prendre une pause, faisons-le, mais faisons en sorte qu'elles puissent la prendre dans d'excellentes conditions.

Mme Claudine CAULET : Pour ne pas complètement paraphraser Elise mais plutôt pour compléter, pour moi, une vraie pause, dans un métier où on est avec des petits enfants qui peuvent être parfois bruyants de très tôt le matin jusque tard dans l'après-midi, c'est un vrai progrès social.

Concernant la durée de la pause, nous avons discuté avec elles, puisque ce sont essentiellement des femmes, et je crois qu'il n'y a pas de problèmes particuliers sur le raccourcissement de cette durée.

Effectivement, dans certaines crèches, les locaux où elles font leur *break* sont tellement proches des salles où sont accueillis les enfants que ce n'était pas vraiment un *break*, et il n'y avait pas les équipements nécessaires. Il faut donc que nous améliorions ces conditions d'accueil.

Cela étant, une vraie pause, au milieu d'une grosse journée, entouré d'enfants, je crois que c'est vraiment un progrès social.

Mme LA MAIRE : Je vais rebondir également. Premièrement, ce n'est pas un choix, c'est la loi.

Deuxièmement, nous leur avons proposé trois quarts d'heure, elles ont demandé une demi-heure, donc cela ne va pas dans le sens de ce que vous êtes en train de nous dire. Avant, c'était des heures qu'elles prenaient sur leur temps de travail, donc c'était effectivement un avantage. Toutefois, et c'est ce que je vous disais tout à l'heure, des règles tombent, les unes derrière les autres, et nous amènent à revoir ce qui avait été autorisé, et qui n'était pas forcément mis en place dans toutes les catégories, d'ailleurs. Aujourd'hui, nous sommes amenés à reprendre l'ensemble de ces règles.

Bien sûr, nous prenons en considération la pénibilité, les risques, etc., de l'ensemble de nos agents, par exemple nos travailleurs sociaux, mais je pense que pour le Conseil Départemental cela doit être la même chose. Nos travailleurs sociaux nous demandent très clairement de prendre en considération les risques quand ils se présentent devant la porte d'une famille ou d'une personne dans une situation qui peut être psychiatrique et complexe. Nous en avons vu les effets sur notre territoire, malheureusement.

Tous ces éléments doivent effectivement être pris en considération. En revanche, c'est bien le travail des syndicats qui a amené un jour à revendiquer que des pauses méridiennes se mettent en place.

Pour les demandes de parole, il y avait Abdel, Christophe LIME, puis Philippe CREMER.

M. Abdel GHEZALI : Très rapidement, sur le sujet des revalorisations et des salaires des employés municipaux, je pense que nous voulons tous ici revaloriser les salaires.

Simplement, Monsieur FAGAUT, vous parlez de revalorisation des salaires, mais je crois que votre candidate ne parle pas de revalorisation.

(M. FAGAUT réagit hors micro.)

M. Abdel GHEZALI : Vous pouvez me dire que cela n'a rien à voir, mais...

M. Ludovic FAGAUT : Objectivement, Monsieur Abdel GHEZALI, c'est hors sujet.

M. Abdel GHEZALI : Pouvez-vous me laisser parler, s'il vous plaît, Monsieur FAGAUT ? Je ne parle pas de ce sujet pour faire de la politique politicienne.

(M. FAGAUT réagit hors micro.)

M. Abdel GHEZALI : Non mais, attendez. Oui, il n'y a que vous qui faites de la politique. Cela a une déclinaison sur notre territoire et sur le sujet que vous avez abordé. Vous avez parlé de revalorisation, mais je crois que, Mme PÉCRESE, c'est 200 000 fonctionnaires...

M. Ludovic FAGAUT : Faites une primaire, et nous verrons ensuite.

M. Abdel GHEZALI : Si déjà vous ne me laissez pas parler... On parle de 200 000 fonctionnaires. Cela vous dérange ?

Cela se décline sur le territoire. Vous parlez de revalorisation, mais votre candidate ne parle même pas de revalorisation mais de suppression de 200 000...

(M. FAGAUT intervient hors micro.)

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, s'il vous plaît, laissez parler M. GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : On n'a pas le droit de parler ?

M. Ludovic FAGAUT : Ce n'est pas cela, c'est que vous ne voulez pas que nous fassions de la politique.

M. Abdel GHEZALI : Je dis ce que j'ai envie de dire, quand même. C'est une déclinaison sur notre territoire, avec 200 000 fonctionnaires en moins, et là nous parlons...

M. Ludovic FAGAUT : Vous serez candidat aux élections législatives, Monsieur GHEZALI, ce n'est pas le problème.

(Échanges croisés.)

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, Monsieur FAGAUT ! Reprenons les règles !

M. Ludovic FAGAUT : Les règles, faites-les respecter, Madame.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT ! On laisse parler M. GHEZALI !

M. Ludovic FAGAUT : On le laisse parler.

M. Abdel GHEZALI : Merci. Je dis simplement que je revenais sur le sujet que vous abordiez de la revalorisation des salaires. Ce n'est pas de la politique politicienne, mais vous avez ce discours ici qu'il faut revaloriser. Nous pouvons discuter, nous pouvons l'entendre, d'une manière globale, au regard des moyens qui nous sont donnés.

Je ne vais pas faire de la politique politicienne pour dire qu'on nous impose des lois, simplement, dans un programme, et c'est important, quel que soit le candidat, si la volonté est de supprimer 200 000 postes de fonctionnaires, vous ne pouvez pas venir nous dire que ce n'est même pas de ne pas les supprimer, mais de les revaloriser. Il faut avoir un peu de cohérence en fonction des éléments que l'on donne.

(M. FAGAUT souhaite reprendre la parole.)

Mme LA MAIRE : Attendez. Je donne la parole aux trois élus qui voulaient prendre la parole, et je vous la redonne ensuite. Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Je suis assez surpris de ce que vous dites, Monsieur CROIZIER. Savez-vous le nombre de décès qu'il y a eu l'année dernière parmi les policiers municipaux ? Connaissez-vous le chiffre, pour annoncer ce que vous avez dit ?

(M. CROIZIER intervient hors micro.)

M. Christophe LIME : Vous avez annoncé que, le matin, quand les policiers municipaux vont au travail, ils risquent de se faire tuer. Ce n'est pas anodin. Je souhaite que personne ne se fasse tuer. En disant cela, vous expliquez que c'est pour cette raison qu'il faut leur donner une prime.

Je peux vous assurer que ce n'est malheureusement pas, mais heureusement pour eux, le métier le plus dangereux. D'autres métiers sont beaucoup plus dangereux. Si vous dites qu'il faut donner des primes en fonction de certains éléments de risque, je pense que ce n'est malheureusement pas l'argument à développer pour les policiers municipaux. Je pense que vous vous trompez complètement. Vous annoncez n'importe quoi, comme d'habitude, sans aucun chiffre, et vous donnez certaines données.

Je vais vous donner un chiffre. Un certain nombre de corporations, pendant des mois, ont parlé des problématiques d'amiante. Nous avons laissé des salariés travailler sous l'amiante pendant des années, et ils meurent aujourd'hui de cancers. Les gens qui travaillent dans le bâtiment, allez voir leurs conditions de travail. J'en discutais encore il y a peu, j'ai vu des gens qui travaillent dans nos égouts toute la journée. Ils descendent à 7 heures du matin, ils remontent à midi, et ils travaillent à pied dans nos égouts. Quand je vois leurs conditions de travail... Je vais vous dire, même quand j'y suis allé quelques fois, j'ai presque honte de les faire travailler dans ces conditions. Je vous le dis. Je ne suis pas sûr que nous puissions faire travailler nos salariés dans de telles conditions, puisque ce sont des sociétés privées. Faisons attention.

Sur l'aspect de la rémunération de la fonction publique, Monsieur CROIZIER, la semaine dernière, quand nous avons discuté de l'alignement du temps de travail pour les fonctionnaires, vos amis nous ont donné une leçon en Bureau sur le fait que c'était bien d'augmenter le temps de travail d'un certain nombre de fonctionnaires pour pouvoir les aligner sur le privé, en disant même que c'est normal avec un certain nombre de points. C'est complètement contradictoire avec ce que vous venez de dire, puisque nous ne prenons pas en compte toute la pénibilité du travail qu'il peut y avoir à l'intérieur de la fonction publique de ce pays, comme de la fonction privée.

Si on discute jusqu'au bout, sur ce que disait Hasni tout à l'heure, sur l'aspect rémunération, ce ne sont pas que des policiers municipaux qui partent ailleurs, c'est que beaucoup de jeunes quittent aujourd'hui la fonction publique pour aller dans le privé parce qu'ils toucheront plus. Les derniers plombiers qui sont partis ne sont pas allés ailleurs dans la fonction publique, ils sont partis ailleurs parce qu'ils touchent 300 € ou 400 € de plus et parce que nous sommes incapables de les rémunérer à ce niveau. Vous le savez, on les embauche au SMIC, à 1 200 €. Heureusement qu'il y a un peu d'astreinte.

Je vais terminer, parce que j'entends souvent ce discours. Globalement, les astreintes et le travail en 3x8 aujourd'hui sont largement portés par la fonction publique, c'est-à-dire la pénibilité du travail d'une façon importante, la déréglementation des horaires, tout le secteur hospitalier, tous ces éléments, sur lesquels on sait qu'il y a des conséquences à terme sur la vie, y compris sur la possibilité de profiter de sa retraite.

Regardez les pénibilités du travail, regardez les taux de mortalité en fonction des métiers, je me demande encore pourquoi certaines corporations cotisent pour la retraite.

Mme LA MAIRE : Philippe CREMER avait demandé la parole. Ensuite, ce sera Karima ROCHDI.

M. Philippe CREMER : Merci, Christophe, je vais dire à peu près la même chose.

Monsieur CROIZIER, je pense que, quand un policier municipal se lève le matin, il peut penser qu'il va rentrer chez lui le soir. Moi, par exemple, j'ai fait routier pendant plus de 20 ans, et je vous garantis qu'à des moments, dans mon camion, je ne savais pas si j'allais rentrer le lendemain. Ne mettez surtout pas ce critère. Si vous relisez les statistiques, vous verrez qu'il y a plus d'accidents du travail que de policiers municipaux qui meurent.

Je voudrais dire une chose, plus généralement, et plus précisément à Monsieur FAGAUT. Nous ne sommes pas d'accord sur beaucoup de points, et je pense que nous ne serons jamais d'accord, mais je vous demanderai tout de même d'être correct et d'écouter les gens qui parlent. Nous sommes en période de Noël, alors je vais faire un vœu pour vous. Je veux que nous restions dans la tradition de Noël, donc j'espère que le père Fouettard va venir vous voir, parce que, franchement, entre les mensonges et le manque de correction, cela commence à bien faire. Merci.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci. Je reviens sur les propos de Monsieur CYPRIANI. Il avait précisé, au niveau de la Police municipale, qu'il y aurait deux départs, alors que les concernés lors de la grève -et cela a ensuite été relayé dans la presse- ont précisé qu'il y aurait 15 départs. J'aimerais bien savoir d'où ils sortent ce chiffre-là.

M. Benoît CYPRIANI : Eh bien, moi aussi.

Mme Karima ROCHDI : On leur posera la question ensemble alors si vous le souhaitez.

M. Benoît CYPRIANI : J'ai lu beaucoup de choses dans la presse qui étaient inexactes, comme le fait qu'il y ait des passe-droits et ces 15 départs que vous soulevez ici. Je ne comprends pas non plus.

Mme Karima ROCHDI : Ce sont les policiers eux-mêmes qui parlent de 15 départs au sein de leurs services.

M. Benoît CYPRIANI : J'ai les chiffres officiels, que je ne peux pas inventer et qui ne sont pas ceux-là, donc je conteste. Il y a peut-être eu un problème de compréhension entre les uns et les autres. En tout cas, ce chiffre de 15 est inexact. Vous savez, il y a beaucoup de *fake news*.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT demande la parole depuis un certain temps.

M. Ludovic FAGAUT : Merci. Je voudrais rebondir sur les propos d'Abdel GHEZALI. Je trouve cela complètement déplacé, pas du tout à la hauteur des enjeux municipaux. Il y aura le temps du débat national, vous aurez tout le temps d'annoncer votre candidature si vous êtes candidat aux élections législatives, en temps et en heure. Peut-être que c'est d'ailleurs une déclaration ce soir, dont on est ravi de l'apprendre, mais cela n'a pas du tout sa place.

Pour vous répondre, Madame VIGNOT, vous dites qu'il faut respecter les règles : faites-les respecter, les règles. À quel moment est-ce que vous nous avez entendus, nous, élus du Groupe « Besançon Maintenant », faire allusion à une politique nationale ? À quel moment avons-nous fait référence à des éléments nationaux ? On ne parle que de sujets bisontins. Nous ne traitons que d'éléments bisontins et nous ne vous apportons des propositions que sur des éléments bisontins.

Concernant Monsieur CREMER, parce que j'ai été très attentif à ce que vous avez pu évoquer, je n'ai qu'une chose à vous dire : tout ce qui est excessif est insignifiant.

Mme LA MAIRE : Merci, je crois que je vais afficher cette devise.

Monsieur CROIZIER. Vous rappelez-vous que l'on a deux interventions ?

M. Laurent CROIZIER : Merci. Oui, bien sûr, c'est ma seconde intervention, j'en conviens. Vous savez, quand on en vient à simplifier les discours pour faire dire à l'autre ce qu'il n'a pas dit, c'est absolument phénoménal et c'est la spécialité de M. LIME depuis toujours, mais je lui laisse cette spécialité. Je n'ai jamais fait de classement et heureusement. Par contre, vous, vous l'avez fait, de celui qui meurt le plus au travail. C'est juste un classement absolument horrible et vous, vous faites un

classement entre les personnes, ce qui est encore une différence entre nous. Tout à l'heure, j'ai bien précisé que c'était un métier à risque. Je ne confonds pas la pénibilité et les risques, je fais bien la différence entre ces deux termes. Nier que policier est un métier à risque... J'en reste sans voix.

Par rapport à cela, les métiers à risque méritent, pour moi, une prime de risque, au regard des risques des policiers municipaux dans le cadre de leur intervention où -je maintiens- ils risquent leur vie à tout moment. Heureusement, et j'espère que l'on partagera cela ensemble, cela arrive très peu souvent. C'est arrivé assez récemment et dans des conditions qui étaient... Donc voilà mon discours. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit et ne simplifiez pas les discours quand cela vous arrange, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci. Une règle avait été établie : pas de politique nationale au sein de cette Assemblée.

Je suis à l'aise parce que je n'ai ni candidate, ni candidat que je vais soutenir cette fois. Par contre, je suis à « Besançon Maintenant », dans lequel il y a des élus LR, dont je ne ferai jamais partie, des élus centristes de droite et des élus centristes de gauche. J'aimerais bien que l'on respecte ce Groupe dans sa diversité, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Cela ne nous pose aucun problème. Pour regarder la réalité dont parlait Christophe LIME, j'ai parlé tout à l'heure des travailleurs sociaux qui étaient en risque régulièrement, mais la personne qui a été atteinte par une arme était un jardinier. Quand les événements que nous avons vécus entre l'hiver 2019 et 2020 ont eu lieu, à 7 h 30 du matin, je me rappelle avoir été avec les jardiniers de Planoise pour rediscuter sur la façon dont on pourrait maintenir le travail sur le territoire. On avait aussi eu des agressions sur des agents de la voirie propreté.

On ne va pas commencer à faire cette catégorisation, parce que l'on entre dans un élément stérile et que l'on est en train de travailler.

Je vous propose donc de soumettre ce dossier au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 14

Convention de Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 15

Protocole du temps de travail - Ajustements divers

« **Mme LA MAIRE** : On vient d'être remis dans la trajectoire du télétravail par rapport à cette question.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Monsieur Olivier GRIMAITRE.

M. Olivier GRIMAITRE : Bonsoir. Sur ce rapport, à l'image de notre vote « contre » sur le règlement du temps de travail, présenté lors du Conseil Municipal du 24 juin 2021, les élus du Groupe « À gauche citoyens » et ceux du Groupe communiste voteront en cohérence contre le protocole du temps de travail présenté aujourd'hui.

En effet, par ce vote, nous voulons rappeler notre forte opposition à la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, qui prévoit notamment l'abrogation des régimes dérogatoires de temps de travail et la stricte application des 1 607 heures. Le protocole du temps de travail présenté ce soir en est les conséquences, même s'il en atténue certains effets.

De plus, cette loi remet en cause le principe de libre administration de notre collectivité -principe normalement constitutionnel- et entraîne d'autres régressions, comme la suppression des CHSCT et l'affaiblissement des Commissions administratives paritaires.

Par conséquent, nous invitons les différents élus, et en particulier ceux du Groupe « LREM » à s'interroger sur les méfaits de cette loi rétrograde et à faire remonter au niveau national la grogne légitime des agents territoriaux. Monsieur CROIZIER, on ne peut pas s'émouvoir du manque d'attractivité de la Fonction Publique, de la faiblesse des rémunérations et du nombre de postes vacants, et revenir dans le même temps, à travers la majorité présidentielle que vous soutenez, sur certains acquis qui sont le fruit de la prise en compte de la spécificité de certains services et métiers.

Je vous remercie, nous voterons contre.

Mme LA MAIRE : Merci, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Cela en fait 9.

Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 16

Télétravail - Campagne 2021 - Avenant n° 1 au règlement intérieur du télétravail

« **Mme Élise AEBISCHER** : Je veux bien prendre la parole parce que je pense que le télétravail est un acte majeur pour les agents. On n'est pas pour un télétravail dérégulé et déshumanisant, qui serait à outrance. On sait aussi que le télétravail a des effets positifs, ce sont des éléments d'attractivité sur nos emplois et c'est quelque chose qui est demandé par nos agents. Il était donc important de trouver une position d'équilibre. On est d'accord pour progresser sur le télétravail mais il faut y aller étape par étape. Le télétravail peut présenter des désavantages, on a besoin d'études sur le sujet. Au niveau national, il y a de plus en plus d'études mais on manque de recul sur les effets du télétravail, sur les organisations de travail et sur les techniques de management. Je pense notamment à des rapports qui sont faits par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), qui se pose un certain nombre de questions sur la question de l'ergonomie. On a parfois tendance à travailler dans de mauvaises conditions chez soi et à ne pas faire forcément très attention à notre posture lorsque l'on travaille chez soi, ce qui peut représenter un certain nombre de dangers. Pour autant, on voulait y aller étape par étape, mais il s'est passé quelque chose. Il s'est passé la crise du Covid et, pendant cette crise, je rappelle que l'on est passé en 2019 de 150 télétravailleurs, jusqu'à 1 250 télétravailleurs dans nos trois collectivités. Ils se sont mis au télétravail dans le contexte du Covid, parfois très fortement incités. Le résultat était que beaucoup de ces agents, qui s'étaient expérimentés pour la première fois au télétravail, avaient demandé à pouvoir continuer. Au mois de décembre, on était déjà revenu avec une délibération, où l'on avait imaginé -on était encore en pleine crise sanitaire- un retour à la normale avec 500 télétravailleurs. Cette fois, on est plus ou moins sorti de la crise, même si je nous souhaite de ne pas y retourner. Parmi les 1 250 télétravailleurs, il aurait été très compliqué de n'en choisir que 500, donc après un long dialogue social avec les organisations syndicales, on a décidé d'étendre le télétravail à 1 250 télétravailleurs, basé sur un jour.

Sur la question de l'indemnité de télétravail, des textes réglementaires nous ont montré que la prime de 5 € proposée à titre expérimental durant cette séquence, soit était illégale, soit devait être augmentée, soit devait être supprimée. Ainsi, il a été fait le choix de la supprimer pour pouvoir remettre l'argent prévu à cet effet dans la revalorisation des régimes indemnitaires. Une proposition sera donc faite dans le courant de l'année 2022.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Je n'ai plus la date en tête mais notre Groupe vous avait envoyé un courrier à propos des équipements des salles de travail des services. Je pense à la salle Forni, à la salle Charvet, etc.

Le télétravail va imposer d'autres méthodes de fonctionnement interne, notamment la visioconférence et force est de constater que, y compris pour le travail à l'intérieur des locaux de la municipalité, l'équipement n'est pas à la hauteur de l'engagement des agents. Vous en convenez, et je le partage, il n'y a plus de vidéoprojecteur par exemple dans la salle Charvet. Cela fait un moment que nous ne nous sommes pas réunis dans la salle Forni, mais on ne pouvait pas projeter et c'était juste illisible.

Je voulais donc savoir si un plan d'équipement en matériel était prévu, et notamment en matériel pour permettre à des agents, à domicile, de pouvoir participer à des réunions.

Mme LA MAIRE : Bien sûr. On est en train de monter en puissance sur ces outils dans toutes nos collectivités (Ville, Grand Besançon, CCAS). D'ailleurs, on est même obligé de se poser la question de savoir si l'on va acquérir ou si l'on continue de financer une prestation si toutefois nous ne pouvions plus continuer nos Assemblées en présentiel. À partir du moment où l'on n'est plus en présentiel, on est obligé d'entrer avec un compte, ce qui devient compliqué.

Tout cela est en train d'être travaillé mais cela nécessite effectivement un plan de déploiement qui est assez important. Vous avez raison.

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 17

Adaptation du règlement mutualisé du Compte épargne temps

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 18

Comité des Œuvres Sociales - Avenant de prolongation

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 19

Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 20

Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Communauté Urbaine de Grand Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 21

Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Besançon auprès de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts pour occuper l'emploi de Directeur par intérim

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme Claude VARET : Merci, Madame le Maire. Ce rapport me donne l'occasion d'aborder le problème de l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts) que la Ville a la chance de compter parmi les structures qui peuvent permettre de rayonner, tant au niveau national qu'international.

L'ISBA hérite d'une longue histoire qui débute au XVIII^e siècle. Elle était alors l'Académie royale, installée au centre-ville, et s'est déplacée en 1972 à la Bouloie. L'an dernier, Myriam LEMERCIER avait attiré l'attention du Conseil Municipal sur le fait que les financements par la Ville ne cessaient de diminuer durant le précédent mandat, et encore durant la dernière année. On est passé de 1,8 M€ en 2015 à 1,4 M€ actuellement.

La situation financière est catastrophique. Il y a moins de recettes, avec une diminution des fonds propres puisqu'il a fallu injecter 25 000 € pour le fonctionnement de l'Institut. L'ISBA ne cesse d'interpeller depuis six ans, mais la collectivité ne semble pas mesurer la gravité de la situation. Est-ce qu'il est envisagé d'augmenter nos financements, dans une proportion d'environ 100 000 € par an, pour que cette école ne ferme pas ses portes ? Madame CHASSAGNE sait que notre Groupe sera à ses côtés pour défendre la pérennité de l'ISBA.

Dans le cadre de l'avenant, vous proposez de réduire à 20 % le temps du directeur par intérim - Monsieur SURLAPIERRE, par ailleurs directeur des musées. Celui-ci a été mis à disposition à hauteur de 50 %, mais comme un chargé d'étude a été recruté, vous considérez que le temps de sa mise à disposition doit être réduit. Le chargé d'étude est-il en capacité d'assurer la gestion financière de l'Institut ?

Vous envisagez également de procéder à un recrutement pour un directeur en mars 2022. Cela fait donc un peu de temps perdu : une année. Avez-vous déjà pensé au profil de la personne à recruter ? Quelles sont les compétences qui seront requises ? Ne serait-il pas raisonnable d'envisager de mettre en place un directeur qui aurait des compétences pour aller chercher des financements, auxquels l'ISBA pourrait prétendre au niveau européen par exemple, et pour monter des dossiers en vue du financement ?

Enfin, l'an dernier, vous avez déclenché une enquête administrative à l'encontre du directeur Monsieur DEVÈZE, en raison d'un comportement inapproprié dénoncé par certains étudiants. Le directeur a été suspendu de ses fonctions, aucune suite n'a été donnée par contre sur le plan pénal, ainsi que le confirmait le Procureur. À ce jour, pouvez-vous nous indiquer si des sanctions disciplinaires ont été prises, puisque c'est ce qui était prévu ? Quel est le statut de cet agent aujourd'hui ? Merci.

Mme LA MAIRE : Aline, peux-tu apporter des éléments ? Je compléterai si nécessaire.

Mme Aline CHASSAGNE : Merci pour ce petit historique, qui repose le contexte. Comme vous le savez tous, la situation de crise est depuis ma prise de fonction de présidente de l'ISBA il y a un peu plus d'un an. Cette crise a explosé à ce moment-là mais il y a eu plusieurs années -comme vous l'avez rappelé- de difficultés diverses.

Je reprends vos différents points et réponds à vos questions.

Concernant les suites de l'enquête administrative, au niveau de l'EPCC, il a été mis un terme au contrat du directeur, avec une demande, comme cela vous avait été présenté en Conseil Municipal, de réintégration de l'agent dans son administration d'origine. Au regard des résultats de l'enquête, nous avons nommé la gravité des faits et nous avons eu le soutien de la DRAC sur cette décision -ce qui n'est pas toujours le cas- et qui apporte une légitimité aux décisions et au processus qui en ont suivi.

Je rappelle que cette procédure a pris du temps. Par rapport au devenir de l'Établissement, vous parlez du futur directeur ou de la future directrice. Il fallait attendre de proposer un cahier des charges au CPVE (Comité Pédagogique de la Vie Étudiante). Cette structure ayant une rentrée fin septembre, la rentrée s'est faite le 28 septembre et le CPVE s'est déroulé en octobre. Il fallait aussi passer au CA, donc cette procédure de recrutement est très lourde, avec différents niveaux de validation. Nous avons lancé l'annonce de recrutement dans différentes revues. Les différentes thématiques mises en avant ont des capacités de management, ce qui va de soi, un souci d'intégration dans un projet de territoire, une capacité d'écoute de l'équipe et de motivation/restructuration au niveau d'une dynamique institutionnelle qui se déroule à différents niveaux. En effet, il y a le côté « Recherches » que vous avez nommé par rapport aux enjeux européens. Il faut aussi maintenir la capacité d'accueil d'étudiants ERASMUS, ce qui est très positif dans l'école. Cela permet à beaucoup d'étudiants d'aller aussi dans d'autres pays pour suivre leur formation. Il y a aussi un travail avec les collectivités, notamment Besançon, mais aussi l'Agglomération, pour s'inscrire dans une dynamique de territoire et de projet de territoire.

Au niveau financier, comme vous l'avez dit, les éléments ont été avancés au dernier CA. On est face à un déficit structurel qui découle d'un problème de gestion présent depuis des années, d'un manque d'outils de gestion et d'anticipation sur des fonds. Le budget de l'école est quasiment pour la masse salariale, il y a très peu de marge de manœuvre. À ce jour, je crois que vous avez parlé de + 25 000 €, qui est l'exercice final sur 2021, avec très peu de réserves et un déficit annoncé pour 2022.

L'idée est de pouvoir interpeller les différentes collectivités, les différents financeurs et la DRAC qui était présente au CA. Elle avait expliqué qu'elle avait fait remonter à la centrale nos difficultés et qu'il y avait une attente de réponse. L'Agglomération a aussi été interpellée donc nous sommes dans l'attente de réponses.

Mme Claude VARET : De la Ville ? De l'Agglomération ?

Mme Aline CHASSAGNE : De l'Agglomération.

Mme Claude VARET : Êtes-vous en attente de réponse de la Ville ?

Mme LA MAIRE : On va répondre tranquillement. Vous savez tous très bien, parce que vous savez bien comment fonctionnent les collectivités, que nous avons des sollicitations de tous les organismes et qu'il y a un budget. Il y a ce que l'on appelle un PPIF et ces discussions ont lieu parce que les arbitrages auront lieu ces mois-ci, puisque nous sommes dans la période des arbitrages des deux côtés.

Je pense qu'Élise AEBISCHER peut apporter d'autres approches.

Mme Élise AEBISCHER : Oui, j'ai une remarque vis-à-vis de la dernière question sur le devenir de Laurent DEVÈZE. Il est revenu dans sa collectivité d'origine, qui est la Ville de Besançon, pour laquelle on lui a confié une mission.

Mme LA MAIRE : Tout cela est évidemment bien cadré par la justice.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 22

Dérogations au repos dominical des salariés du commerce

« **Mme LA MAIRE** : C'est un débat que nous avons déjà eu l'année dernière. Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Ce n'est sûrement pas une surprise pour vous que nous intervenions sur ce dossier.

Un petit historique : l'avantage d'être ici depuis quelques années permet de se rappeler, il y a une vingtaine d'années, que l'on autorisait au maximum deux ouvertures justifiant les ouvertures la veille des fêtes de fin d'année. À l'époque, on nous disait : « *Ne vous inquiétez pas, cela n'ira jamais plus loin parce que l'on n'en voit pas l'utilité. L'objectif est simplement de pouvoir permettre à tout le monde de faire ses courses la veille des fêtes de fin d'année* ». Au bout de vingt ans, on en a douze aujourd'hui et même le mot « douze » est complètement galvaudé. On le met à « six » mais à chaque fois qu'il y a un épisode, on voit qu'on le dépasse. Dans une situation encore un peu compliquée cette année, le Préfet a autorisé de nombreuses autorisations supplémentaires sur ce type d'ouvertures pour essayer de pallier un certain nombre de difficultés. En tout cas, toutes les excuses sont bonnes pour pouvoir continuer d'ouvrir. Comme je le dis en boutade depuis deux ou trois ans, je pense que l'on nous demandera dans quelques années le nombre de journées de dimanche qu'on laissera fermées.

Il y a quand même deux éléments conséquents à cela : dans les salariés du commerce, il y a beaucoup de personnel féminin et beaucoup de précarité. Quand vous proposez 100 € de plus à une personne à 80 % ou 70 %, à la veille des fêtes de fin d'année, cela met un peu de « beurre dans les épinards », mais cela ne veut pas dire que cela règle ses problèmes de salaire, y compris pour les salariés du privé comme on le disait tout à l'heure. Cela met aussi à mal le petit commerce. J'ai lu un article il y a peu de temps selon lequel des personnes se disaient surprises que des commerçants n'ouvrent pas au milieu du centre-ville. Il faut savoir que ces commerçants ouvrent toute la semaine et n'ont pas obligatoirement de salariés. Pour pouvoir ouvrir le dimanche, ils sacrifient pratiquement le dernier jour qu'ils ont comme possibilité de se reposer. En général, ils ne se reposent pas parce qu'ils font les comptes le dimanche pour pouvoir pallier le travail qu'ils ont dans la semaine. Cela a donc complètement dérégulé l'ensemble du système par rapport à ces éléments.

Vous remarquerez qu'il est marqué « dérogation au repos dominical des salariés du commerce ». Des petits malins ont réussi à détourner le système puisque l'on ne va légiférer que sur les salariés du commerce. Comme vous l'avez tous remarqué et nous l'avions dénoncé il y a quatre ou cinq ans, les grandes surfaces ouvrent des magasins sans salariés du commerce, ce qui leur permet de passer à travers ce dispositif de loi. Aujourd'hui, vous n'avez plus que des salariés du gardiennage qui sont à peu près payés comme les salariés du commerce ; la seule différence étant qu'il s'agit d'une population essentiellement masculine. C'est la seule différence qu'il peut exister entre les deux : ils sont payés aussi mal les uns que les autres, sauf qu'il s'agissait de femmes d'un côté et que ce sont des hommes maintenant. Cependant, ce n'est pas mieux, parce que les hommes ont aussi le droit - comme les femmes- d'avoir une vie familiale à peu près tranquille.

Vous comprendrez donc que l'on s'opposera une nouvelle fois, en espérant attirer le plus possible d'élus avec nous, y compris ceux qui pensent que débrider l'ensemble du commerce n'est pas une bonne chose.

Mme LA MAIRE : Merci. Kevin BERTAGNOLI.

M. Kevin BERTAGNOLI : Pour aller dans le sens de tout ce qu'a dit Christophe LIME, je n'en ajouterai pas plus, je pense que c'est assez complet. Le Groupe « Génération.s » votera contre ce rapport.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de le soumettre au vote.

Est-ce qu'il a des votes contre ? Nous avons 12 votes contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 23

Congrès - Attribution de subventions - Cinquième répartition au titre de l'année 2021

« **Mme LA MAIRE** : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Comme je l'ai dit lors de la Commission, je suis en général très favorable aux subventions en faveur des Congrès ; celle qui concerne le Congrès de la FNSEA, à hauteur de 10 000 €, est particulièrement représentative. Non seulement ce Congrès aura des retombées économiques non négligeables pour Besançon, son commerce et son hôtellerie, avec ses 1 700 participants, mais il mettra aussi en avant le savoir local avec l'ensemble des visites prévues dans les exploitations agricoles. Il donnera à Besançon une couverture médiatique très large à un moment où notre ville et l'ensemble de son bassin de vie ont plus que jamais besoin de rayonner.

Enfin, il sera intéressant de prendre en considération la teneur des débats dans la principale organisation agricole, à un moment où ce secteur économique crucial pour le pays se trouve à la croisée des chemins, avec tant de défis à relever : productifs, environnementaux, de rentabilité et de santé publique pour l'ensemble des exploitations, pour les jeunes agriculteurs, pour ceux qui se destinent à cette filière économique vitale. Merci.

Mme LA MAIRE : Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 24

Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 3^e programmation

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des besoins d'informations ?

Madame MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Merci. Durant l'année 2020, période de crise sanitaire, les subventions aux associations ont été reconduites sans condition, et il le fallait. La crise sanitaire perdure, les besoins des Bisontins ont changé, les priorités ne sont plus les mêmes. Les subventions reconduites répondent-elles à des projets qui se préoccupent effectivement des besoins des Bisontins ? Nous ne percevons pas votre ambition politique. Quelle est votre ligne directrice ? Accompagnez-vous les associations dans un travail de coconstruction, d'innovation ? Quelles sont vos perspectives ? Merci de nous éclairer.

Mme LA MAIRE : Un comité de pilotage suit et fait même une évaluation, cela se fait avec l'État. D'accord, tout ce travail se fait avec l'État.

Je regarde qui est en capacité de prendre la parole. Anthony POULIN ?

M. Anthony POULIN : Comme le rappelait Madame la Maire, c'est suivi très précisément et dans un partenariat avec l'État. Cela amène la contribution de nombreuses délégations dans la Ville et il est bien entendu que cela correspond à un travail avec les associations, main dans la main, pour identifier les projets et revoir les objectifs. C'est un appel à projets avec des programmations successives parce que l'on regarde le projet, on voit les actions qu'il mène, les objectifs qui sont fixés et ce travail est fait avec les structures. Il y a quelques évolutions, il y a des animations classiques mais tout cela se fait dans le dialogue. C'était le sens de votre question, donc je vous rassure de ce point de vue-là.

Mme Agnès MARTIN : Ma question était plus pour savoir dans quel sens. Pouvez-vous nous donner des lignes directrices ?

M. Anthony POULIN : C'est précisé dans le rapport. L'éducation, la parentalité et la jeunesse étaient un premier axe fort. La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes est un axe qui s'est renforcé, et particulièrement à la suite de la crise et des violences intrafamiliales, avec des subventions que nous poursuivons. Nous avons également la participation des habitants, le lien social avec des actions au cœur de l'espace public, la culture et l'expression artistique qui balayent un nombre d'interventions artistiques extrêmement important, le sport avec les interventions sociales, ainsi que le logement, habitat et cadre de vie. C'est autour de ce contrat avec l'État que se travaille le sujet.

On remarque aussi, pour parler d'une délégation qui contribue à ce Contrat de Ville dont j'ai la charge -le développement durable-, le financement de jardins partagés pour continuer à faire du jardinage. C'est un projet familial d'intégration et de contact avec les différentes familles d'un quartier. C'est donc en ce sens que l'on soutient différents jardins partagés ou des associations de rencontre intergénérationnelle ou de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Quand on voit ce qu'il se produit sur les questions de lutte contre le racisme et les réactions que cela peut provoquer, je pense que ces subventions sont particulièrement importantes. C'est tout ce travail de dialogue que l'on fait de manière très précise.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci. Madame la Maire, l'appel à projets est un outil important et réactif, qui permet d'orienter, d'adapter, de prioriser chaque année l'action publique en fonction de la situation et des besoins de chaque quartier de la politique de la Ville, en lien bien sûr avec les associations et les acteurs locaux.

L'appel à projets 2022 est lancé. Pourrions-nous avoir un retour sur la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire et vos intentions, vos ambitions sur chaque secteur, dans le cadre du Contrat de Ville d'une façon spécifique et bien sûr d'une façon plus globale ? Quelle place donnez-vous à

cette part de la ville, qui a la vitalité de la jeunesse mais qui concentre aussi les fragilités et les difficultés dans votre projet politique ? En quoi les moyens supplémentaires de la politique de la Ville concourent-ils à un projet d'ensemble avec des objectifs ciblés et hiérarchisés ?

Vous avez tenu à désigner des élus pour chaque secteur géographiquement cohérent et c'est une organisation que nous saluons. Nous aimerions entendre, après une année et demie de mandat, ces mêmes élus sur leur constat et sur les projections qu'ils envisagent pour l'avenir, dans chacun de ces secteurs.

Merci.

Mme LA MAIRE : Vous savez, il y a quelque chose qui m'étonne moi-même. Dans le mandat précédent, Jean-Louis FOUSSERET disait toujours à l'opposition : « *Je ne comprends pas vos questions puisque ce sont typiquement des questions de Commission* ». Je me rappelle avoir été en Commission sur ces contrats, où c'était vous qui vous occupiez de ces dossiers. On vous demandait d'ailleurs de faire des restitutions. C'est typiquement le genre de discussions que nous avons en Commission.

Je vous invite donc à poser les questions. Vous pouvez même prendre contact avec les Présidents de la Commission, pour pouvoir anticiper toutes ces questions et y répondre. Cependant, typiquement, on est bien d'accord sur le fait que les Commissions existent.

J'en profite pour envoyer un message parce que je ne sais pas ce qu'il se passe chez les élus. Je ne suis pas allée pointer qui était là ou non mais nous avons de moins en moins d'élus qui viennent en Commission. Je ne pointe personne parce que je ne m'intéresse pas du tout à ces éléments mais je le dis à tous : il y a de moins en moins d'élus qui viennent en Commission. C'est une vigilance que je dis à tous. Les Commissions sont un lieu de travail, de travail, et après ici, suite à ce travail de données, d'informations, etc., nous venons en Assemblée. Là, il y a des débats ou des avis contraires mais j'entends complètement toutes ces questions, dont vous aurez les éléments et les réponses en Commission.

Je donne la parole à Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Une partie de ce que je voulais avancer a déjà été mise en avant mais il est vrai que la volonté politique est quand même incarnée par le fait que l'on ait mis en place des Adjointes de quartier. À mon sens, c'est un élément fort qui montre l'intérêt que l'on a pour ces quartiers populaires et la façon dont on souhaite les changer. Comme vous le dites, cela fait un an et demi maintenant que l'on est en place et que les Adjointes de quartier sont là. Un travail de dentelle est en train d'être fait pour repérer, territoire par territoire, comment on peut prioriser l'ensemble des actions et comment on peut aider les acteurs de terrain à faire émerger de nouveaux acteurs locaux. C'est le travail qui est en train d'être fait mais je pense que le message politique fort que l'on doit mettre en avant et sur lequel on est en train de travailler est le fait que des Adjointes de quartier travaillent dans ces quartiers populaires. Ils sont là justement pour aller au plus proche de la population et au plus près de leurs préoccupations. Même si les quartiers populaires partagent tous un certain nombre de caractéristiques communes, le quartier de Palente-Orchamps n'est pas le même que celui de Clairs-Soleils, qui n'est pas le même que celui de Montrapon, ni de Planoise. Je pense que cette manière de travailler commence à porter ses fruits. Un certain nombre de rencontres ont eu lieu récemment : par exemple les rencontres quartier par quartier des appels à projets, où il y a eu une certaine dynamique. Pour celle que j'ai faite pour laquelle je peux témoigner, une dynamique s'est créée avec une volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs de terrain. Cela est en train d'être mis en place et c'est véritablement notre volonté politique.

On ne peut pas dire que rien n'est fait, ni qu'aucun travail ne soit fait. Au contraire. Si l'on interroge l'ensemble des acteurs locaux, on peut toujours aller plus loin. Un travail est fait et je pense que celui-ci va finir par porter ses fruits si l'on continue dans ce sens, qui est celui de territorialiser notre action. Cela me semble extrêmement important et c'est le message politique que l'on met en avant.

Mme LA MAIRE : Je te remercie de rappeler le rôle particulier et singulier que nous avons mis en place avec les Adjointes de quartier, qui font un travail de dentelle comme tu le dis. Je les remercie et je remercie le travail de tous les élus qui travaillent avec ces Adjointes de quartier pour faire en sorte que cette coordination soit la plus efficace possible, même si elle est bien sûr toujours à performer.

Je propose de donner la parole à Marie ETEVENARD et ensuite à Karima ROCHDI.

Mme Marie ETEVENARD : Concernant le Contrat de Ville, je tiens à vous rappeler que c'est en partenariat avec les partenaires financiers. Il y a 21 partenaires du Contrat de Ville et les partenaires financiers que sont l'État, le Département, la Région, la CAF et parfois des interactions avec les bailleurs. Nous avons la chance d'avoir nos Adjoints de quartier et lors du Congrès des Maires de France, la Ministre de la Ville, Nadia HAI, a communiqué le fait que le Contrat de Ville actuel serait prolongé d'un an, du fait des priorités qui pourraient changer avec les présidentielles.

Avec cette nouvelle information qui va reporter l'écriture du prochain, lors du Copil, nous avons conforté nos objectifs qui sont identifiés avec les partenaires et qui avaient été identifiés lors de la dernière évaluation lors du protocole réciproque et renforcé. Il y avait beaucoup de monde à ce Copil et ont été identifiées les priorités qui ont fait force de la richesse des activités d'été, lesquelles ont représenté un travail de forte concorde puisque nous avons favorisé la proximité avec les activités au pied des immeubles. Cela a représenté un vrai succès de partenariat interservices pour les enfants qui ne partaient pas en vacances ; d'autant plus en raison de la crise qui les empêchait de partir.

Les priorités identifiées lors du Copil sont la proximité, mais aussi l'éducation qui fait force avec tout ce que nous avons traversé, entre les fermetures d'écoles et le travail par le biais des écrans, et puis la tranquillité publique. L'Éducation Nationale a évoqué aussi la difficulté du harcèlement numérique, et un travail auprès des plus jeunes, qui sont en souffrance par rapport à la santé mentale. Il a aussi été question des addictions.

On est en partenariat sur ces priorités qui seront à nouveau identifiées grâce à une évaluation que va réaliser Trajectoire Ressources en 2022, pour une réécriture en 2023 et un prochain Contrat de Ville qui débutera en 2024 avec les recommandations de l'État évidemment.

Mme LA MAIRE : Une deuxième intervention Karima ROCHDI ?

Mme Karima ROCHDI : Madame la Maire, je rappelle que vous avez proposé, tout à l'heure, que le service des Espaces Verts vienne expliquer votre volonté, votre projet de gestion des espaces verts à Besançon. À l'image de ce que vous avez proposé, pour donner l'information aux habitants des quartiers de la politique de la Ville, il serait bien, à un moment donné, que vous, Madame la Maire, ou les Adjoints désignés comme Adjoints de quartiers -j'avais dit dans mon propos que l'on saluait cette démarche- vous fassiez un état des lieux de la situation des quartiers. En effet, il y a beaucoup d'attentes de la part des habitants de ces quartiers, ils aimeraient bien savoir quelles sont vos volontés et quels sont vos projets pour ces quartiers. Cela sera peut-être l'occasion de mettre en avant votre ambition sur les quartiers de la politique de la Ville.

Mme LA MAIRE : Je n'en ai pas. Vous me posez à chaque fois la question des ambitions et cela laisse ce que l'on appelle « l'effet miroir ». Quand vous demandez « *Est-ce que vous avez une ambition ?* », j'ai envie de vous répondre : « *Je n'ai aucune ambition, je suis juste là pour être en train de vous écouter* ». Non, franchement.

Pour répondre de façon très pragmatique et très pratique, je devais avoir une réunion avec Yannick POUJET sur le quartier de Planoise. On devait d'ailleurs y aller, non seulement avec l'ensemble des élus concernés par la visite de Planoise, mais aussi avec le Procureur, le Préfet et le divisionnaire. La veille de cette visite, j'ai appris que j'étais positive au Covid. De fait, nous avons annulé mais nous allons y aller et il est évident que nous allons y travailler.

Pour autant, comme vient de le dire Hasni ALEM, les Adjoints sont aussi là pour aller auprès des habitants. Ils les rencontrent, ils font remonter les questionnements, etc.

Des restitutions auront évidemment lieu de façon régulière, sauf que, jusqu'à présent, nous avons été un peu contraints par les questions de Covid et nous le serons à nouveau. Pour autant, quand on a essayé de faire des animations par visioconférence, ce n'était pas le bon outil. Nous avons fait des balades urbaines qui permettaient d'aborder un certain nombre de problématiques de façon très concrète sur le terrain, mais cela n'a pas été très efficace puisque ce sont des habitudes qui ne sont pas encore prises. Il faut donc les mettre en place, les renouveler, etc. C'est donc un travail de fond parce que nous avons besoin de cette interaction pour changer la vie des quartiers et pour que le bien-vivre puisse se faire.

C'est donc un travail de fond, comme vous avez pu le faire vous-même. Sans doute avez-vous entendu, à ce moment-là, plein d'éléments qui vous étaient remontés et les moyens que vous aviez, ou non, pour répondre aux sollicitations. Aujourd'hui, nos ambitions sont importantes. Nous avons un

Comité de pilotage où nous avons eu un retour extrêmement intéressant de l'État, de l'Éducation Nationale en particulier, qui nous a fait remonter tout le travail intéressant qui complète aussi ce Contrat de Ville, en particulier par la Cité éducative, mais aussi par le travail qui se met en place à la Cité de l'emploi, etc. Tous les dispositifs sont donc en train de se mettre en place pour répondre aux préoccupations des habitants des quartiers prioritaires ou en veille. C'est un travail de très longue haleine.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 25

Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et AMORCE pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15 %)

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 26

Convention de partenariat avec Loge.GBM et Habitat 25, bailleurs sociaux de la Ville de Besançon, pour répondre à l'appel à projets « Sol Solidaire » sur le développement de l'autoconsommation d'électricité d'origine photovoltaïque

« **Mme LA MAIRE** : Cela concerne ce que vous disiez, Monsieur CROIZIER, concernant notre ambition. Il n'est pas simple de travailler sur l'énergie renouvelable avec nos bailleurs sociaux mais aussi avec l'ensemble des copropriétés qui se trouvent dans certains quartiers. C'est donc un travail qui ne se fait pas aussi rapidement qu'on l'aurait voulu, sachant que cela avait été amorcé dans le mandat précédent, que nous continuons à travailler.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 27

Campus Bouloie Temis – Autorisation de signature d'un avenant à la convention de coopération public-public pour l'émergence d'un campus du XXI^e siècle à Besançon.

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose que cela puisse être Aurélien LAROPPE qui présente ce dossier.

M. Aurélien LAROPPE : Bonsoir, merci Madame la Maire. Je vais me permettre de faire une présentation ; j'espère que vous la verrez sur votre écran en salle de conférence.

(Projection de la présentation du projet)

Cela concerne le projet de Bouloie Temis. La rénovation du campus est un projet extrêmement important et structurant pour notre territoire, et même plus largement que notre territoire, sur toute la Franche-Comté puisque l'on parle de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté. Comme vous le savez, nos étudiants représentent un cinquième de la population dans la Ville de Besançon et près de 3 000 chercheurs, enseignants et postes à temps plein pourvus dans cette université. L'importance de ce lieu est donc vraiment stratégique. En effet, si l'on a un lieu qui est pertinent et attractif, on sait que l'on arrivera d'autant plus à faire venir des chercheurs et des projets pertinents. On sait très bien que les étudiants en parlent entre eux, ils peuvent faire rayonner notre territoire à travers les différents réseaux qu'ils utilisent très régulièrement.

Dans le projet principal, le premier point est une bonne articulation avec tous les lieux autour, donc une meilleure articulation avec le campus Temis, notamment avec des bâtiments comme l'ENSMM, Temis Innovation et un lien paysager important sur lequel un travail est en train d'être mis en œuvre.

Ensuite, le lien urbain vers Montrapon par le vallon. On parlait tout à l'heure des Adjoints de quartiers. On travaille avec Damien HUGUET sur ce sujet pour faire le lien avec ce quartier, mais également entre le centre-ville et le reste de la ville, qui est très important.

Dans ce projet, il y a une requalification du front de la route de Gray qui est, à l'heure actuelle, très usagé et qui a vécu. C'est l'une des entrées du campus et il est très important qu'elle donne une bonne visibilité et une première image sur ce campus qui soit la bonne. On travaille donc dans ce sens pour la revégétaliser et essayer de donner une perception qui soit plus belle et plus sympathique quand on arrive sur ce bâtiment principal.

Ensuite, on a une ouverture sur le parc de l'Observatoire qui est importante, puisque l'on a la chance d'avoir un campus assez verdoyant, donc on va continuer de travailler dans ce sens-là pour qu'il soit attractif d'un point de vue technique, mais également social toute la journée quand les étudiants y sont.

Après, nous avons l'intensification du cœur campus, avec beaucoup d'équipements, où se situera notamment la place centrale avec le « 1 % artistique ».

On trouvera également de futurs équipements majeurs, notamment avec l'UFC qui sera réimplantée sur ce lieu, et le renforcement du maillage écologique, comme on le voit sur la gauche de ce schéma avec l'implantation de nouveaux arbres et le renforcement de ceux qui sont déjà existants.

Enfin, en point important puisque ce campus est transverse, on a également la partie STAPS et la doline des sports sera très importante, et fera le lien entre l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, le CROUS et Temis. À l'heure actuelle, des travaux sont déjà mis en œuvre, notamment pour le terrain de rugby et un équipement sportif plus largement qui sera agrémenté, en bas de ce terrain sportif, d'une Maison des Sports.

Voilà pour la présentation de ce projet qui met en place un partenariat public/public qui est unique -je tiens à le préciser- entre l'Université, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, et évidemment avec des financements régionaux. Cela nous permettra de travailler sur ce projet dans les années qui suivent.

Mme LA MAIRE : C'est un dossier étendard fort puisque c'est un enjeu extrême. Est-ce qu'il y a des besoins d'informations ?

Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je suis intriguée de voir combien on met, de façon inédite, des moyens considérables et qu'il n'y ait aucune parole. C'est juste intéressant ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Question n° 28

Autorisation de signature du marché relatif à l'étude urbaine des sites de Grette-Brulard, et des Polygones.

« **Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT avait justement interrogé sur les études donc Aurélien, peux-tu présenter ce dossier ?

M. Aurélien LAROPPE : Oui, je vais également faire un partage d'écran.

(Projection de la présentation du projet)

Un support avait été demandé en Commission donc je suis venu avec ce support. Comme vous le voyez, il y a une vue isométrique sur ce projet, qui est un projet de grande ampleur puisque l'on est sur la surface en rouge, qui commence du bas de Brulard, jusqu'au Polygone du Génie au nord-ouest. On a un projet, dans sa globalité, qui est de 32 hectares sur des surfaces qui sont d'ores et déjà ou qui ont été anthropisées. On vient donc vraiment renouveler la vie sur la ville dans ce projet. Toute la partie de Grette est en train d'être démolie ou a fini d'être démolie, dont les gravats seront enlevés. Ce travail sera fait. Ensuite, on vient le long de Brulard et le long des militaires pour travailler sur ce projet.

On revient ensuite par un corridor écologique sur cette partie, sur lequel on crée vraiment une continuité. On aurait pu scinder les deux projets de part et d'autre, mais on souhaite vraiment avoir un quartier harmonieux. C'est la raison pour laquelle on vient joindre les espaces. On travaillera également sur deux espaces : le Polygone Gendarmerie et le Polygone du Génie.

On travaillera bien entendu en collaboration avec les citoyens, comme cela a été fait pour d'autres projets. Concernant le Polygone du Génie, puisque l'on a déjà pu échanger avec l'Armée, un travail sera fait en collaboration avec elle sur ce sujet, pour répondre à certaines demandes qui nous sont faites.

Concernant les enjeux urbains, on a un projet de corridor vert à maintenir et à renforcer pour créer une continuité écologique intra-urbaine, que ce soit au niveau de la faune, mais également de l'usage quotidien, pour renforcer ces espaces verts. Comme on l'a vu avec la crise Covid, il est de plus en plus récurrent que les habitants, et notamment les familles que l'on souhaite accueillir dans la Ville de Besançon, souhaitent avoir des espaces verts à proximité. On s'appuiera donc sur un espace vert de qualité, qui est la Colline du Rosemont, qui est facilement accessible pour créer une continuité dans les espaces urbains. Nous utiliserons cette structure végétale pour ensuite construire les bâtiments autour. C'est un point important et un exemple sur ce lieu. On a pris une petite partie -mais le reste du projet sera évidemment pris en compte- sur laquelle on vient mettre un pré-verdissement, après que les gravats sont enlevés sur la partie des 408 et sur Brulard. On fera en sorte de poser une trame verte dans un premier temps, avant de construire les bâtiments et le projet autour de ceux-là.

Voilà pour le projet urbain dans sa globalité.

Pour répondre à Monsieur FAGAUT sur ce sujet, concernant le projet, c'est une autorisation de signature de marché donc l'accord-cadre « composite » est relatif à l'étude urbaine des sites de Grette, Brulard et Polygone. L'accord-cadre est la composition dans laquelle sera faite l'étude urbaine. On a donc besoin de signer un contrat avec des prestataires extérieurs puisque l'on n'a pas toutes les compétences en interne pour de si gros projets. Il est « composite » parce que plusieurs équipes viendront travailler sur ce projet. À titre indicatif, il y a sept équipes, dont l'équipe principale, qui sera en charge de la synchronisation des six autres équipes, est MGAU (urbaniste et architecte). On a greffé six autres équipes puisque l'on a envie d'avoir une vision globale sur ce sujet d'ampleur. Les six autres équipes sont les suivantes : une équipe au niveau du paysagisme, une équipe au niveau de la programmation urbaine, une équipe au niveau du génie urbain (pour l'aspect technique et bâtimentaire), une équipe sur la stratégie environnementale, une équipe sur les mobilités (puisque l'on vient créer un nouveau quartier de 32 hectares, il est extrêmement important que les mobilités soient bien prises en compte, que les habitants puissent s'appuyer sur ces mobilités et recourir aux transports en commun, aux modes de transport doux et autres modes de transport) et enfin une autre

équipe sur la partie « énergie réseau de chaleur ». En effet, le domaine du bâtiment étant à l'heure actuelle l'un des domaines les plus émetteurs en gaz à effet de serre, on souhaite travailler sur ce point pour faire en sorte de sortir un projet qui soit peu émetteur de gaz à effet de serre. Enfin, il y a l'aspect de reconquête écologique et la continuité avec la butte du Rosemont.

Ce sont les raisons pour lesquelles le titre est un peu lourd et même excessif, Monsieur FAGAUT, mais l'accord-cadre est « composite » parce que plusieurs équipes vont travailler avec nous pour cette étude urbaine.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Concernant ce rapport, je voudrais évoquer ce dossier pour me positionner dessus en deux temps. Le premier est d'évoquer mes doutes en ce qui concerne les études lancées à caractère général sur l'ensemble des 32 hectares, puis de présenter la façon dont je vois les choses et je propose que ce dossier puisse devenir un dossier majeur pour l'avenir urbanistique de notre ville sur les dix ans à venir.

Vous n'êtes pas forcément obligé de rigoler à chaque fois que l'on aborde des choses de fond, avec des propositions très concrètes.

C'est encore une étude générale avec un coût très élevé que j'ai évoqué tout à l'heure, qui est de 197 000 € d'un côté et 180 000 € de l'autre, pour aider la municipalité à savoir ce qu'elle veut faire sur ces trois secteurs de la ville. Depuis maintenant bientôt dix ans, a été engagé le processus de démolition des 408, notamment ce que vous avez appelé dans le rapport la « Bande Brulard », et ces terrains ont été achetés par la Ville à l'Armée. Vous n'avez globalement rien anticipé parce que vous faisiez partie de l'équipe municipale précédemment, avec l'appui des services compétents en la matière pour pouvoir proposer des choses sur ce secteur.

Si l'on veut être un peu plus juste dans ce rapport, et ce qui est regrettable, est que vous avez modifié le PLU pour construire l'immeuble du Polygone, qui est le Coligny vers le carrefour de la rue du Polygone et de l'avenue Charles de Gaulle. Vous avez aussi décidé de créer, contre l'avis des habitants, un secteur d'aire de gens du voyage sur le Chemin de la Grette, ce que nous pouvons regretter pour ces deux opérations.

Aujourd'hui, vous nous proposez de lancer une étude générale sur ces trois grands tenants fonciers : avec un tenant qui appartient à la Ville sur la Bande Brulard, une autre surface quasiment équivalente qui elle appartient -je crois, si je ne dis pas de bêtises- à Loge.GBM et puis une dernière qui appartient au ministère des Armées sur le site Polygone. C'est plutôt sur ce dernier site que je voudrais m'arrêter. Concernant ce dernier, est-ce qu'on peut savoir où est-ce que vous en êtes dans vos contacts avec le ministère ? Est-ce que l'armée a décidé de désaffecter et donc de céder la totalité ou en partie le site Polygone ? Voilà, c'est une question. Si c'est oui, vous verrez que nous sommes quand même inquiets. Cela veut dire que l'armée se déleste de ce secteur-là. Si c'est non, je pense que... En tout cas, si ce n'est pas le cas, il y a un intérêt à élargir la réflexion sur ces propriétés militaires. J'y reviendrai par la suite.

Bien sûr, je doute que l'armée, aujourd'hui, propose de se libérer de ses terrains. C'est pourquoi je vais vous faire deux propositions par rapport à deux quartiers qui peuvent être faites, tant un sur l'ex-site des 408 et un autre sur la Bande Brulard.

Premièrement, je vous propose de pouvoir rédiger et approuver ici en Conseil Municipal, comme d'ailleurs d'autres villes l'ont fait, qu'elles soient de gauche, de droite, ce n'est pas une histoire politique, mais je vous l'avais déjà évoqué, c'est une charte de la construction portant sur les matériaux biosourcés qui peuvent être référencés et utiliser pourquoi pas aussi un cahier des charges sur les hauteurs admissibles et les objectifs énergétiques à atteindre et bien sûr d'autres projets. Pourquoi ? Parce que cette charte va devoir servir aussi de cahier des charges pour les opérations à réaliser à l'avenir à l'initiative de la ville, et de guide en complément du règlement du PLU pour des opérations à caractère uniquement privées. Je pense que là-dessus, nous aurions intérêt à le faire.

Deuxièmement, je vous propose de lancer à l'appui de cette charte un premier concours promoteurs/constructeurs s'adressant aux acteurs publics et aux acteurs privés sur le site de la Bande Brulard, et ensuite parallèlement un autre concours sur l'ex-site des 408 après s'être libéré bien sûr de l'obligation liée à l'ANRU, mais derrière il y a toujours des négociations qui peuvent être engagées concernant l'ANRU. Ainsi, et pour répondre au besoin de production de logements sur la ville, nous

pourrions -je pense-, à ce rythme-là et notamment avec ces deux concours, voir sortir de terre un nouveau quartier sur la Bande Brulard et dans la foulée -à l'horizon maximum quatre ans, je suppose- un projet sur le secteur des 408.

Donc en conclusion de ce rapport et au regard un petit peu des études et de tout ce qui est mis en place, nous attendons de voir. Nous attendons de voir clairement l'évolution du projet, et nous souhaitons bien sûr que vous puissiez intégrer nos propositions dans ce projet urbain, qui a à mon avis une incidence majeure sur notre ville à dix ans. Donc nous nous abstenons d'abord sur cette étude qui est portée et aussi bien sur son financement, parce que nous demandons de retravailler ce dossier au regard des propositions que je viens d'évoquer. Merci.

Mme LA MAIRE : Juste une petite intervention sur la question de la charte de construction, puisque c'est une délibération qu'on a votée... Alors, il faut que je vous retrouve la délibération... C'est juste pour vous dire qu'à un moment donné il serait peut-être bien qu'on reprenne le même niveau de connaissance, de ce qu'on délibère. Même, je me souviens d'éléments qui ont été exprimés par les uns et par les autres, qui nous ont dit : « *Alors, attention : surcoûts, etc.* » Donc on vous avait même répondu... D'ailleurs, au Grand Besançon, nous sommes aussi inscrits dans Terragilis, une association qui nous accompagne aussi sur les modes de construction, mais aussi d'aménagement. Donc nous avons eu plusieurs délibérations, donc c'est acté, c'est déjà fait. Donc c'est rentré dans notre ADN désormais, puisque cela ne sera pas que sur ce quartier-là, cela sera sur l'ensemble des quartiers. Ça, c'est une première chose.

La deuxième chose, c'est la question de ne pas avoir anticipé. Alors, vous venez de parler de l'ANRU et il me semble bien... Il faudrait que je reprenne l'ensemble des comptes rendus que nous avons eus. Quand nous avons déjà évoqué nos projets urbains, etc. nous avons toujours dit que ce dossier était pour nous un élément majeur et essentiel, donc on se rejoint et que... Du coup, parce que toutes ses qualités : proximité, centre-ville, etc. Enfin, je ne vous les refais pas, parce que je pense que vous voyez bien de quoi je parle. Par contre, une chose est certaine -je l'ai déjà dit-, c'est que nous sommes en discussion-négociation avec l'ANRU au niveau national, parce qu'il avait été demandé -c'est dans le contrat ANRU, donc c'est dans le cadre de la revoyure que les discussions vont avoir lieu-... puisqu'il avait été acté qu'il ne fallait pas démarrer ce dossier avant qu'on voie renaître Planoise pour des raisons de concurrence, de périmètres, etc. Dès ce mandat, la première chose que j'ai dite -plusieurs fois-, c'est que nous retravaillerons avec l'État pour justement réviser ces éléments-là. Et tellement nous anticipons, nous n'avons jamais cessé de travailler justement sur cette zone d'urbanisation essentielle.

Troisièmement, je vous avais relaté la rencontre que j'avais eue avec justement l'armée, avec Aurélien LAROPPE. Nous les avons rencontrés. Mais il vous apportera des éléments complémentaires à ce que je dis, puisqu'il suit le dossier de façon plus précise encore que moi. D'ailleurs, ce travail-là, vous vous rappelez qu'il rentre dans le plan famille de l'armée, puisque l'armée, je vous avais raconté qu'ils nous avaient bien exposé que la ministre avait considéré qu'il était important d'accompagner les militaires et d'accompagner surtout leurs familles, c'est-à-dire leur implantation, considérant qu'ils étaient sur des métiers à risque -je pense qu'on peut le dire- et que, quand ils sont du coup en mission, en tension et que par ailleurs il se trouvait parfois que les familles elles-mêmes étaient des fois dans des formes de précarité, qu'il était nécessaire de réinvestir parce que l'armée n'avait plus forcément investi de façon aussi importante sur le logement de ces militaires. Donc on souhaitait proposer une implémentation à Besançon, puisque nous sommes très attachés à l'armée sur notre territoire eh bien, de bien les installer, d'investir. C'est l'armée qui a choisi parce que ce sont ses propriétés, ils ont même une loi qui fait que c'est même eux qui délivrent eux-mêmes les permis de construire, il faut le savoir. Et que par contre, quand ils nous ont exposé leurs ambitions, on leur a expliqué que par ailleurs en face nous avons d'autres ambitions et qu'on trouvait logique d'y travailler ensemble. C'est ce que nous avons fait et un certain nombre d'études ont été partagées d'ailleurs : géotechniques, etc. Et la configuration des lieux va faire en sorte que nous soyons bien dans une couture architecturale, urbanistique qui doit se faire en harmonie et donc des réunions très régulières se font avec l'armée, avec qui nous nous entendons très bien sur ce dossier-là.

Est-ce que Aurélien tu veux apporter d'autres éléments, s'il te plaît ?

M. Aurélien LAROPPE : Oui, merci beaucoup, Madame la Maire. Effectivement, sur l'aspect militaire, vous avez raison, Monsieur FAGAUT. Sur Polygone, la partie du Polygone le plus au nord, c'est un terrain qui appartient à l'armée. Je ne vais pas paraphraser Madame la Maire, parce que beaucoup d'éléments ont été apportés, mais effectivement dans sa globalité, le projet c'est d'accueillir des

familles, et d'accueillir des familles qu'elles soient Bisontines ou également de manière exogène, mais bien entendu accueillir les familles des militaires. Puisqu'à l'heure actuelle, il y a bon nombre de familles... On parlait juste avant du Campus et de l'attractivité du Campus, il y a plus de 2 500 personnes qui travaillent sur la Ville de Besançon en tant que militaires. Cela fait en termes économiques un poids extrêmement important sur la Ville de Besançon, qu'on souhaite bien entendu maintenir et je pense qu'on est d'accord sur ce sujet. Donc on travaille avec les militaires pour accueillir leurs familles et faire en sorte qu'elles restent sur la Ville de Besançon.

Sur les autres éléments, en tout cas, la municipalité sait parfaitement où elle veut aller sur ce projet et elle n'a besoin de personne pour se faire conseiller sur le sujet quant au projet politique sur Grette-Brulard et Polygone. L'étude qui est menée ici -je vous l'accorde, c'est beaucoup d'argent, on est à près de 400 000 €-, ce n'est pas une étude politique pour savoir ce qu'on veut faire ou ce qu'on ne veut pas faire, puisqu'on a les idées bien au clair sur ce projet, c'est une étude qui est technique, c'est une étude qui vient nous apporter des éléments sur les sous-sols, à savoir à quels endroits on peut poser les bâtiments en fonction des risques sur les sous-sols. Effectivement, on n'a pas les compétences en interne, mais ce n'est pas une étude juste pour nous donner un projet et nous dire ce qu'on doit faire. Donc effectivement, ce n'est pas de l'argent qu'on souhaite jeter par les fenêtres comme vous pourriez le laisser entendre.

Ensuite, c'est extrêmement important, c'est 400 000 € et je suis extrêmement vigilant à l'argent qui est dépensé par l'urbanisme, puisque c'est une des grosses sources de la collectivité en termes de dépenses, donc je fais extrêmement attention à cela. Il faut savoir que sur ces 400 000 €, ces études, on sera sur un projet dans sa globalité qui sera à plusieurs dizaines de millions d'euros -sur Grette-Brulard et Polygone-, donc ce sont 400 000 € qui nous éviteront des erreurs possibles par la suite, donc finalement ce sont des études qui sont extrêmement rentables, puisque cela nous enlèvera certains pièges techniques, donc elles sont véritablement indispensables.

Enfin, vous parliez également de l'aspect de concours. Sur ces aspects de concours, je pense que cela peut être intéressant, mais il y aura également un coût d'argent à prendre en compte, donc cela sera des choses à mettre et à chiffrer également.

Pour ma part, je ne pense pas qu'il y ait une problématique et je serais très content de travailler avec tous les groupes d'opposition sur ce projet. Je ne vois aucun inconvénient pour travailler ce projet et prendre toutes les bonnes idées, puisque je ne crois pas qu'il y ait un urbanisme qui soit dépendant d'un parti politique et je pense qu'il y a des idées qui sont bonnes à prendre de tous les côtés.

En tout cas, je vous invite vraiment à réfléchir sur l'aspect du prix, sur ces 400 000 €, sur ces études-là : elles sont véritablement indispensables. Vous regarderez toutes les études qui sont faites en France, et même par des confrères du parti politique qui est le vôtre dans d'autres municipalités : ces études sont faites dans toutes les collectivités et sont vraiment indispensables. J'insiste sur ce point, parce que je ne veux pas... je ne peux pas laisser entendre et laisser dire que cela serait des études juste pour le plaisir parce qu'on ne sait pas où on va. On a vraiment une vision politique pour ce projet et on a besoin d'études techniques pour savoir où est-ce qu'on pose les bâtiments, sur quelle typologie de sol et comment on construit le projet d'un point de vue technique. Merci beaucoup.

M. Anthony POULIN : Oui, quelques éléments de réponse sur ce qu'évoquait Madame la Maire. En effet, on n'a pas appelé ça charte de construction, mais c'est notamment le cahier des charges de la convention avec les acteurs du bâtiment que nous avons passée avec le SPASER et le cahier des charges des prescriptions techniques et environnementales. Nous avons en effet eu un débat sur ce sujet où vous nous aviez indiqué que ces nouvelles conditions sur la façon dont nous construisons les bâtiments étaient quand même quelque chose qui allait être à la fois mobilisateur d'argent et qui ne concernerait pas les acteurs de notre territoire. Et c'est un peu l'inverse qui se passe dans l'application de ce SPASER, parce que typiquement, je vais en profiter pour le dire, mais au cours du dernier Conseil Municipal, dans le rendu compte des marchés publics que nous avons passés, c'est plus de 3 millions de marchés publics qui ont été signés avec des entreprises du territoire pour réaliser nos différents investissements. Donc sur ce dossier en tant que tel, en effet, c'est bien dans ces prescriptions-là que nous inscrivons la réalisation de ce quartier, c'est ce qui est inscrit dans le postulat de départ, mais nous avons besoin d'études pour techniquement amener, en effet, que ce quartier qui va être l'avenir de Besançon va passer par ce quartier, la façon de vivre à Besançon demain va passer par ce que nous serons en capacité de faire dans ce secteur de la ville. Pour cela, nous avons en effet programmé des études qui nous permettront de nous accompagner au plus juste, mais je voulais quand même noter que les aspects que vous nous demandez, en fait, nous les avons

faits et au moment où nous vous les avons présentés, vous les avez remis en cause, mais maintenant nous convergeons, donc c'est cela l'essentiel.

Mme LA MAIRE : Jean-Emmanuel LAFARGE a demandé. Ensuite, je te passe la parole.

M. Jean-Emmanuel LAFARGE : Je vais être assez rapide. C'est juste pour indiquer que dans les quatre premières écoles sur lesquelles on travaille, on a mis en œuvre le cahier des charges et qu'à partir du mois de mars, vous pourrez voir sortir de terre les premiers travaux : Kergomard, Kennedy, Boulloche et Ferry. Donc on invitera, on fera des invitations pour pouvoir visiter le chantier ou les chantiers.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY ?

Mme Pascale BILLEREY : Moi, c'était juste une remarque pour dire que ce dossier a été présenté largement en CAO et que vraiment c'est un lieu qui est très important pour une collectivité, parce que c'est là qu'on mesure l'intérêt. Et c'est vrai qu'on a beaucoup discuté autour de ce dossier, et je dois dire que Monsieur FAGAUT, qui était présent normalement en CAO, ne siège plus depuis longtemps donc c'est quand même aussi ce lieu de travail qui est essentiel aussi et que... Voilà, on aurait peut-être pu économiser un peu de temps, parce qu'on a eu une présentation qui a duré au moins une heure sur ce dossier.

Mme LA MAIRE : Merci, donc je soumetts au vote. Karima ROCHDI ?

Mme Karima ROCHDI : Merci. Il s'agit dans ce rapport de la signature du marché relatif à l'étude urbaine des sites Grette-Brulard et Polygone. La superficie, la situation géographique, la proximité des commerces et des écoles, la maison de quartier, le passage du tram, la proximité de la colline de Rosemont, tous ces éléments font que cette partie de la ville a un rôle stratégique dans son développement général. L'offre d'habitats aura à répondre au besoin, mais aussi au désir des familles au sens large, en harmonie avec les nécessités environnementales, prises là encore dans leur globalité.

L'aménagement de ce site aura également à s'inscrire dans l'équilibre et la cohérence globale des autres projets urbains : le NPNRU sur Planoise, le projet des Vaïtes, le projet Saint-Jacques, sans oublier aussi la requalification des secteurs plus ou moins insalubres du centre-ville.

À ce propos, justement, Madame la Maire, la convention de NPNRU du Planoise a été signée entre l'État et les autres partenaires avec une vigilance particulière pour que le projet urbain du site de Grette-Brulard ne vienne pas concurrencer le projet NPNRU de Planoise, qui a vocation à dédensifier le quartier et à proposer de nouvelles formes d'habitat, notamment des maisons en accession, et d'entraîner ainsi une mixité sociale et culturelle au cœur du quartier de Planoise.

Dans la logique de cette ambition, il a été acté, comme vous l'avez rappelé Madame la Maire, de repousser de quelques années le projet urbain du site Grette-Brulard. Du coup, j'allais vous poser la question, mais vous avez répondu. J'allais vous dire : où est-ce qu'on en est dans ce rapport prévu initialement ? Donc j'ai compris que vous êtes en négociation avec l'État pour raccourcir, j'imagine, ce nombre d'années qui était prévu. Si c'est le cas, est-ce que cela remettrait en question les financements qui sont prévus pour le projet de NPNRU ?

Mme LA MAIRE : Non, cela n'a rien à voir. C'était une réponse de dynamique urbaine dont il était question quand la discussion avait eu lieu avec l'État à ce moment-là. C'était juste dire : est-ce que si on fait émerger un projet urbain, du coup, cela mettra plus de temps à faire émerger un projet urbain sur Planoise ? Mais cela ne touche pas l'enveloppe qui participe essentiellement à la déconstruction et à la réaffirmation sur un certain nombre d'équipements.

Mme Karima ROCHDI : Je voulais juste préciser qu'en fait, justement, la vigilance de l'ANRU, c'est qu'en fait il ne faut pas mettre les deux sites en concurrence. Et l'objectif, justement, à travers le projet NPNRU, c'est de redonner à Planoise sa place dans la ville et aussi changer son image. C'était la vigilance de l'État.

Mme LA MAIRE : C'est la preuve qu'on connaît bien nos dossiers et que, du coup, on sait de quoi on parle.

Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Oui, merci. Pour revenir sur ce projet... Je ne vais pas répondre à Madame BILLEREY, parce que je n'ai pas la chance d'exercer encore le métier qu'elle fait aujourd'hui, donc si je ne suis pas là le vendredi matin, évidemment, c'est que je suis ailleurs : sur d'autres missions et notamment sur des missions professionnelles.

Par rapport à ce projet, simplement que vous entendiez bien ce que j'évoque. Je le dis très clairement, c'est un projet urbanistique qui va vraiment conditionner l'avenir de la ville. Ce qu'on a pu voir, et en tout cas ce que j'ai pu voir, parce que je me suis attaché très attentivement à ce dossier, je pense qu'aujourd'hui... Personnellement, j'ai encore des zones d'ombre par rapport à ce que vous avez évoqué. Monsieur LAROPPE en a convenu également, il m'a apporté quelques garanties, cela ne changera pas forcément mon vote, mais cela sera une abstention, donc simplement pour voir aussi comment cela va évoluer. Et je pense que vous faites une confusion quand vous parlez du cahier des charges et moi quand je vous parle de la charte de construction, parce que je ne suis pas certain que la Ville de Besançon soit dotée aujourd'hui d'une charte de construction. Je pense que vous faites erreur en confondant cela avec le cahier des charges que M. POULIN a pu évoquer tout à l'heure, qui intègre le SPASER et toutes ces choses-là, donc je pense qu'il y a une confusion de votre part.

Mme LA MAIRE : Oui, il y a sans doute plein de choses pour lesquelles je peux me tromper, mais il y a une chose dont je suis sûre, c'est que la charte de construction... Alors, on l'appellera charte de construction, etc. C'est-à-dire le guide de construction dont vous a parlé Jean-Emmanuel LAFARGE, qui donne bien justement un certain nombre de directives sur la performance énergétique, l'introduction de la biodiversité, les matériaux biosourcés, etc., ce sont des choses qui ont déjà été actées dans le mandat précédent, qui ont été améliorées. Même pour vous dire que quand je suis arrivée sur ce mandat, dans le mandat précédent plus exactement, il y avait une discussion de presque une petite dizaine d'années sur : est-ce qu'on y va ? On n'y va pas ? Etc. Pour des raisons que vous aviez évoquées, c'est : est-ce que les artisans sont prêts ? Est-ce que, du coup, les surcoûts vont pouvoir être absorbables ? Etc. Est-ce qu'on sait faire ? Parce que sur la question de la biodiversité, est-ce qu'on a le savoir-faire et tout ? Donc il y avait déjà eu une première étape, plus une deuxième étape, donc je sais de quoi je parle. Donc il y a bien ce guide de la construction qui existe d'une façon.

Et la deuxième, c'est que nous avons voté au Grand Besançon et à Besançon, l'inscription à Terragilis qui est bien là, justement, pour nous apporter cette expertise. D'ailleurs, nous avons fait un comité de pilotage concernant ces problématiques-là.

Et une autre information que j'ai déjà donnée, mais que je peux redonner encore aujourd'hui et sans problème, c'est que nous sommes en train de travailler à envisager que les zones d'activité, donc ce sont tous les aspects urbains, les zones d'activité puissent être pensées autrement dans leur forme, dans les matériaux, dans les étalements qu'elles peuvent imposer. Est-ce qu'un jour on va réussir à envisager des entreprises à la verticale, comme cela se fait en Suisse, etc. ? Du coup, quel modèle économique dans lequel nous sommes ? Et donc tous ces travaux sont bien en cours, parce que nous savons bien que si nous voulons atteindre les trajectoires et les objectifs qu'on s'est donnés dans le cadre du plan climat-énergie, c'est de cette façon-là qu'il faut travailler. Et je salue le fait que quand nous avons eu les assises d'investissement qui se sont faites à la CCI -malheureusement, avec cette crise sanitaire, largement en visio-, nous avons travaillé, comme le disait tout à l'heure Anthony POULIN, avec par exemple les BTP. Ils nous ont d'ailleurs accueillis dans leur CFA pour justement discuter de méthodes, de matériaux et nous proposer des solutions techniques et donc nous sommes en pourparlers avec les entreprises. Et il y a tout un autre travail qui avait été demandé à ce moment-là, celui de construire la commande publique et voir comment ils pouvaient répondre justement au vu des contraintes, par exemple, du SPASER... Eh bien de voir comment ils pouvaient répondre à tous ces éléments et de faire ensemble, c'est-à-dire de répondre aux groupements de commandes et aux appels à projet par exemple, mais donc aussi trouver des méthodes et des nouvelles formations.

Et ce travail-là, Anthony POULIN le fait avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat, et donc il va nous amener d'ailleurs à la conclusion d'une convention en janvier-février. Donc je salue le fait que nous avons vraiment les BTP, que nous rencontrons très régulièrement justement pour travailler sur la question des matériaux, donc sur toutes les formes de construction, non seulement les bâtiments, mais aussi les trottoirs, la route, une noue aussi. Aujourd'hui, les formes urbaines sont inventées de tout point de vue, y compris les matériaux, donc c'est un travail qui se fait en collaboration avec ces acteurs économiques.

Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 11. Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 29

Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce que vous avez besoin de précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 30

Subvention et contribution de fonctionnement - Solde 2021 - EPCC LES DEUX SCENES - Scène nationale de Besançon - LA RODIA - COTE COUR - Scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse

« **Mme LA MAIRE** : On rentre sur une série de dossiers qui sont un peu complexes, puisqu'il y a tellement de conflits d'intérêts que je suis amenée à vous les présenter dossier par dossier. Donc les votes vont se faire par établissement.

Je vous propose de soumettre au vote la convention qui concerne la régie autonome personnalisée LA RODIA,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

LES DEUX SCENES,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

COTE COUR,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 31

Don à titre gratuit d'une épée de l'âge du Bronze au bénéfice du musée des beaux-arts et d'archéologie

« **Mme LA MAIRE** : Très bien, maintenant, je vous propose le dossier 31 qui concerne le don gratuit d'une épée de l'âge du Bronze.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 32

Transfert de propriété des dépôts de l'État à la Ville de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Joli transfert.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 33

Convention-cadre de partenariat entre la Ville de Besançon et les collèges Diderot et Lumière de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

C'est bien de tout le système éducatif dont il est question aussi ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 34

Subventions à des associations culturelles - 3^e répartition 2021 - Information sur l'annulation de trois subventions 2021

« **Mme LA MAIRE** : Je crois que je suis aussi amenée... Non, ce n'est pas celui-là.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 35

Parcours culturels élémentaires - Année scolaire 2021-2022 - Contributions et subventions aux organisateurs

« **Mme LA MAIRE** : Là, je vais mettre en votes séparés.

Le travail de ces parcours qui se fait avec...

Ce qui concerne COTE COUR,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Ce qui concerne l'EPCC,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

La RODIA,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

L'université de Franche-Comté,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 36

Parcours culturels Maternels - Première année - Expérimentation sur le quartier Planoise - Subventions aux organisateurs 2021-2022

« **Mme LA MAIRE** : Yannick, je ne sais pas si tu veux dire un mot sur... Ou est-ce que vous avez besoin d'informations ? Pas particulièrement.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Pardon, il y a là aussi un vote séparé. Excusez-moi, il y a l'EPCC, effectivement,

La Scène nationale,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

COTE COUR,

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie »

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 37

Émergences - Troisième attribution 2021

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 38

Subventions à des associations sportives

« **Mme LA MAIRE** : Madame LAMBERT ?

Mme Marie LAMBERT : Je crois que c'est une demande que j'ai déjà formulée, peut-être l'année dernière à la même époque, à l'occasion d'un précédent Conseil Municipal, mais qui avait sans doute été mal comprise, puisqu'on m'avait renvoyée à la consultation du compte administratif.

Je voulais savoir s'il serait possible, pas forcément que sur les subventions aux associations sportives, mais globalement pour toutes les associations, d'obtenir un document qui résume l'ensemble des versements de subvention par la Ville sur une année.

Je demande cela ce soir puisqu'on arrive à la fin d'une année civile 2021, donc je demande un document qui résume clairement les choses, c'est-à-dire : « Telle association a perçu en 2021 :

- 1) Tant au titre de l'appel à projet, etc. ;
- 2) Une subvention exceptionnelle dans le cadre de je ne sais quoi ;
- 3) Dans le cadre du Contrat de ville, etc. »

Est-ce que ce type...

Mme LA MAIRE : On avait bien répondu. Vous avez tous ces éléments dans le compte administratif.

Mme Marie LAMBERT : Oui, mais c'est quand même...

(Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Dans les annexes des comptes administratifs. Vous avez tout, vraiment.

Mme Marie LAMBERT : Ce sont des fiches qui sont faites spécifiquement association par association ?

Mme LA MAIRE : Spécifiquement, attendez... S'il fallait que je vous mette toute la comptabilité... Je veux bien que vous deveniez comptable, mais... Vous avez tous les éléments. Une chose qui est certaine, c'est que vous avez tous les éléments. Ça, c'est une obligation de transparence, tous les éléments. La construction, après...

Mme Marie LAMBERT : Bien sûr, mais il n'y a pas de document dans les services qui relate association par association ce qui est perçu chaque année ?

Mme LA MAIRE : On a un certain nombre d'éléments qui ne seront pas une agrégation sur les éléments que vous en êtes en train de proposer, mais vous avez tout.

Mme Marie LAMBERT : Donc on se débrouillera avec ce qu'on a, quoi...

Mme LA MAIRE : C'est bien aussi, parce que cela permet de connaître aussi le fonctionnement. C'est bien.

Mme Marie LAMBERT : On fera avec.

M. Ludovic FAGAUT : Si je peux me permettre par rapport à l'intervention de Marie LAMBERT. Ce qu'on demande, en fin de compte, c'est que pour chaque association on ait une fiche technique consolidée, avec l'ensemble des accompagnements financiers de la Ville, tout confondu : que cela soit la subvention de fonctionnement qui peut être donnée à une certaine période...

Mme LA MAIRE : Comme au Département, de la même façon.

M. Ludovic FAGAUT : Je termine. Que cela soit une subvention par rapport à une action Vital'Eté, que cela soit une subvention par rapport à une action autre dans le quartier du Contrat de Ville, etc. C'est-à-dire qu'on puisse avoir l'ensemble des accompagnements financiers, toute politique confondue, pour chaque association. Parce qu'aujourd'hui, on ne le trouve pas et dans le compte administratif, on ne le trouve pas non plus comme ça.

Mme LA MAIRE : Alors, elle n'est pas construite en fiches, comme cela, mais je serais d'ailleurs ravie, moi aussi, d'avoir toutes ces consolidations du Département qui nous concernent, parce qu'on a beaucoup de choses aussi à partager, donc je vous remercie déjà de cette transmission. Cela sera très intéressant pour nous.

Mais, en tout cas, nous avons tout dans les comptes administratifs.

(Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Donc vous avez les éléments. Dans les commissions, par commission, vous avez effectivement un suivi des éléments, par exemple, qui ont déjà été donnés auparavant, l'année d'avant, etc. Ce sont des choses que vous pouvez solliciter au fur et à mesure, la consolidation du budget, il n'y a pas de souci. Mais cela se fait ; je veux dire que c'est un travail comptable.

Je vous propose...

(Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Non, il y a aussi un travail qui est en train de se faire... D'ailleurs, je crois que c'est même ça aussi que je vous avais répondu, un travail qui est en train de se faire aussi avec le service de la vie associative, qui consiste à justement regarder quelle est la vie de nos associations, comment elles vivent aujourd'hui ou pas des difficultés, quels sont les facteurs qui permettent d'analyser les difficultés dans lesquelles elles sont, etc. Ce sont effectivement des analyses que nous menons, mais qui sont de très gros chantiers. Je vous invite à regarder toutes les données qui sont complètement transparentes et que vous avez sur l'ensemble de nos comptes administratifs.

Je sou mets au vote. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 39

Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès de Grand Besançon Métropole

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 40

Convention entre la Ville de Besançon et l'UROGEC - Forfait communal des écoles privées

« **Mme LA MAIRE** : Les écoles privées, cela pèse d'ailleurs très lourdement sur notre budget.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 41

Subvention à des séjours scolaires

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 42

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 43

Convention de partenariat 2022-2024 et unification du CLAP avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 44

Attribution de subventions d'investissement et de subventions de fonctionnement exceptionnelles aux Maisons de quartier associatives

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 45

Subventions Vie associative - 3^e attribution 2021

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 46

Attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 47

Subvention de fonctionnement à l'association ADDSEA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté Service de Prévention Spécialisée

« **Mme LA MAIRE** : Benoît CYPRIANI ?

M. Benoît CYPRIANI : Merci Madame la Maire. J'avais été interrogé tout à l'heure... Enfin, vous avez été interrogée et moi par ricochet dans les propos liminaires. Je me permets de prendre la parole pour y répondre en propos conclusifs, si vous voulez, n'ayant pas le droit d'intervenir en propos liminaire.

Plusieurs questions ont été posées. Concernant le trafic de drogues, qui était un élément, semble-t-il, démontrant que nous n'avions pas de consignes claires vis-à-vis des agents de la police municipale. Pourtant, il y a des consignes claires, il y a une convention police municipale/police nationale que nous avons présentée il y a plus d'un an maintenant, qui indique de quelle façon on traite ce type de problème. Donc je le répète, il y a déjà un dialogue au sein des cellules de veille et des groupes correspondants sécurité pour voir quels sont les besoins de coopération entre la police municipale et la police nationale, mais aussi avec les autres intervenants, les partenaires.

Principalement, sur la lutte contre le trafic de drogues, ce sont les caméras de vidéosurveillance qui interviennent à la demande de la police nationale ou spontanément quand elles voient des mouvements anormaux, et la police nationale nous indique elle-même quels sont ses besoins éventuellement. Par exemple, la police nationale était très gênée par un gros secteur de deal du côté des bâtiments de la rue de Fribourg. C'est pour cela qu'on avait convenu d'installer une caméra supplémentaire.

Vous voyez donc qu'on n'est pas forcément opposé à ce type d'équipement. Cette caméra a évidemment été attaquée immédiatement et on va la réinstaller, on la réinstallera. Simplement, en renforçant l'équipement.

Voilà, c'est là-dessus que la police municipale est concernée par du trafic de drogue. La police municipale n'intervient pas en tant que telle sur les délits, surtout quand ils nécessitent une enquête ou du travail de renseignement. Ça, c'est aussi quelque chose de clair. Donc la police municipale n'est pas là pour rechercher les trafiquants et pour essayer de les interpeller. Bien sûr, il peut arriver que la police municipale, au cours de sa patrouille, soit guidée par des personnes qui disent : « *On a vu des gens cacher un sachet à tel endroit dans les taillis.* » Ils vont aller voir : s'il s'agit de drogue, ils la prennent. C'est tout. Par contre, il n'est pas question qu'ils se mettent « en planque » pour attendre que quelqu'un vienne récupérer ce sachet. Voilà pour les consignes qui ne sont soi-disant pas claires.

Concernant le projet de Direction, là aussi, on nous dit que les consignes ne sont pas claires. Je vous donne des exemples sur la méthodologie. On définit des objectifs opérationnels d'après notre programme. Ces objectifs opérationnels sont déclinés ensuite en différentes actions et tout cela est présenté aux agents de la police municipale, mais aussi aux agents de la Direction de la Sécurité et Tranquillité Publique qui ne concerne pas que la police municipale, mais aussi la prévention et l'occupation du domaine public.

Donc je peux vous donner des exemples de ces éléments qui doivent être discutés, car ce qui n'est pas discuté, ce sont nos objectifs opérationnels, par contre, la façon de les mettre en œuvre peut se discuter avec les agents de la police municipale et les autres agents.

Grosso modo, ce travail de discussion a été peu efficace parce que les agents, principalement de la police municipale cette fois-ci, nous disent tout de suite : « *Mais quels moyens vous mettez là-dessus ?* ». Clairement, pour le moment, ce projet de Direction est à moyens constants. Donc si on dit, par exemple, d'augmenter les effectifs présents les samedis parce qu'on souhaite qu'il y ait une meilleure présence au moment où il y a de monde dans les rues, ils vont nous dire : « *Comment on fait ? On ne peut pas parce qu'il faut des effectifs supplémentaires* ». Si, on peut en redéployant le personnel. C'est cela qu'on attend comme réflexion de la part des agents municipaux, donc on leur demande de réfléchir pour mettre en œuvre nos objectifs opérationnels. Et évidemment, cela leur fait

imaginer des changements de leur fonctionnement et vous savez qu'il n'est pas toujours facile de faire accepter le changement.

C'était un exemple. Il y en a d'autres : sécuriser les interventions PM sur le terrain en activant le CSU et la géolocalisation. Donc la géolocalisation est quelque chose... On souhaiterait que les agents soient géolocalisés, on se dit que c'est une bonne façon de pouvoir leur venir en secours s'ils ont un problème et de façon urgente. La géolocalisation, cela a des inconvénients aussi parce qu'on sait où ils se trouvent et donc il y a toujours cette crainte d'être surveillé par la hiérarchie.

Renforcer l'action de la DSTP en matière de dépôt sauvage, instaurer la vidéoverbalisation sur le territoire, etc. Ce sont des choses comme cela qu'on souhaite mettre en œuvre et ce sont des choses qui sont claires.

Voilà, c'est ce que je voulais dire sur ces accusations sans fondement et donc les agents nous disent : « On ne peut pas faire comme ça, il nous faut des effectifs supplémentaires et pour avoir des effectifs supplémentaires, il nous faut une meilleure rémunération pour être plus attractif. » C'est là que je me permets de dire que la grève d'une heure qui a eu lieu hier était quand même principalement pour des objectifs de rémunération.

Concernant la commission de sécurité, apparemment, il nous faut retravailler ensemble son rôle si elle est maintenue. Nous, on avait compris que vous vouliez un organe d'échange et de réflexion et d'information sur des sujets qui sont sans lien avec l'ordre du jour du Conseil Municipal. On a dit « Banco ! ». Pour cela, faites-nous des propositions de sujets, parce que si on vous dit : « *On veut travailler sur la vidéoverbalisation* » et que vous nous dites « *Cela ne nous intéresse pas* », on aura l'air de quoi ? Donc il vaut quand même mieux que cela soit vous qui fassiez la demande. Il n'y a pas de honte à cela et si vous ne savez pas quoi nous proposer, j'ai deux suggestions.

Vous parlez d'actions phares que vous voulez nous soumettre en relation avec votre programme municipal, on peut en débattre dans cette commission. Vous mettez cela à l'ordre du jour et vous dites : « *Voilà, on voudrait débattre de nos propositions.* » Pourquoi pas ! Comme cela, on peut après éviter de rester dans des postures un peu figées. Cela peut certainement faire avancer la réflexion, à nous tous.

Apparemment -une deuxième suggestion-, vous posez fréquemment des questions sur le rôle de la police municipale, en confondant son rôle avec celui de la police nationale. On peut vous expliquer, sur des cas concrets, en quoi la police municipale est concernée et en quoi la police nationale est concernée. Cela serait une déclinaison de cette convention police municipale/police nationale qu'on avait -comme je vous l'ai dit- déjà présentée, mais pourquoi pas. Je pense que cela ferait avancer le niveau des interventions en Conseil Municipal. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Alors, désolé, je n'avais pas prévu d'intervenir sur le 47...

Monsieur CYPRIANI, j'ai compris un mot sur deux ! Je ne suis pas le seul, je crois que derrière on n'a pas bien compris grand-chose à ce que vous avez évoqué. Vous avez parlé dans le masque et ce n'est pas simple, loin du micro. Je n'ai pas tout saisi.

M. Benoît CYPRIANI : Je peux recommencer si vous voulez.

M. Ludovic FAGAUT : Non, épargnez-nous cela, s'il vous plaît (*rire*) ! Simplement, sur certains sujets...

(Intervention hors micro).

M. Ludovic FAGAUT : Non, on ne partage pas du tout les mêmes avis que vous. Vous avez l'air de mieux savoir que tout le monde sur le volet tranquillité publique : on voit où cela vous mène et où cela mène malheureusement la ville aujourd'hui. Vous résumez la grève à une heure...

Mme LA MAIRE : Oui...

M. Ludovic FAGAUT : Mais parce qu'on a aussi des agents qui sont responsables et qui disent...

(Intervention hors micro).

M. Ludovic FAGAUT : Qu'ils sont responsables aussi de leurs missions et qu'ils ne veulent pas forcément mettre en danger le fonctionnement de la ville, parce qu'ils ont aussi une éthique par rapport à cela.

M. Benoît CYPRIANI : Je n'ai pas dit le contraire.

M. Ludovic FAGAUT : Je crois que c'est Laurent CROIZIER qui l'a dit, j'étais également présent : 100 % des policiers municipaux en poste ce jour-là étaient grévistes ! Cherchez dans les archives de la Ville de Besançon les dernières grèves de nos policiers municipaux. Cherchez-les. Donc vous avez l'air d'avoir la science infuse par rapport à cela. Nous, on vous apporte des solutions que vous ne partagez pas. Écoutez, on va vous laisser à vos missions aujourd'hui, mais on voit le résultat.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci. Il y a des éléments que je partage avec Monsieur CYPRIANI : les caméras de vidéoprotection, rue de Fribourg. Évidemment, il y avait un besoin. Comme quoi, je note quand même que vous avez évolué sur le sujet par rapport au début de mandat où c'était limite s'il ne fallait pas supprimer toutes les caméras de vidéoprotection.

Mme LA MAIRE : Non, je n'ai pas dit cela. Jamais !

M. Laurent CROIZIER : Par contre, on n'a pas du tout la même notion de la consigne.

Mme LA MAIRE : Vous pourrez regarder notre programme, il n'y a même pas cette notion-là, mais allez-y...

M. Laurent CROIZIER : On n'a pas la même notion de la consigne. La consigne aux policiers municipaux, ce n'est pas un document administratif entre la police municipale et la police nationale. Non, ce n'est pas cela une consigne.

Pouvez-vous me répondre : quelles consignes vous faites donner à un policier municipal quand une brigade se trouve face à des personnes qui sont en train de dealer ? Quelle est votre consigne ? Ou alors il y a suspicion de deal : concrètement, voilà un exemple, quelle est votre consigne précise ? Que leur dites-vous ? C'est cela la consigne.

M. Benoît CYPRIANI : C'est expliqué dans la démarche politique de la convention police municipale/police nationale. En plus, c'est défini légalement au niveau national : « Les policiers municipaux n'interviennent pas dans... »

M. Laurent CROIZIER : Bien sûr que si ! Il y a deux jours, ils ont arrêté quelqu'un, une toxicomane qui avait de la drogue dans les poches !

Mme LA MAIRE : Alors, on n'est pas... Attendez parce que je sais bien qu'il est bientôt 22 heures donc on ne va pas commencer à être indisciplinés puisqu'on l'a presque été complètement. On ne va pas aller comme cela, d'accord ?

Je donne la parole à Karima ROCHDI et on reviendra -je pense- une fois par an sur nos questions. Simplement, ce que vous dit M. CYPRIANI, c'est que nous sommes en train de travailler sur un projet de Direction, dans lequel toutes les missions vont être mises en place. Pour autant, aujourd'hui, ils ont des consignes qui consistent à signaler les points de deal, travailler avec la police nationale, faire en sorte que nous priorisons -c'est un choix qui a été fait sur notre territoire- l'enquête et l'intervention pour que cela soit bien la filière qui soit remis en cause.

Karima ROCHDI ?

Mme Karima ROCHDI : Merci Madame la Maire. Du coup, je reviens sur l'événement qui a eu lieu le 7 décembre, puisqu'on a abordé le sujet de la grève. Je me permets de revenir justement sur cet événement qui a lieu sur l'Esplanade des droits de l'Homme, sous les fenêtres de vos bureaux. Rassemblement qui a ponctué la grève des agents de la police municipale, suivie à 100 % des effectifs de ce service, ce qui dénote le profond malaise exprimé.

Madame la Maire, les propos que vous avez tenus jusque-là, la posture que vous avez adoptée ainsi que l'attitude de votre Adjoint vis-à-vis de nos questions, interrogations, alertes ne peuvent plus être

maintenues. Vous êtes face à une réalité que vous ne pouvez pas nier puisque ce sont les agents eux-mêmes, les agents qui sont concernés, qui s'expriment aujourd'hui et avec force.

Leurs revendications sont claires et précises, notamment pour ce qui concerne la définition d'un projet de service comprenant des objectifs et des consignes claires et adaptées de leurs missions. Faire la chasse aux automobilistes et verbaliser au maximum : est-ce la mission principale ou prioritaire d'une police municipale au moment où le Beauvau de la sécurité va dans le sens d'un renforcement de ses capacités d'intervention ?

Madame la Maire, il devient donc urgent que vous instauriez un véritable dialogue afin de trouver une issue positive à la crise que traverse aujourd'hui ce service, définir avec eux et pour les Bisontines et Bisontins un projet cohérent qui tienne compte des réalités du terrain et des conditions d'exercice des agents. Au lieu de cela, que penser de l'interpellation de votre Adjoint qui leur demande, le jour de la grève, s'il est vrai que certains d'entre eux font leurs courses pendant leurs heures de travail ? Ce n'est pas avec ce type de questionnement, Madame la Maire, que vous allez sortir par le haut d'une situation fortement dégradée et cela au désavantage des habitants de cette ville. Merci.

M. Anthony POULIN : Une intervention très courte pour juste signaler que lorsqu'on ne veut pas entendre, on a beau s'exprimer, être très didactiques, ouvrir la porte au dialogue, il n'y a rien de pire que cette attitude-là. Je pense qu'on a tous très bien compris ce que nous présentait Benoît CYPRIANI et vous parlez de respect, d'ordres clairs, le premier respect et le premier ordre clair c'est aussi de votre part, le respect pour la fonction qu'occupe Benoît CYPRIANI en tant qu'Adjoint en charge de la tranquillité publique, et envers Madame la Maire qui a également cette charge sur ce sujet.

C'est aussi par le respect que vous montrerez à l'égard des fonctions occupées par les différents élus que nous sommes que cela passera par un renforcement de la légitimité de chacun d'entre nous et de notre Conseil Municipal qui définit clairement, notamment dans le cadre de la convention police municipale/police nationale, le cadre d'action de notre police municipale. Nous en avons débattu sereinement ici.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Oui, Madame LEMERCIER ?

Mme Myriam LEMERCIER : Il y a juste quelque chose qui m'a un peu gênée, Monsieur CYPRIANI. Je pense que cela vous a échappé. Vous avez dit qu'ils ne veulent pas être géolocalisés, parce qu'on saurait où ils sont, donc le respect, Anthony POULIN... Tout le monde doit se respecter les uns les autres et ce genre de petite phrase peut être vraiment très mal perçu.

Benoît CYPRIANI : Je n'ai pas dit cela exactement. Simplement, la géolocalisation entraîne toujours des interrogations de ce type. Ça, on l'a entendu. C'est un verbatim.

Mme LA MAIRE : Alors, on va se dire les choses. À un moment donné, c'est pour cela que c'est un travail de fond qui est en train de se faire, c'est à quel moment on est en train de discuter des outils qui peuvent être des outils pour protéger les policiers eux-mêmes, pour s'assurer que quand il y a une mise en danger -s'il devait y en avoir une- on puisse intervenir le plus rapidement possible. Cela fait partie des outils, comme les caméras portées par les policiers. C'est exactement la même chose.

Donc j'ai simplement à réaffirmer une chose. Nous les avons rencontrés le vendredi et quand on s'est quittés, on s'est dit qu'on se voyait dans un mois et que dans un mois j'accepterai très volontiers toutes les propositions qu'ils pourraient avoir à nous apporter pour qu'on travaille sur tous les aspects de leurs missions et de leur activité, en supplément de la démarche qui existe déjà, parce que pourquoi pas. Cela ne veut pas dire qu'elles seront acceptées, cela veut simplement dire que chacun pourra apporter une contribution et qu'on analysera comment on les met en place. Ça, c'est un des éléments : les caméras, la géolocalisation, les caméras extérieures, sur soi, etc. Ce sont ces éléments qui sont en train d'être travaillés et à quel moment ils doivent agir pour les mettre en situation. Par exemple, quand ils sont face à une agression ou quand ils sont accusés d'agression, parce qu'on a vu dernièrement qu'ils étaient accusés d'agression. Eh bien, nous avons besoin d'avoir des éléments pour vérifier qu'est-ce qu'il s'est passé pour que les choses se fassent en toute justice. Je tiens quand même à le dire parce que nous avons vu -personne n'en a parlé aujourd'hui- un certain nombre d'articles qui nous interrogent les uns et les autres. Mais comme on est là pour être équitables, travailler, peser ce qui peut se passer d'une façon ou d'une autre, nous avons besoin d'outils pour

s'assurer que les policiers aient tous les éléments pour pouvoir dire : « *Nous sommes intervenus de telle façon. La preuve est que...* »

Oui, Madame LEMERCIER ?

Mme Myriam LEMERCIER : Je ne remettais pas du tout en cause l'outil. Je reste vraiment très à l'écart de tout cela. Ce sont juste les petites phrases auxquelles il faut faire attention quand on est dans un Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Je vous invite à écouter toutes les petites phrases de chacun, mais comment c'était la devise ? Je ne me rappelle plus...

Mme Myriam LEMERCIER : Mais vous pouvez aussi nous répondre de façon correcte, Madame la Maire ! Surtout quand ce sont les femmes qui vous interpellent. On l'a remarqué, cela a été Marie ce soir. D'autres fois... La dernière fois, c'était moi avec un petit feu d'artifice alors qu'on parlait du dernier kilomètre et qu'il y a quand même eu un rapport qu'on n'a pas eu sur ce thème... D'autres fois, c'est Madame MARTIN. Karima, tout à l'heure. Je ne sais pas, je n'ai jamais vu cela... Jamais Jean-Louis FOUSSERET ne s'est permis cela.

Mme LA MAIRE : On va terminer ce dossier.

On soumet au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2021

Question n° 48

Vœu déposé par le groupe LREM MoDem relatif à l'utilisation de l'écriture dite « inclusive » par la Ville de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question d'un vœu, donc je propose de donner la parole à M. CROIZIER ;

En général, on en lit une partie. Enfin, vous voulez tout lire ou l'élément principal qui est la demande ?

M. Laurent CROIZIER : Je vais être très rapide.

Lecture du vœu.

Mme LA MAIRE : On a comme principe de ne pas donner d'éléments de débat, sinon d'expliquer sa position par rapport au dossier. Encore une fois, pas d'échanges, pas de débats, etc. donc j'entends la position que vous avez prise. Je sais que le Groupe de Monsieur FAGAUT ne prend pas part au vote, donc j'ai acté le fait que vous ne prenez jamais part au vote de tous les vœux et motions, etc.

M. Laurent CROIZIER : Ce ne sont pas des motions, ce sont des vœux.

Mme LA MAIRE : Enfin, j'acte le fait que c'est un principe que vous nous avez donné. Madame ROCHDI, mais vous êtes du même Groupe...

M. Ludovic FAGAUT : Moi, si je peux me permettre par rapport à cela. On partage ce qui a été évoqué à 100 %, puisque je l'ai dit dans mes propos liminaires, mais on ne prend ni part au vote ni aux vœux ni à quoi que cela soit... C'est simplement pour expliquer, mais on partage à 200 % ce qui a été évoqué, puisque je l'ai dit dans les propos liminaires.

Mme LA MAIRE : Donc vous ne prenez ni part au vote ni au débat ni à la discussion ni à la position de votre vote, puisque vous ne votez pas. Est-ce qu'il y a une prise de position ?

(Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Non, c'est vous qui d'habitude partez. Moi, je ne fais qu'acter le rituel dans lequel vous nous avez mis face aux vœux. Je peux vous amener régulièrement : chaque fois, vous partez.

(Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Oui, je parle de respect.

M. Ludovic FAGAUT : Mais c'est vous qui nous parlez de respect ! À longueur de journée...

Mme LA MAIRE : Vous constatez que les échanges ne sont pas simples. Pourtant, c'est bien un homme, vous êtes d'accord qu'il n'y a pas qu'avec les femmes que des fois... Pardon.

M. Ludovic FAGAUT : Est-ce que vous avez vu comment vous parlez et comment vous traitez les élus ?

Mme LA MAIRE : Bien sûr ! Très bien.

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais sérieusement ! Vous êtes la première à prôner le respect. Je pense que c'est un Conseil Municipal, ce soir, qui s'est tenu avec des débats sur des choses où nous ne sommes pas d'accord, et à chaque fois vous vous permettez ce genre de sorties qui n'ont pas lieu, et qui ne sont pas forcément dignes du Premier magistrat ou de la Première magistrate de la ville.

Mme LA MAIRE : Je ne sais pas ce que vous êtes en train de faire. Vous restez donc ? Très bien.

(Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Pas chacun. Il n'y a pas de débat. Non, pas les groupes politiques. Il y a une prise de parole et on vote. Est-ce que tu as la volonté d'expliquer ton vote ?

Mme Aline CHASSAGNE : Oui, si c'est possible.

Mme LA MAIRE : Vas-y.

Mme Aline CHASSAGNE : Du coup, au niveau du parti communiste, on ne partage pas du tout cette proposition, parce qu'il y a aussi d'autres travaux de recherche qui montrent que l'écriture inclusive a un impact sur les stéréotypes genrés. Bon, je ne vous renvoie pas à tous les courants structuralistes...

Mme Aline CHASSAGNE : Les raisons, très rapidement. Il y a deux gros problèmes, c'est-à-dire qu'on ne peut pas réduire au point médian l'écriture inclusive. Elle a des effets sur les stéréotypes genrés et troisième point, on ne peut non plus instrumentaliser, comme certaines associations de personnes handicapées l'ont dit, le débat de l'écriture inclusive au regard uniquement de cette population.

Mme LA MAIRE : Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des abstentions ? 1.

Mme Karima ROCHDI : Je pensais qu'on pouvait expliquer son vote.

Mme LA MAIRE : Non, puisqu'on n'est pas en individu, mais en groupe politique. C'est la règle, donc je vous invite à repenser vos représentations.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Mme LA MAIRE : Pour ? 3.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Joyeux Noël ».